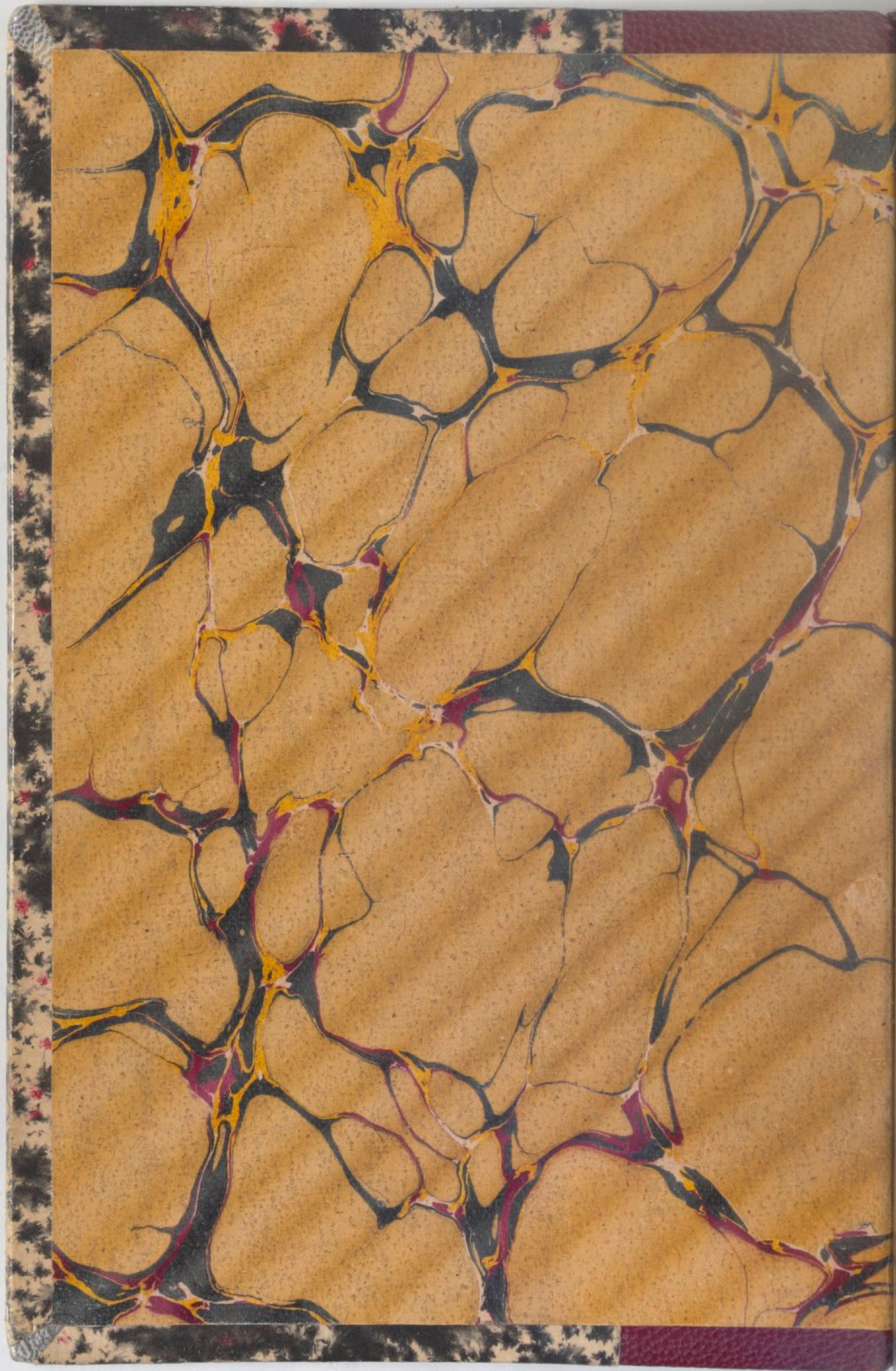
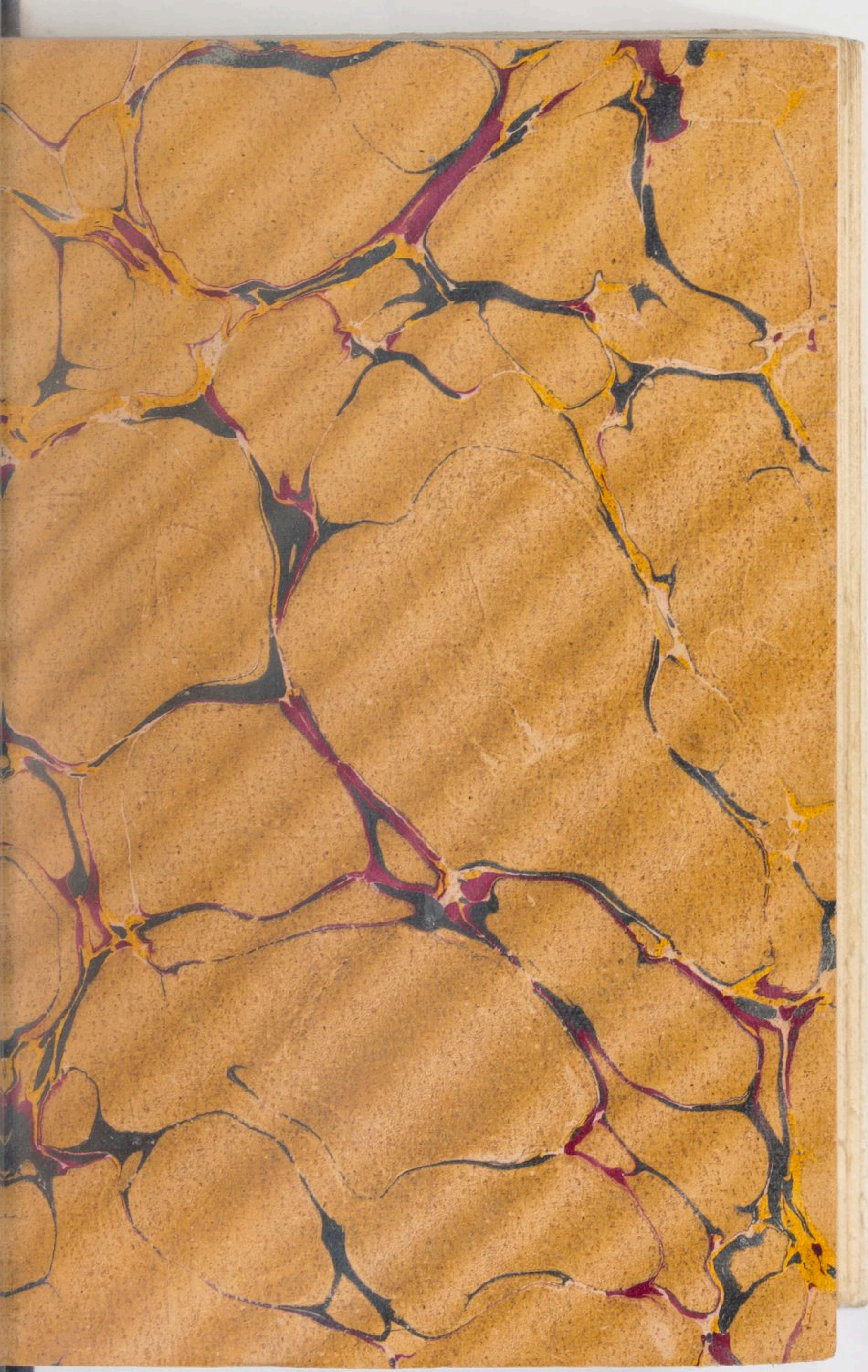
Correspondance


8° Z
26557
(3





VAN HAVÈRE 1962

LE LIVRE DU DIVAN

STENDHAL

—

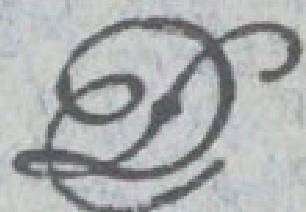
CORRESPONDANCE

(1808-1811)

III

ÉTABLISSEMENT DU TEXTE ET PRÉFACE PAR

HENRI MARTINEAU



PARIS
LE DIVAN
37, Rue Bonaparte, 37

—

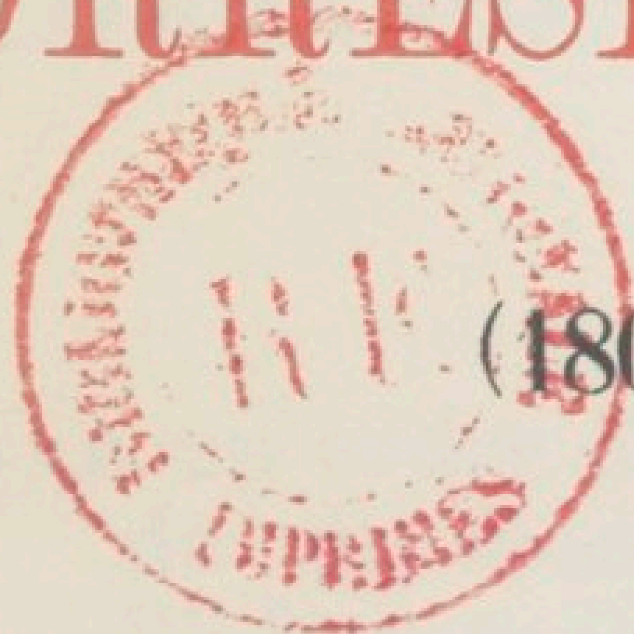
MCMXXXIII

CORRESPONDANCE

III

STENDHAL

CORRESPONDANCE



(1808-1811)

III

PARIS
LE DIVAN
37, Rue Bonaparte, 37

MCMXXXIII

CORRESPONDANCE

241. — G

A M. LE GÉNÉRAL DERLING,
COMMANDANT A BRUNSWICK

19 Mars 1808.

Par un ordre du jour de M. le Général de division Rivaud en date du 23 février je fus déchargé du service de Commissaire des guerres à Brunswick et mes fonctions durent se borner à celles d'agent de Sa Majesté l'Empereur pour ses domaines de Westphalie.

J'ai reçu de M. Morand, Ordonnateur en chef de l'Armée française en Westphalie, une lettre datée du 11 mars et dont copie est ci-jointe. M. Morand m'annonce que je dois reprendre à Brunswick les fonctions de Commissaire des guerres à l'égard des militaires de l'armée française. Seulement il ajoute qu'il a invité son Excellence M. le Ministre de la guerre à Cassel à donner des ordres en conséquence. Lorsque vous les aurez reçus je vous serais obligé, si vous voulez bien mettre à l'ordre de la division que vous commandez, Monsieur le

Général, un extrait de la lettre de M. Morand, que j'ai l'honneur de vous transmettre. Cette mesure est demandée pour qu'il soit ajouté foi aux feuilles de route que je devrai délivrer.

Agréez, etc...

242. — G

A M. MORAND, ORDONNATEUR EN CHEF DE L'ARMÉE FRANÇAISE EN WESTPHALIE

19 Mars 1808.

Je donne communication à M. le Général commandant la deuxième division du royaume de Westphalie et à M. le Commissaire des guerres de Kalm de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 11 mars au sujet des parties du service qui doivent être faites par le Commissaire des guerres français.

Je ne manquerai pas de l'exécuter en son entier.

Agréez, etc...

243. — G

A M. HENNEBERG, PRÉFET DE L'OCKER [1]

19 Mars 1808.

Il a existé un hôpital militaire à Seesen. Les actes de décès et autres pièces essentielles relatives aux militaires traités dans cet hôpital manquent à M. l'Ordonnateur en chef des hôpitaux. Je suis chargé par M. l'Ordonnateur Morand de les suppléer autant que possible à l'aide des autorités du pays.

Il est probable que les officiers de santé et employés divers de l'hôpital de Seesen étaient allemands. Je vous serai fort obligé de leur faire demander par l'intermédiaire de M. le maire de Seesen copie de tous les renseignements qu'ils peuvent donner. On désire particulièrement une liste exacte des morts pour novembre et décembre 1807 avec désignation des corps auxquels ils appartenaient. MM. le Commissaire des guerres ou le Commandant de place de Seesen ont dû laisser les registres de l'hôpital soit à M. le Maire, soit entre les mains de M. le Médecin en chef.

1. La même lettre au bourgmestre de Seesen.

Je vous serai obligé, si vous voulez bien adhérer à ma demande et me transmettre les renseignements que vous auront fournis les autorités de Seesen et qui sont attendus à Berlin avec impatience.

Agréez, etc...

244. — G

A M. DE KALM, COMMISSAIRE DES GUERRES

19 Mars 1808.

Il y a quelques jours, mon cher camarade, que j'ai reçu la lettre ci-jointe de M. le Commissaire ordonnateur Morand, je vous prie d'en prendre connaissance et de me la renvoyer.

Si vous le trouvez bon vous continuerez à signer les bons et feuilles de route. Je signerai après vous celles de ces pièces qui seront relatives aux militaires de l'armée française. Cette mesure me semble convenable, pour ne pas faire faire de courses inutiles aux militaires qui seraient envoyés par le bureau de la place tantôt chez vous, tantôt chez moi.

Je fais part de ce contre-ordre à M. le Général commandant la division en le

priant de mettre à l'ordre la lettre de M. l'Ordonnateur Morand. Quand cette mesure aura été prise nous commencerons l'exercice de nos fonctions de la manière indiquée ci-dessus. Mon but est de vous laisser, mon cher camarade, la plus grande partie possible de votre service.

Si vous le voulez, après la mise à l'ordre de la lettre de M. Morand, nous prendrons jour pour aller visiter ensemble les salles de Français à l'hôpital militaire de cette ville.

Recevez je vous prie, etc...

245. — G

A M. CLARAC, INTENDANT
A HALBERSTADT

20 Mars 1808.

Je viens de transmettre à la Chambre des Domaines de Brunswick l'indication des colonnes de l'état qui vous est nécessaire pour le baillage de Hessen.

Je l'invite à s'en occuper sans délai et à me le faire parvenir dès qu'il sera fait, afin que je puisse avoir l'honneur de vous l'adresser.

Je vous prie d'agréer, etc...

246. — G

A LA CHAMBRE DES DOMAINES A BRUNSWICK

20 Mars 1808.

M. CLARAC, Intendant à Halberstadt, me mande qu'il n'a pu obtenir encore des renseignements suffisants sur le baillage de Hessen pour connaître les différentes branches dont les revenus de ce domaine se composent.

Il m'invite à vous transmettre les têtes des colonnes ci-jointes en vous priant de former pour le domaine de Hessen un état qui y soit conforme.

Je vous serai obligé si vous voulez bien me l'adresser dès qu'il aura été dressé.

247. — G

A M. DE KALM

20 Mars 1808.

J'AI l'honneur de vous prévenir, mon cher camarade, que le 12 mars, j'ai fait délivrer à M. Ravenel, officier au régiment de Zamora et à compte sur

un bon de M. Jacqueminot, ordonnateur de l'habillement, 242 capotes.

M. Ravenel est parti, le 18 du courant pour Hambourg y escortant les 242 capotes à lui délivrées, il était porteur d'un bon de 780.

J'ai l'honneur, etc...

248. — G

A M. LE GÉNÉRAL COMMANDANT LA 2e DIVISION

[*20 au 30*] Mars 1808.

J'ai l'honneur de vous adresser quatre états présentant l'indication des officiers sans troupes, et des corps qui se trouvaient dans le département de l'Ocker aux époques du 1er février et du 1er mars 1808.

La majeure partie de ces corps et de ces officiers ayant quitté ce département, il a fallu un certain temps pour rassembler les renseignements exacts.

Je ne manquerai pas à l'avenir de vous adresser ponctuellement ces états les premiers de chaque mois.

Agréez, je vous prie, mon Général, l'hommage de mon respect et de mon dévouement sans bornes.

249. — G

A LA CHAMBRE DES DOMAINES A BRUNSWICK

21 Mars 1808.

Messieurs,

J'AI reçu la note que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer et qui est relative à la formation des états qui vous ont été demandés. Ces difficultés que vous exposez me font craindre que ce travail ne puisse être remis en entier qu'à une époque assez éloignée.

Le nombre des états que j'ai eu l'honneur de vous demander sera réduit pour le moment à quatre, savoir :

1o Etat de la totalité des Biens ruraux et moulins.

2o Etat de la totalité des Rentes foncières et emphytéotiques.

3o Etat de la totalité des Redevances de fermes tenues par des colons serfs.

4o Enfin, l'état de la totalité des Dîmes.

Il est désirable que ces quatre états des Biens ci-devant commis à votre Administration soient établis par département.

J'ose espérer qu'au moyen de cette réduction considérable, ce travail d'une nécessité urgente pourra être terminé dans un délai assez court.

250. — G

A M. DARU, INTENDANT GÉNÉRAL

21 Mars 1808.

Monsieur l'Intendant général,

J'ai l'honneur de vous adresser un procès-verbal que j'ai rapporté le 15 de ce mois pour constater les déclarations faites par le sieur Vienop, garde de l'Arsenal, au sujet de plusieurs déficits qui ont été reconnus exister dans les effets d'habillement gardés au dit Arsenal. Ce procès-verbal servira de base aux comptes que l'on établit en vertu des ordres que vous m'avez fait l'honneur de me donner le 20 février dernier.

251. — G

A LA CHAMBRE DES DOMAINES A BRUNSWICK

22 Mars 1808.

Messieurs,

Pour hâter encore la formation des quatre états que j'ai eu l'honneur de vous demander par ma lettre d'hier, il sera à propos de les établir pour la même

époque que ceux qui ont été fournis à M. Ginoux. On aura alors une base pour l'administration des Domaines dans ce département.

Si l'on s'aperçoit dans la suite que cette mesure, prise uniquement pour rendre plus facile et plus prompte la formation de ces quatre états, ne donne pas des renseignements suffisants, j'aurai l'honneur de vous inviter à les établir de nouveau en les rapportant à la date du 1er février.

252. — G

A M. DARU, INTENDANT GÉNÉRAL

22 Mars 1808.

Monsieur l'Intendant général,

Vous m'avez prescrit le 29 janvier de vous adresser l'état général des Domaines du département de l'Ocker. Je devais prier M. le Ministre des finances à Cassel de me faire parvenir un extrait des procès-verbaux de prise de possession de ces domaines dressés par MM. les Agents de l'enregistrement. Ces procès-verbaux sont maintenant dans les bureaux de M. le Conseiller d'Etat Jollivet, qui n'en a pas envoyé d'extrait.

A la réception de la lettre que vous

m'avez fait l'honneur de m'écrire le 29 janvier, j'avais prié la Chambre des Domaines de Brunswick de dresser l'état de tous les domaines du ci-devant duché de Brunswick compris dans le département de l'Ocker et de leurs revenus à l'époque du 1er février 1808. J'avais adressé la même prière à la Chambre d'Halberstadt, sous l'administration de laquelle se trouvent les domaines du pays d'Hildesheim. Cette Chambre ne m'ayant point envoyé les états demandés, j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux, comme renseignement, l'état des Domaines de l'Ocker administrés par la Chambre de Brunswick ; dès que celle d'Halberstadt m'aura fait parvenir son travail, j'aurai l'honneur de vous adresser l'état général des domaines du département de l'Ocker.

253. — G

A M. HENNEBERG, PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE L'OCKER

23 Mars 1808.

J'ai l'honneur de vous annoncer que pour hâter autant que possible la formation des états que j'ai prié la Chambre des Domaines d'établir, je

l'ai priée de se borner, pour le moment, à quatre états, savoir :

1° L'état des Biens ruraux et moulins.

2° L'état des rentes foncières et emphytéotiques.

3° Celui des redevances de fermes tenues par les colons serfs (il n'en existe pas dans ce département.)

4° Enfin celui des Dîmes.

Pour rendre ce travail aussi facile qu'on peut le désirer, je l'ai invitée, jusqu'à nouvel ordre, à dresser ces états pour la même époque que ceux qui ont été fournis à M. Ginoux lors de la prise de possession.

M. l'Intendant général a demandé ces états le 29 janvier, et je ne lui ai encore rien envoyé le 23 mars. Ce motif me fait vivement désirer que vous veuillez bien presser un peu la Chambre des Domaines.

254. — G

A M. BRICHARD, RECEVEUR DES CONTRIBUTIONS

23 Mars 1808.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, au sujet du désir qu'à M. le Receveur général, que les dépenses des biens

indivis entre L. L. M. M. l'Empereur et le Roi de Westphalie soient acquittées par la Caisse des Domaines sur les fonds que cette Caisse doit verser à la vôtre.

La Convention du 29 janvier portant textuellement « que les revenus des domaines seront versés dans la Caisse des préposés du Receveur général de l'Armée », je ne puis me permettre d'y contrevenir.

Il me semble que M. le Receveur général pourrait demander à M. l'Intendant général une décision à cet égard.

J'ai l'honneur, etc...

255. — G

A M. LE CONSEILLER D'ÉTAT JOLLIVET

23 Mars 1808.

J'ai l'honneur de vous adresser un état des versements faits jusqu'à ce jour à la Caisse de l'Armée par celle des Domaines de Brunswick, et les deux procès-verbaux que j'ai rapportés pour les constater.

La somme de 23.168 fr. 79 cent. qui a été versée le 29 février n'a été que déposée dans la Caisse de l'Armée, parce que prove-

nant en majeure partie du paiement du dernier trimestre de 1807, ni M. le Préfet, ni moi n'avons d'instructions sur la destination qu'elle doit avoir.

Je vous prie de me donner des ordres à ce sujet.

On remarquera peut-être que les Domaines de l'Hildesheim administrés jusqu'à ce jour par la Chambre d'Halberstadt sous les ordres de M. Gossler, Préfet de la Saale, n'ont fait aucun versement.

Malgré les lettres que j'ai eu l'honneur d'écrire à M. Gossler le 16 février, et le 2 du courant, je n'ai encore reçu d'état de situation de la Caisse des Domaines d'Halberstadt à l'égard de ces biens, ni aucun de ceux que j'ai demandés.

256. — G

A M. LE CONSEILLER D'ÉTAT JOLLIVET

23 Mars 1808.

J'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré le 19 du courant. J'ai sur le champ réitéré la demande à la Chambre des Domaines de Brunswick des quatre états dont vous prescrivez la formation.

Pour la rendre aussi facile que possible, j'ai invité la Chambre jusqu'à nouvel ordre de votre part à les dresser pour la même époque que ceux qui ont été remis à M. Ginoux pour la prise de possession.

257. — G

A LA CHAMBRE DES DOMAINES A BRUNSWICK

23 Mars 1808.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre l'extrait d'une lettre que je viens de recevoir de M. le Conseiller d'Etat à vie, Ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'Empereur. Elle a rapport aux 22 créances exigibles qui étaient sous votre Administration.

Je vous prie d'en établir deux états généraux, le 1er indiquant les créances sur des personnes non Westphaliennes, le 2e les créances sur des sujets de Sa Majesté le Roi de Westphalie.

Outre ces deux états généraux, il sera à propos d'établir par département un état des créances appartenant à Sa Majesté l'Empereur, c'est-à-dire de celles qui ont

été contractées par des personnes autres que les sujets de Sa Majesté le Roi de Westphalie.

Je vous serai obligé de me faire parvenir ces états dès qu'ils seront formés.

258. — G

A M. L'INTENDANT GÉNÉRAL

24 Mars 1808.

M. Brichard, receveur des contributions à Brunswick, me prévient que dans divers versements de revenus ordinaires, faits à sa Caisse par la province d'Halberstadt, il lui a été remis dans le courant de 1807 une somme de 6.825 écus de Prusse, en billets du Trésor, que d'après l'ordre de M. le Receveur général, il s'est refusé à les recevoir, mais que M. l'Intendant de Brunswick ayant l'espoir d'en obtenir l'échange contre de l'argent, n'a pas voulu que ces billets fussent renvoyés à Halberstadt, que du reste M. l'Intendant de Brunswick a dû vous demander une décision sur cette affaire.

Je vous prie de vouloir bien me faire connaître vos intentions et d'agréer l'hommage de mon profond respect.

259. — B

A SA SŒUR PAULINE[1]

B[*runswick*], le 24 Mars 1808.

Je me démets de l'honorable charge de prêcheur, ma chère Pauline, puisque te voilà liée avec Mlle V.[2]. Elle peut te donner de biens meilleurs conseils et bien plus adaptés aux circonstances. Seulement, crains de trop irriter le vulgaire en paraissant trop intimement liée. Il y a encore une mauvaise habitude contre laquelle je ne cesse de prêcher, c'est celle de te mettre toujours à m'écrire à 11 h. ½, de manière que toutes tes lettres sont étranglées par le départ du courier. Laisse-le courir et écris-moi de ces bonnes lettres de 8 pages qui font tant de plaisir à recevoir des personnes qu'on aime, surtout quand on est exilé dans un diable de trou.

J'y connais tout. Aussi, rien ne m'intéresse. Je viens de galoper à travers champs pendant une grande heure. Je n'ai rien vu de nouveau. Il en est de même au moral. J'ai été invité à la plus noble société de

1. A Mademoiselle Pauline Beyle.
2. Victorine Mounier.

la ville : 10 tables de jeu, un pharaon et un *schneiden* (ça veut dire, je crois, couper ou tailler) ; 7 à 8 petites filles auxquelles je dis régulièrement 3 ou 4 fadeurs ridicules d'exagération et de *marqué*, sans quoi elles ne les comprendraient pas. On sent d'ailleurs que ces gens-là sont toujours sur le qui-vive avec vous. Ça éloigne tout naturel et par conséquent tout plaisir. Mais il est 1 h. ; le courrier va partir réellement ; mais aussi cette lettre n'est qu'un acompte de circonstance. Détaille-moi la conduite des d[lles] Mall[ein] à ton égard. Aime-moi comme je t'aime, je veux dire infiniment.

260. — G

A M. MORAND, ORDONNATEUR EN CHEF DE L'ARMÉE FRANÇAISE EN WESTPHALIE

25 Mars 1808.

A LA réception de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, à l'égard de l'hôpital militaire qui a existé à Seesen, j'ai écrit à M. le Préfet de l'Ocker, à M. le maire de Seesen et à M. le colonel Niboget, qui y a commandé et qui se trouve actuellement à Gotha.

J'ai l'honneur de vous transmettre la réponse que je reçois de M. le maire de Seesen. Dès que j'aurais reçu celle de M. Niboget qui paraît avoir les papiers relatifs à l'hôpital de Seesen je ne manquerai pas de vous la faire parvenir.

J'ai l'honneur, etc...

261. — G

A M. MORAND, ORDONNATEUR EN CHEF DE L'ARMÉE FRANÇAISE EN WESTPHALIE

26 Mars 1808.

M. le Préfet de l'Ocker s'est refusé comme je le craignais à faire imprimer les diverses pièces qui sont nécessaires à l'hôpital et qui manquent. Le directeur expose que ses appointements ne lui permettent pas de se charger de cette dépense, ni d'avoir le nombre de commis qui serait nécessaire pour établir ces pièces à la main.

J'ai l'honneur de vous rendre compte du manque de ces imprimés afin que, si vous le jugez convenable, vous en demandiez à Berlin.

Agréez, etc...

262. — A

A SA SŒUR PAULINE

26 Mars 1808.

Je sens bien, ma chère amie, que tu dois avoir mille choses à faire, mille devoirs à remplir : à peine auras-tu le temps de lire ma lettre, mais je trouve du plaisir à t'écrire ; j'en trouverai encore plus à lire et relire ta réponse, si tu as le temps de m'en faire une. Il me semble que, dans les âmes sensibles, il y a une foule d'airs qui flottent pour ainsi dire ; tout à coup on est affecté du sentiment qu'ils expriment, ils vous viennent à la mémoire et on les chantonne des journées entières, en y trouvant toujours un nouveau plaisir. Cette théorie-là est mon histoire d'aujourd'hui ; il m'est venu un air charmant sur les petits mots *cara sorella.* J'ai repassé dans ma mémoire tout le temps que nous avons passé ensemble : Comment je ne t'aimais pas dans notre enfance ; comment je te battis une fois à Claix, dans la cuisine. Je me réfugiai dans le petit cabinet de livres ; mon père revint un instant après, furieux, et me dit : « Vilain enfant ! je te mangerais [1] ! » Ensuite, tous les maux

1. Cf. *Henri Brulard,* édition du Divan, p. 165.

que nous fit souffrir cette pauvre tatan Séraphie ; nos promenades dans ces chemins environnés d'eau croupissante, vers Saint-Joseph. Comme je regardais la chute des montagnes du côté de Voreppe en soupirant ! C'était surtout au crépuscule du soir, en été ; le contour en était dessiné par une douce couleur orangée ! Comme je sentais ce nom : *Porte de France !* Comme j'aimais ce mot *France* pour lui-même, sans songer à ce qu'il exprimait ! Hélas ! ce bonheur charmant que je me figurais, je l'ai entrevu une fois à Frascati, quelques autres à Milan. Depuis lors, il n'en est plus question ; je m'étonne d'avoir pu le sentir. Le seul souvenir en est plus fort que tous les bonheurs présents que je puis me procurer.

Voilà mes rêveries, ma chère amie ; j'en ai presque honte ; mais, enfin, tu es la seule personne au monde à qui j'ose les dire. Je m'aperçois d'une chose assez triste ; en perdant une passion, on y perd peu à peu le souvenir des plaisirs qu'elle a donnés. Je t'ai conté qu'étant à Frascati, à un joli feu d'artifice, au moment de l'explosion, Adèle s'appuya un instant sur mon épaule ; je ne puis t'exprimer combien je fus heureux [1]. Pendant deux ans,

1. Voir *Journal*, 12 août 1804.

quand j'étais accablé de chagrin, cette image me redonnait du courage et me faisait oublier tous les malheurs. Je l'avais oubliée depuis longtemps ; j'ai voulu y repenser aujourd'hui. Je vois malgré moi Adèle telle qu'elle est ; mais, tel que je suis, il n'y a plus le moindre bonheur dans ce souvenir. Mme Pietra Grua, c'est différent : son souvenir est lié à celui de la langue italienne ; dès que, dans un rôle de femme, quelque chose me plaît dans un ouvrage, je le mets involontairement dans sa bouche. Je l'entends, tout mon sentiment aujourd'hui a commencé par là ; je lisais un auteur que je ne connaissais et n'estimais guère : les œuvres du comte Carlo Gozzi, c'était la *punizione nel precipizio.* La reine Elvire, réduite à se cacher dans des forêts immenses, rencontre son fils, charmant jeune homme qui ne sait pas qu'elle est sa mère ; si le tyran don Sanche le soupçonnait d'être le fils de son prédécesseur, il le ferait périr. Elvire n'en avait eu aucune nouvelle depuis sa naissance ; la prudence fait qu'elle lui défend de revenir jamais ; elle veut s'en aller, elle ne le peut : elle revient et lui dit :

Pastore vedi se tamo,
Tu ristora... etc.

Je voyais Angelina, cette figure si noble, dire ça à son fils. A ce qui vient après la description de la grotte, je me suis senti pleurer comme un enfant ; j'ai relu pendant quelques minutes ce mot *sepuoi* en pleurant toujours davantage. Depuis dix-huit mois, je me suis trouvé trois fois dans ces moments si doux : deux fois en lisant la mort de Clorinde, *o vista ! o conoscenza !* et ce matin. Depuis lors, j'ai vérifié une comptabilité de 9.007.661 fr. 07 disséminée dans cent quarante pages d'un registre in-folio ; j'ai fait un procès-verbal de huit pages : rien n'a pu effacer cette douce impression. Cette pièce est aussi la seule charmante en objets d'art que j'aie vue depuis dix-huit mois. Notre froide et bonne compagnie appelle ça une farce ; mais quel ouvrage que celui qui, en deux mots, sans y être aucunement préparé, émeut à ce point ?

Adieu ; aime-moi.

263. — G

A M. HENNEBERG, PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE L'OCKER

28 Mars 1808.

D'APRÈS l'impossibilité où vous m'avez annoncé vous trouver de faire verser les fonds de la Caisse des Domaines à celle de l'Armée, avant le partage de ceux qu'elle a reçus le 15 du courant, je crois devoir, pour l'expédition du service, procéder à ce partage.

La partie des sommes payées pour le 1er trimestre de 1808, qui doit appartenir à Sa Majesté l'Empereur, pourra être précomptée sur le prochain partage, après que vous aurez reçu des instructions à ce sujet. J'ai en conséquence l'honneur de vous prier de vouloir bien donner des ordres pour que le versement de la fin du mois ait lieu à l'époque ordinaire.

J'ai l'honneur, etc...

264. — G

A M. HENNEBERG, PRÉFET
DU DÉPARTEMENT DE L'OCKER

28 Mars 1808.

Monsieur le Préfet,

La Convention qui fixe le partage du Revenu des Domaines du Royaume de Westphalie n'étant intervenue que le 29 janvier, on peut croire qu'avant de procéder au partage des sommes payées pour le 1er trimestre de 1808, on doit en prélever le tiers au profit de la Caisse de l'Armée.

Il me semble donc qu'on pourrait différer ce partage jusqu'à ce que vous et moi ayons reçu des instructions claires à ce sujet, et que j'aie pu vérifier si par erreur la Caisse des Domaines de Brunswick n'a point versé à Cassel des fonds provenant des Domaines.

Je vous serais obligé de demander des instructions à ce sujet.

Agréez, je vous prie, etc...

265. — G

A M. DARU, INTENDANT GÉNÉRAL

28 Mars 1808.

Monsieur l'Intendant général,

Je vous prie de recevoir mes excuses de ce que l'origine des 73.174 fr. 98 cent. en billon de Prusse, qui se trouvent dans la Caisse des Contributions à Brunswick, n'est pas constatée dans mon procès-verbal du 25 février dernier.

Cette omission provient de ce que M. Brichard, receveur, m'a déclaré avoir adressé les procès-verbaux de versement à sa caisse à M. le Receveur général et n'en avoir pas gardé d'expédition, de ce que les procès-verbaux d'expéditions ne désignent pas avec exactitude la nature des monnaies, et enfin de ce que les 53 reçus que M. Brichard m'a produits, ne font pas mention de l'espèce des monnaies versées.

J'ai prié M. le Préfet de l'Ocker de vouloir bien permettre que je visse à la Chambre des Finances les procès-verbaux qui constatent les versements que le pays de Brunswick a faits à la Caisse de l'Armée. Il m'a paru répugner à cette communication sans un ordre exprès de M. le Ministre des

Finances Beugnot. J'ai lieu de penser que M. le Préfet de la Saale me ferait une réponse semblable, et je n'ai pas cru devoir m'adresser à M. Beugnot sans votre autorisation.

Les pièces authentiques pour constater l'origine de ce billon manquant entièrement, j'ai dressé le procès-verbal ci-joint qui porte la déclaration du Receveur, et qui présente d'ailleurs l'état de tous les versements en billon qui ont eu lieu à sa caisse et de toutes les expéditions qu'il en a faites.

C'était, je crois, le seul moyen de remplir, quoique imparfaitement, les ordres, que vous avez bien voulu me donner.

Agréez, je vous prie...

266. — G

A M. LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE LA SAALE

28 Mars 1808.

J'ai eu l'honneur de vous communiquer la Convention du 29 janvier, en vous priant de faire verser à Brunswick le Revenu des Domaines de l'Hildesheim et de l'Halberstadt, qui sont réunis au département de l'Ocker. Je vous ai

renouvelé cette prière les 16 février et 10 mars en y ajoutant celle de me faire parvenir la situation de la Caisse des Domaines d'Halberstadt à l'égard des Domaines de l'Ocker.

Etant dans la nécessité de rendre compte des versements faits pour le département, je vous serais très obligé si vous vouliez me faire part des raisons pour lesquelles les Domaines de l'Hildesheim et de l'Halberstadt qui font partie du département de l'Ocker n'ont pas fait les versements auxquels la Convention du 29 janvier semble les obliger.

Je serai très reconnaissant si vous avez la bonté de me faire connaître si ces Domaines ont versé à la Caisse royale à Cassel, ou à celle de l'Armée à Halberstadt.

J'ai l'honneur, etc...

267. — G

A M. CLARAC, INTENDANT A HALBERSTADT

28 Mars 1808.

J'AI eu l'honneur d'inviter plusieurs fois M. le Préfet de la Saale à faire verser dans la Caisse de l'Armée à Brunswick, le Revenu des Domaines de

l'Hildesheim et de l'Halberstadt qui font partie du département de l'Ocker. Je lui ai demandé également de me faire parvenir la situation, à l'égard de ces Domaines, de la Caisse de la Chambre d'Halberstadt.

Je vous serais très obligé, Monsieur l'Intendant, si vous vouliez me faire connaître si le Revenu de ces Domaines a été versé dans la Caisse de l'Armée à Halberstadt.

J'ai l'honneur, etc...

268. — G

A M. JACQUOT, DIRECTEUR DE L'HOPITAL

30 Mars 1808.

Vous trouverez ci-joint, Monsieur, les imprimés que M. le Régisseur général des hôpitaux vous envoie.

Comme cet hôpital est en retard pour les mois qu'il doit faire, je vous serai obligé de presser un peu la confection des états que vous devez établir et de me faire parvenir une expédition de ces états.

J'ai l'honneur, etc...

Je vous prie de m'envoyer l'état des imprimés qui vous manquent encore et qui, suivant la lettre de M. le Régisseur

général, doivent être fournis par l'Entrepreneur.

269. — G

A M. JACOBSON, BANQUIER
A CASSEL

31 Mars 1808.

J'ai l'honneur de vous transmettre, Monsieur, copie de la lettre par laquelle la Chambre d'Halberstadt répond à celle que je lui avais écrite pour le remboursement de 636 fr. que vous réclamez. Cette somme a été portée sur les états soumis à l'approbation de M. de Villemanzy ; dès qu'ils auront été ordonnancés, elle vous sera remise.

Je saisirai toujours avec plaisir l'occasion de pouvoir faire quelque chose qui vous soit agréable. Je vous prie d'en agréer l'assurance ainsi que celle de la considération avec laquelle j'ai l'honneur de vous saluer.

270. — G

A M. L'INTENDANT CLARAC

31 Mars 1808.

DANS le courant de 1807, la Chambre d'Halberstadt a versé à la Caisse de l'Armée à Brunswick 6.825 écus en billets du Trésor de Prusse. Ce Receveur ne m'a pas donné de reçu.

Monsieur l'Intendant général, que j'ai eu l'honneur de prévenir de l'existence de ces billets à la Caisse des Contributions, vient de m'écrire une lettre dont je m'empresse de vous adresser copie. Je vais m'adresser aux autorités d'Halberstadt pour obtenir l'échange de ces billets contre une pareille somme en valeur métallique.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien concourir à cette opération qui présentera peut-être quelques difficultés, mais qui semble indispensable.

271. — G

A M. DARU, INTENDANT GÉNÉRAL

31 Mars 1808.

Monsieur l'Intendant général,

J'ai l'honneur de vous adresser un procès-verbal que j'ai rapporté pour constater l'entrée au magasin d'habillement de Brunswick de quelques effets de militaires décédés dans les hôpitaux provisoires qui ont existé à Seesen et à Salzgitter.

272. — G

A M. DE KALM, COMMISSAIRE DES GUERRES

31 Mars 1808.

J'ai l'honneur de vous prévenir, mon cher camarade, que j'écris à M. Jacquot directeur de l'hôpital militaire, pour qu'il verse au magasin d'habillement de cette ville les effets des militaires décédés, à l'hôpital. Je constatai l'existence

de ces effets il y a quelques mois. Je vous prie de donner les ordres nécessaires pour que les effets des soldats français au service de la France qui sont morts à l'hôpital depuis que vous en avez la police soient remis fidèlement à M. Jacquot qui les versera au magasin.

Je vous serai obligé de mettre quelque sévérité à l'exécution de cette mesure. Vous sentez comme moi, mon cher camarade, que sans un ordre strict et sévère, il est à craindre que les effets des décédés ne soient entièrement dilapidés.

J'ai l'honneur, etc...

273. — G

A M. JACQUOT, DIRECTEUR DE L'HOPITAL

31 Mars 1808.

Il est à propos, Monsieur, que vous versiez au magasin d'habillement de cette place et entre les mains de M. Lepère, garde-magasin, tous les effets de militaires décédés qui ont été jusqu'ici sous votre garde.

Je rapporterai de ce versement un pro-

cès-verbal dont une expédition vous sera remise et vous servira de décharge.

J'ai l'honneur etc.

274. — G

A M. DARU, INTENDANT GÉNÉRAL

31 Mars 1808.

Le deuxième régiment d'infanterie de la Légion polono-italienne, est parti de Brunswick pour la France. Le capitaine d'habillement que ce corps a laissé ici, vient de me donner avis qu'il avait reçu l'ordre de son colonel de ne pas prendre de gibernes ni de bandoulières dans les magasins de Brunswick.

275. — G

A M. DARU, INTENDANT GÉNÉRAL

31 Mars 1808.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint l'état général des fournitures d'habillement, faites par le pays de Brunswick. Malgré les recherches les

plus suivies dans les papiers de la Chambre des Guerres et dans ceux des diverses caisses qui ont acquitté le prix de ces fournitures, il m'a été impossible de trouver d'autres reçus que ceux que j'ai déjà eu l'honneur de vous envoyer. L'état général présente quelques nouvelles indications.

276. — G

A M. HENNEBERG, PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE L'OCKER

1er Avril 1808.

Comme dans ce moment l'on perd sur l'argent, je désire pouvoir faire connaître exactement à M. l'Intendant général l'origine des 16.000 écus en or qui ont été versés à la Caisse de l'Armée. Le contrat de chaque bailli déterminant précisément la somme qu'il doit payer en or, je vous serai fort obligé si vous vouliez bien donner les ordres nécessaires pour qu'il soit vérifié, si aucun d'eux n'a excédé la proportion fixée par son bail et si vous aviez la bonté de me faire part du résultat de cette recherche.

277. — G

A M. MORAND, ORDONNATEUR EN CHEF DE L'ARMÉE FRANÇAISE EN WESTPHALIE

31 Mars 1808.

FAIT le rapport mensuel. Envoyé le mouvement des derniers jours de mars.

2 Avril 1808.

FAIT un rapport sur le renvoi du sieur Picard, infirmier.

Envoyé les états des militaires hors d'état de servir.

278. — G

A M. L'INTENDANT GÉNÉRAL

2 Avril 1808.

J'AI l'honneur de vous adresser trois relevés du registre de l'Administration des Domaines.

Une somme de treize mille écus, qui

existe à la Caisse des Domaines n'a pas été versée à celle de l'Armée, parce que M. le Préfet de l'Ocker ayant mandé à Son Excellence le Ministre des Finances à Cassel qu'aucun versement n'aurait lieu avant la réception de ses ordres à ce sujet, et ne les ayant pas reçus, le 31 mars, m'a déclaré ne pouvoir donner les ordres nécessaires pour cette opération.

M. le Préfet de la Saale n'a pas répondu aux lettres que j'ai eu l'honneur de lui adresser relativement au revenu des Domaines de l'Hildesheim (département de l'Ocker).

M. Clarac, Intendant dans le département de la Saale, m'annonce qu'il existait à Halberstadt, dans la Caisse des Domaines, une somme de 324.597 fr. 46 cent. provenant de ceux de l'Hildesheim, de laquelle il fallait déduire 141.772 fr. 23 pour appointements et frais d'administration ; j'ai eu l'honneur de provoquer le versement de la somme nette de 182.825 fr. 26 à la caisse de l'Armée à Brunswick. M. Clarac pense qu'il est à propos « de laisser aller les choses comme elles vont encore ».

Il paraît que la caisse de Brunswick ne recevra que le Revenu des Domaines du ci-devant duché de ce nom qui se trouve compris dans le département de l'Ocker.

279. — G

A M. LE CONSEILLER D'ÉTAT JOLLIVET

3 Avril 1808.

J'AI l'honneur de mettre sous vos yeux l'état de situation de la caisse des Domaines de Sa Majesté l'Empereur au 31 mars et les extraits de mon registre.

Il n'y a pas eu de versement pendant la dernière quinzaine de mars. M. le Préfet de l'Ocker ayant mandé à Son Excellence le Ministre des Finances, qu'il ne procéderait à aucun règlement avant d'avoir reçu ses intentions, m'a déclaré le 31 mars qu'il n'avait pas de réponse à sa lettre et qu'il ne pouvait ordonner l'opération que je réclamais.

J'avais eu soin, suivant les instructions que vous m'avez fait l'honneur de me donner, de faire connaître à M. le Préfet de l'Ocker que le partage des fonds, versés le 15 mars à la caisse de l'Armée, pouvait s'effectuer.

J'attends vos ordres à l'égard des 23.168 fr. 29 déposés le 29 février.

MM. les Préfets des divers pays qui

forment le département de l'Ocker n'adhèrent point aux demandes de versement que j'ai l'honneur de leur adresser. Il résultera apparemment de ce système que les fonds s'accumuleront d'une manière irrégulière, dans diverses caisses des Domaines, parce qu'on manque de receveurs français, et que celui qui est à Brunswick, ne recevant que le revenu des Domaines du duché de ce nom qui sont compris dans le département de l'Ocker, sera fort peu utile.

M. Clarac, Intendant dans le département de la Saale, a bien voulu m'écrire qu'il existe à Halberstadt, dans la caisse des Domaines une somme de 324.597 fr. 46 cent. provenant de ceux de l'Hildesheim (pays presque entièrement compris dans le département de l'Ocker). Déduction faite de 141.772 fr. 21 cent. pour appointements et frais d'administration, il reste une somme disponible de 182.825 fr. 25 cent.

J'ai eu l'honneur d'en provoquer le versement à la caisse de l'Armée à Brunswick, mais M. Clarac, pense « qu'il convient de laisser aller les choses comme elles sont allées jusqu'à ce moment. »

Pour se conformer à ce principe sage, pour ne rien changer aux habitudes prises, chose si essentielle pour la promptitude du service dans un moment de déplace-

ment général, et remplir par là les instructions que vous nous avez fait l'honneur de nous envoyer, il serait convenable que les revenus des Domaines du duché de Brunswick, de la Principauté de Blankenbourg, de l'Hildesheim et de l'Halberstadt proprement dit, fussent enfin versés à la Caisse de l'Armée à Brunswick, comme cela a eu lieu depuis le 12 novembre 1806 jusqu'au mois de janvier 1808.

Chargé pendant cet intervalle de diverses opérations dans le pays d'Halberstadt, j'ai vu par moi-même que l'habitude de ces versements était tellement prise que, souvent, le pays d'Hildesheim,au lieu de porter ses fonds à Halberstadt, pour que la Chambre les adressât à Brunswick, les versait directement à la caisse des Contributions à Brunswick.

Cet ordre de chose, que la position géographique du pays d'Hildesheim rend très naturel, ne cesse que lorsqu'il est autorisé par la réunion de ce pays et de celui de Brunswick dans un même département, et que vos Instructions et celles de M. l'Intendant général l'ont prescrit.

Ce changement pourrait paraître plausible s'il y avait à Halberstadt un receveur français, mais il ne s'y en trouve point jusqu'ici, de manière que les fonds, qui devaient naturellement être versés à

Brunswick il y a deux mois, ne sont pas encore entrés dans les Caisses de Sa Majesté l'Empereur.

Telles sont, Monsieur le Conseiller d'Etat, les raisons pour lesquelles les versements bruts du département de l'Ocker ne s'élèvent qu'à la faible somme de 44.523 fr. 12 cent.

Agréez, etc...

280. — G

A M. DARU, INTENDANT GÉNÉRAL

4 Avril 1808.

JE crains que la modicité de la somme de 44.523 fr. 12 cent. versée jusqu'ici à la Caisse des Contributions de Brunswick n'excite un sentiment de surprise. Je dois peut-être indiquer les causes de la faiblesse de cette recette.

Les diverses Chambres qui ont administré jusqu'ici les pays qui forment le département de l'Ocker, et MM. les Préfets, sous l'autorité desquels elles se trouvent, n'adhèrent point aux demandes de versement que j'ai l'honneur de leur adresser.

MM. les Intendants autorisent ces refus.

Ainsi M. Clarac, Intendant dans le département de la Saale, a dans la caisse de la Chambre une somme de 182.825 fr. 25. cent.

provenant de l'Hildesheim, pays compris dans le département de l'Ocker. J'en ai réclamé le versement à Brunswick. M. Clarac a répondu « qu'il croyait à propos de laisser aller les choses comme elles sont allées jusqu'ici. »

Or, depuis le 12 novembre 1806, Halberstadt verse ici ; l'habitude de ces versements était tellement prise que souvent le pays d'Hildesheim, au lieu de porter ses fonds à Halberstadt pour que la Chambre les adressât à Brunswick, les versait directement à la caisse des Contributions de Brunswick.

Cet ordre de chose que la position du pays d'Hildesheim rend très naturel, ne cesse que lorsqu'il est autorisé par la réunion de ce pays et de celui de Brunswick dans un même département, et que lorsque vous l'avez prescrit.

Une raison accidentelle peut faire paraître ce changement singulier ; il n'y a pas de receveur français à Halberstadt, de manière que les fonds qui devaient naturellement être versés à Brunswick il y a deux mois, ne sont pas encore entrés dans les caisses de Sa Majesté l'Empereur, parce qu'on a jugé à propos de les retenir à Halberstadt.

Agréez, je vous prie, l'hommage de mon respect.

281. — G

A M. CLARAC, INTENDANT A HALBERSTADT

7 Avril 1808.

Demandé avec instance, d'après la lettre de M. l'Intendant général en date du 5 du courant, les états des Domaines de l'Hildesheim et de l'Halberstadt.

(*non copié faute de temps*).

282. — G

A M. HENNEBERG, PRÉFET DE L'OCKER

7 Avril 1808.

Demandé pour la 2e fois et pour obéir à la lettre de M. l'Intendant général en date du 5 du courant les 4 états que j'ai demandés (par département) à la Chambre des Domaines les 21 et 22 mars. Ces états étant des relevés de ceux fournis à M. Ginoux sont faciles à établir. On

invite à substituer quelques personnes à la Chambre si elle est supprimée comme on le dit.

283. — G

A M. DARU, INTENDANT GÉNÉRAL

9 Avril 1808.

Aussitot la réception de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au sujet des 6.825 thalers en billon du Trésor, qui ont été déposés à la Caisse des Contributions de Brunswick par la Chambre d'Halberstadt, je me suis empressé d'inviter cette Chambre à échanger ces billets contre une pareille somme en valeur métallique. J'ai l'honneur de vous adresser la réponse que je reçois de M. Gossler, préfet de la Saale.

M. Gossler se refuse à cet échange parce que, dit-il, il a parcouru toutes les pièces relatives à ce versement et qu'elles prouvent qu'il s'est fait par les Caisses administrées par la Chambre, antérieurement à l'émission de l'ordre, de ne point admettre de billets du Trésor de Prusse, en paiement, dans les caisses du Receveur français.

M. l'Intendant de Brunswick ne m'a laissé ni cet ordre ni les lettres qu'il a écrites à la Chambre d'Halberstadt pour son exécution. Les billets du Trésor ne sont point portés aux procès-verbaux de versement. Je n'ai pas de données suffisantes pour répondre à l'assertion de M. le Préfet de la Saale. Mais je crois me rappeler qu'à dater du 1er avril 1807. M. de la Bouillerie donna l'ordre au Receveur de Brunswick de ne pas recevoir de billets du Trésor, que l'exécution de cet ordre fut retardé par un arrêté de M. Estève qui ne fut pas confirmé par vous, mais que cependant, M. l'Intendant de Brunswick prévint la Chambre d'Halberstadt dès le mois d'avril 1807, que les billets du Trésor ne seraient pas reçus dans la Caisse française, que malgré cet avis on en envoya encore, et que l'échange en fut demandé sur-le-champ.

Une lettre écrite par M. l'Intendant de Brunswick le 22 septembre 1807 à M. le Receveur des Contributions, prouve qu'à cette époque la Chambre envoyait encore des billets du Trésor, et qu'elle avait déjà reçu l'ordre de les échanger.

Si M. Gossler s'était fait présenter les lettres de M. l'Intendant de Brunswick, je ne doute pas qu'il n'eut pu se convaincre que son assertion n'est pas fondée.

Je vais chercher à me procurer la commu-

nication des lettres écrites par la Chambre d'Halberstadt et qui doivent prouver le même fait.

Je vous prie de me donner des ordres et d'agréer l'hommage de mon profond respect.

284. — G

A M. HENNEBERG, PRÉFET DE L'OCKER

9 Avril 1808.

La convention du 29 janvier dernier prescrivait que les revenus des Domaines de Wesphalie seront versés dans les caisses françaises et que tous les quinze jours on effectuera le partage de ce qui se trouvera dans les dites caisses, je crois de mon devoir de vous rappeler qu'aucun versement n'a eu lieu à la caisse de l'Armée depuis le 15 du mois passé. Comme nous avons reçu la Convention du 29 janvier avec ordre précis de la faire exécuter, il me semble que tout ce qu'elle prescrit doit avoir lieu jusqu'à la réception d'ordres contraires ad hoc.

J'ai en conséquence l'honneur de vous inviter à vouloir bien donner les ordres nécessaires pour que tous les fonds prove-

nant des Domaines soient versés à la caisse de l'Armée.

Je vous serai obligé si vous voulez bien me faire connaître ce que vous aurez fait à ce sujet et agréer l'assurance de la considération avec laquelle, etc...

285. — G

A M. HENNEBERG, PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE L'OCKER

11 Avril 1808.

Comme j'avais l'honneur de demander à la Chambre de Brunswick les états des Domaines soumis à son Administration, le 21 mars dernier, et que ces états devant être une copie de ceux fournis à M. Ginoux, ne devaient pas offrir un travail très long, je pensais qu'ils se seraient trouvés terminés à la dissolution de cette Chambre.

J'ai lieu de croire qu'il n'en est pas ainsi.

M. l'Intendant général venant de me donner l'ordre le plus précis de faire parvenir ces états, j'ai l'honneur de vous proposer, Monsieur le Préfet, de former un bureau particulier chargé de leur achèvement. Ce travail, qui est infiniment simple, sera terminé en très peu de jours,

comme il est à désirer, si vous voulez bien le confier à des personnes employées jusqu'ici à la Chambre des Domaines et instruites des diverses parties de cette Administration. Cette idée que je vous propose n'a pour but que la prompte formation d'états qu'on demande depuis le 1er février dernier.

M. le Conseiller d'Etat à vie, Ministre plénipotentiaire, m'a autorisé à réduire à 4 le nombre des états demandés. Il me semble qu'un membre de la Chambre et quelques copistes pourraient facilement établir ces états en huit jours.

Je vous serais très obligé, Monsieur le Préfet, si vous vouliez bien me faire part de ce que vous aurez fait à ce sujet et agréer l'assurance de la parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur de vous saluer.

286. — G

A M. HENNEBERG, PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE L'OCKER

13 Avril 1808.

Pour concilier avec la Convention du 29 janvier les ordres que vous m'avez dit avoir reçus de Son Excellence le Ministre des Finances du

Royaume de Westphalie, et qui paraissent tendre à ne pas laisser inactifs dans la caisse de l'Armée la partie du revenu des Domaines qui revient à Sa Majesté le roi de Westphalie, j'ai l'honneur de vous proposer de faire verser demain, 14 du courant, à la caisse de l'Armée, les fonds qui se trouvent dans celles des Domaines.

Après-demain 15, nous procéderons au partage de ce qui se trouvera dans la caisse de l'Armée, où de cette manière il ne restera aucune somme appartenant à Sa Majesté le roi de Westphalie.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me répondre à ce sujet.

Agréez, Monsieur le Préfet, l'assurance de la parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur de vous saluer.

287. — G

A M. L'INTENDANT

13 Avril 1808.

J'ai reçu la lettre de M. le Préfet de la Saale, que vous m'avez fait l'honneur de me renvoyer. J'ai lieu de croire que la Chambre d'Halberstadt envoyait encore des billets du Trésor à Brunswick en septembre 1807. Cette cer-

titude m'est donnée par une lettre de M. l'Intendant de Brunswick dont copie est ci-jointe. Cependant, l'ordre de n'en pas recevoir avait été communiqué à cette Chambre dès le mois d'avril 1807. Comme elle avait d'ailleurs celui de verser chaque mois à la Caisse des Contributions les fonds qu'elle recevait des divers contribuables, il paraît difficile que ces billets aient pu s'accumuler.

La correspondance de M. M^al^ Daru, Intendant de Brunswick, avec la Chambre dont je n'ai pas de copies, et qui est entre les mains de M. le Préfet de la Saale, peut éclaircir parfaitement cette affaire.

Je vais écrire dans ce sens à M. le Préfet de la Saale ; j'espère que la correspondance de M. M^al^ Daru le convaincra du droit que l'on a à demander le remplacement en valeur métallique des billets indûment versés.

288. — G

A M. LE PRÉFET DE LA SAALE

13 Avril 1808.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au sujet des billets du Trésor, présentés à la Caisse des Contributions de Brunswick

par la Chambre d'Halberstadt. Une lettre, écrite par M. l'Intendant de Brunswick le 22 septembre 1807, semble prouver qu'à cette époque, la Chambre d'Halberstadt a encore envoyé une somme de 160 écus en trente-deux billets. Cependant, dès le mois d'avril, il doit lui avoir été fait communication de l'ordre qui défendait l'admission de ces billets dans les Caisses françaises.

J'ai l'honneur de vous inviter à faire rechercher dans la correspondance de M. l'Intendant de Brunswick qui doit se trouver dans les archives de la Chambre d'Halberstadt, si des billets du Trésor n'ont pas été reçus dans les caisses spéciales, et présentées à celle de l'Armée, après l'ordre qui en défend l'admission.

Agréez, je vous prie, etc...

289. — G

A M. DARU, INTENDANT GÉNÉRAL

13 Avril 1808.

Le sieur Vienop a fait fonction de garde-magasin de l'habillement à Brunswick depuis le 26 octobre 1806 jusqu'au 15 février 1808. D'après les comptes de ce magasin, il est regardé

comme comptable depuis le 23 mai 1807, jusqu'à la remise effectuée par lui à M. Lepère le 18 février 1808.

Il pourrait paraître juste de lui accorder le traitement d'employé de l'habillement, sinon pour tout le temps où il a fait fonctions de garde-magasin, du moins pour celui pendant lequel il est regardé comme comptable.

D'ailleurs, le sieur Vienop est redevable de 386 capotes. La somme qui lui serait allouée comme traitement serait retenue pour combler ce déficit. Les appointements de sa place de garde de l'Arsenal sont retenus pour le même objet, depuis plusieurs mois, par ordre de M. l'Intendant de Brunswick.

Daignez agréer, etc...

290. — G

A M. LE COLONEL DIRECTEUR DE L'ARTILLERIE A MAGDEBOURG

14 Avril 1808.

Je le préviens que le sieur Vienop n'envoie pas d'état de situation des armes et effets militaires contenus dans l'arsenal de Brunswick.

291. — G

A M. DARU, INTENDANT GÉNÉRAL

14 Avril 1808.

J'ai l'honneur de vous adresser onze reçus signés par diverses personnes à qui il a été fait des livraisons par le Magasin d'habillement de Brunswick.

Les reçus d'effets délivrés à la garde nationale de Brunswick sont signés par M. Wilmerding, Bourgmestre et Commandant. Il n'y a plus de Conseil d'Administration.

Enfin, les deux harnais délivrés au sieur Culemann ont été remis par lui aux conducteurs des trente chevaux formant l'attelage de deux pièces de canon du Gouvernement.

Ces chevaux n'ont été incorporés à aucun bataillon du train ; ils ont été pendant un an sous les ordres de M. Liby lieutenant au 7e Régiment d'artillerie à pied et sont aujourd'hui à Cassel. Je n'ai pas pu savoir ce qu'étaient devenus ces harnais. Je le demande à M. Liby qui se trouve à Mayence.

Agréez, etc...

292. — G

A M. DARU, INTENDANT GÉNÉRAL

15 Avril 1808.

Vers le commencement de 1807, on retint 30 chevaux sur ceux que fournissaient les pays de Brunswick et d'Halberstadt. Ces chevaux formèrent l'attelage des deux pièces de canon du Gouvernement.

Un est mort, cinq hors d'état de servir sont encore à Brunswick, les 24 autres ont été conduits à Cassel il y a deux mois, et j'apprends qu'on vient de les distribuer chez des paysans.

J'ai écrit dans le temps à M. l'Ordonnateur Morand, pour lui représenter que peut-être on pourrait réclamer les 24 chevaux conduits à Cassel, et faire vendre les cinq qui sont restés ici.

Agréez, je vous prie, etc...

293. — G

A MM. LES INTENDANTS DES DOMAINES DANS LES DÉPARTEMENTS DE LA LEINE, DU WESER, DE LA FULDE, DE L'ELBE.

15 Avril 1808.

Monsieur l'Intendant,

J'AI l'honneur de vous adresser, ci-joint, l'état des biens ruraux et moulins ainsi que celui des dîmes qui étaient sous l'Administration de la Chambre de Brunswick et qui font maintenant partie de notre département.

Je n'ai reçu ces états que le 12 du courant quoique je me fusse empressé de les demander dès le commencement de février, et que j'eusse renouvelé cette demande particulière le 18 mars.

Un aussi long retard me fait penser qu'il convient de vous les faire parvenir dans le plus bref délai. Comme on en demande un fort considérable pour les établir d'une manière plus régulière, j'ai l'honneur de vous les transmettre tels qu'ils m'ont été envoyés. Si vous avez besoin de détails plus étendus, je vous prie de m'en informer et je ne négligerai rien pour vous les procurer.

Je dois ajouter qu'il n'existe pas dans cette province de terres tenues par des colons-serfs.

Quant aux rentes foncières et emphytéotiques, M. le Préfet du département de l'Ocker m'a représenté que cette nature de rentes avait été distinguée et séparée des lens seigneuriaux par M. Ginoux, directeur des Domaines chargé de la prise de possession en Westphalie, que ces distinctions n'étant pas connues des membres de la Chambre, qui d'ailleurs n'avaient pas gardé de copies du travail de M. Ginoux, on n'avait pas pu fournir l'état que je demandais.

Je suis occupé actuellement à réunir les renseignements nécessaires pour les établir.

Agréez, etc...

294. — G

A M. HENNEBERG, PRÉFET
DU DÉPARTEMENT DE L'OCKER

18 Avril 1808.

Je le prie de répondre à la lettre que je lui ai écrite ce 5 avril relativement au sieur Vienop. Je lui demande quelle somme a produit la retenue exercée sur ses appointements.

Demandé à M. le Préfet si la caisse des Domaines à Brunswick a fait des versements à Cassel depuis le 29 janvier, et dans le cas où elle en aurait fait leur quotité et leurs dates.

295. — G

A M. HENNEBERG, PRÉFET DE L'OCKER

19 Avril 1808.

J'ai reçu les états des Domaines que vous m'avez fait l'honneur de me faire parvenir le 16 du courant. Je les ai adressés sur-le-champ à MM. les Intendants qu'ils concernent. Mais je ne puis vous dissimuler qu'ils ne sont pas conformes au modèle envoyé par M. le Conseiller d'Etat, Ministre plénipotentiaire, modèle que j'ai eu l'honneur de porter chez vous vers le commencement du mois de mais, et que j'ai communiqué à la Chambre alors existante le 8 de ce mois.

Comme il n'existe pas dans cette province de terres tenues par des colons-serfs, le travail que j'ai l'honneur de vous prier de faire établir se réduit à *trois états*. A cet égard, je vous rappellerai l'idée que je

vous ai communiquée il y a trois jours. On pourrait prendre 3 ou 4 personnes instruites parmi le grand nombre de celles que la suppression de la Chambre laisse sans emploi. Ces personnes formeraient les états que je demande depuis trois mois en 8 ou 10 jours au plus. Il suffirait de leur donner la communication des papiers de la Chambre et un local. Quant aux appointements auxquels elles auraient droit, je suis persuadé que M. le Conseiller d'Etat, Ministre plénipotentiaire, voudrait bien accorder qu'ils fussent pris sur le revenu des Domaines. Je mettrais tous mes soins à surveiller et diriger ce bureau, et si M. de Schrader voulait avoir la complaisance d'y passer une demi-heure tous les deux jours, je ne doute pas que le travail n'allât fort bien. Cette mesure nous délivrera tous les deux de beaucoup de peines, et ce qui est plus désirable, nous mettra à même de satisfaire enfin aux ordres reçus à ce sujet.

Veuillez bien, Monsieur le Préfet, m'accuser la réception de cette lettre et agréer l'assurance de ma parfaite considération.

296. — G

A M. HENNEBERG, PRÉFET DE L'OCKER

Avril 1808.

M. GINOUX arrive, Monsieur. On croit que tous les tableaux (trois seulement) sont prêts. Je vous prie en grâce de former un bureau pour cela.

Si vous ne vouliez pas prendre cette mesure, je serais exposé aux plus grands désagréments.

Veuillez bien, je vous prie, répondre à ma lettre.

297. — G

A M. DARU, INTENDANT GÉNÉRAL

1er Mai 1808.

LE 29 avril, il a été versé à la caisse de l'Armée une somme de 66.560 fr. n. c. provenant des Domaines du département de l'Ocker ; le 30 avril, cette somme a été partagée et 33.280 fr. n. c. ont été versés définitivement à ladite caisse.

J'ai l'honneur de vous adresser trois procès-verbaux et trois rapports relatifs à cette opération.

Agréez, etc...

298. — G

A M. DARU, INTENDANT GÉNÉRAL

7 Mai 1808.

Je viens d'apprendre que les armes et effets militaires existant à l'arsenal de Brunswick et désignés dans l'état ci-joint étaient considérés par M. le Général Wertphulier, commandant à Brunswick, comme propriété de Sa Majesté le roi de Westphalie. Cet arsenal a été jusqu'à la fin de 1807, sous la police de M. Liby, officier au 7e régiment d'artillerie et après son départ, sous celle de M. Riesch qui a quitté Brunswick dans le mois de février dernier, sans avoir fait, ainsi qu'on me l'a déclaré, la remise de cet arsenal aux agents de Sa Majesté le roi de Westphalie.

Agréez, je vous prie...

299. — G

AM. DARU, INTENDANT GÉNÉRAL

7 Mai 1808.

J'ai l'honneur de vous adresser un procès-verbal que j'ai rapporté d'après l'ordre de M. Villemanzy et qui constate qu'il n'existe pas de billon

dans la caisse des Contributions de Brunswick.

Agréez, etc...

300. — G

A MM. LES RECEVEURS DES RENTES DES DOMAINES

14 Mai 1808.

De Beyle, Intendant des Domaines de Sa Majesté l'Empereur dans le département de l'Ocker,

A Monsieur...

Il a été signé, Monsieur, à Berlin le 22 avril 1808 par les Commissaires plénipotentiaires de L. L. M. M. l'Empereur des Français et le Roi de Westphalie, un traité relatif aux domaines de ce royaume.

Le lot de Sa Majesté l'Empereur est composé :

1° De tous les biens ruraux et moulins.

2° De toutes les rentes foncières et emphytéotiques.

3° De toutes les dîmes.

4° De lens seigneuriaux jusqu'à la concurrence d'un revenu annuel de 126.871 fr. q. cent.

Il a été décidé, Monsieur, que vous res-

teriez chargé, sous ma direction, de percevoir les revenus provenant de ceux des biens ci-dessus désignés, qui ont formé votre arrondissement jusqu'à ce jour ; en conséquence et au moment de la réception de cette lettre, vous voudrez bien établir un registre journal où vous inscrirez soigneusement les revenus que vous percevrez des biens ci-dessus désignés, revenus qui appartiennent à Sa Majesté l'Empereur et que vous verserez dans les caisses françaises.

Les registres et sommiers que vous établirez pour constater ces recettes doivent être entièrement séparés de ceux que vous avez à tenir pour Sa Majesté le Roi de Westphalie. Suivant les articles 3 et 11 du traité du 22 avril, les charges anciennes sont maintenant au compte du Gouvernement Westphalien ; vous voudrez donc ne rien payer pour lesdites charges et défendre sévèrement aux fermiers d'en acquitter aucune, même dans le cas où les clauses de leurs baux les y obligeraient.

Vous serez conservé dans votre place. Il sera fait incessamment une organisation conforme au nouvel ordre de choses. Cette organisation règlera vos appointements.

A l'avenir, vous vous adresserez à moi pour tout ce qui concerne la gestion et comptabilité dont il est question et vous ne recevrez et exécuterez que les ordres

que j'aurai l'honneur de vous transmettre.

Votre arrondissement actuel n'est changé en aucune manière, même dans le cas où un ou plusieurs des baillages qui le composent seraient situés hors du département où vous avez votre résidence légale.

Vous ne correspondrez qu'avec l'Intendant de ce département.

J'ose espérer, Monsieur, que vous sentirez qu'il est de votre intérêt comme du mien de mettre la plus grande célérité et la plus grande clarté dans les rapports que nous aurons désormais ensemble.

Je vous invite à presser les recouvrements autant que possible.

Je vous prie de m'accuser la réception de cette lettre et de contresigner celles que vous me ferez l'honneur de m'écrire.

J'ai l'honneur de vous saluer.

301. — G

A MM. LES BAILLIS

15 Mai 1808.

De Beyle, Intendant des Domaines de Sa Majesté l'Empereur dans le département de l'Ocker.

à Monsieur...

Il a été signé à Berlin, le 22 avril 1808,

par les Commissaires plénipotentiaires de L. L. M. M. l'Empereur des Français et le Roi de Westphalie, un traité relatif aux domaines de ce royaume.

Le lot de Sa Majesté l'Empereur est composé :

1° De tous les biens ruraux et moulins.

2° De toutes les rentes foncières et emphytéotiques.

3° De toutes les dîmes.

4° De lens seigneuriaux jusqu'à la concurrence d'un revenu annuel de 126.871 fr. q. cent.

Les revenus de ces biens, tant pour le passé que pour l'avenir, appartiennent en entier à Sa Majesté Impériale et doivent être versés dans ses caisses.

Il a été décidé qu'il ne serait rien changé aux arrondissements actuels des baillis et receveurs ni à leurs attributions ; que vous effectueriez vos paiements de la même manière que par le passé (en ayant soin de n'être jamais en retard). Enfin, que dorénavant, vous correspondriez avec moi pour tout ce qui a rapport aux biens de Sa Majesté l'Empereur, et que vous ne recevriez et exécuteriez que les ordres que j'aurai l'honneur de vous transmettre.

Vous voudrez bien, à la réception de cette lettre suspendre tout paiement de

charges anciennes. Il est nécessaire que vous me fassiez parvenir le plus tôt possible un état divisé en 8 colonnes.

La première portera la date des paiements que vous avez faits depuis le 1er septembre 1807, jusqu'au 1er mai 1808.

La 2e le montant de ces paiements.

La 3e le nom de la caisse où vous les avez effectués.

La 4e le montant annuel du prix de ferme que vous avez à payer à Sa Majesté l'Empereur.

La 5e ce que vous devez encore au 1er mai.

La 6e ce que vous pourriez avoir payé d'avance.

La 7e le nom du receveur élémentaire dans la caisse duquel vous versez.

La 8e, observations.

J'ose espérer, Monsieur, que vous sentirez qu'il est de votre intérêt comme du mien, de mettre la plus grande célérité et la plus grande clarté dans les rapports que nous aurons désormais ensemble.

Je vous prie de m'accuser la réception de cette lettre et de contresigner celles que vous me ferez l'honneur de m'écrire.

J'ai l'honneur de vous saluer.

302. — G

A M. JOLLIVET

Le 17 Mai 1808.

Monsieur le Conseiller d'Etat,

J'AI l'honneur de vous adresser, ci-joint, la liste des receveurs élémentaires de la partie du département de l'Ocker anciennement administrée par la Chambre de Brunswick, liste que je viens de relever sur les actes.

Comme ceux relatifs aux domaines de l'Hildesheim et du pays de Goslar ne se trouvent point à Brunswick, je me suis adressé depuis longtemps aux Préfets de ces districts et à M. Clarac, Intendant à Halberstadt, pour le prier de me transmettre la liste des receveurs. Je ne l'ai point encore reçue. Dès qu'elle sera en mon pouvoir, je ne manquerai pas de vous adresser le tableau général des receveurs du département de l'Ocker.

Agréez, etc...

303. — G

AU GÉNÉRAL DE VILLEMANZY A LEIPZIG

19 Mai 1808.

Mon Général,

J'AI reçu votre circulaire en date du 11 du courant par laquelle vous prescrivez la formation d'une commission, chargée de vérifier la qualité de la monnaie de billon versée dans les caisses de l'Armée.

Comme il ne reste plus à payer à Brunswick que le revenu des biens attribués à Sa Majesté l'Empereur par le traité signé à Berlin le 22 avril, et que ce revenu est payable en or et en argent courant, il me semble que je ne suis pas dans le cas d'établir une commission de vérification.

Je vous prie de me donner des ordres sur cet objet et d'agréer, etc...

304. — G

A M. JOLLIVET

19 Mai 1808.

LE bail de la terre de Botzum située dans le pays d'Hildesheim et affermée 1929 thalers 12 gros, 4 pfenings, expire. La Chambre d'Halberstadt est

d'avis de continuer aux mêmes conditions pour deux ans. J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, l'information qu'elle m'a adressée à ce sujet.

Comme il était venu à ma connaissance que la commune même de Botzum offrait 2.300 thalers de ce bien, qu'on proposait de laisser pour 1929 thalers, j'ai cru devoir chercher des renseignements très détaillés dans le pays d'Hildesheim. Il résulte de ceux que je reçois qu'il est convenable pour les intérêts de Sa Majesté de continuer le bail de Botzum ainsi que le propose la Chambre d'Halberstadt.

Je vous prie, Monsieur le Conseiller d'Etat, de vouloir bien me donner des ordres à ce sujet et d'agréer, etc...

305. — G

A M. ŒSTREICH, BAILLI A WENDHAUSEN

20 Mai 1808.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre par laquelle vous m'accusez réception de celle que j'ai eu l'honneur de vous écrire le 14 mai et avec laquelle vous m'avez transmis copie de la lettre à vous adressée

par M. Kleuze au nom de M. Dandrillon, secrétaire général de l'Intendance de la Couronne.

La lettre du traité signé à Berlin le 22 avril est claire ; il ne peut y être apporté de changement que par les hautes parties contractantes.

L'article 5 dudit traité porte entr'autres dispositions ces mots :

« Le lot de Sa Majesté l'Empereur des Français sera composé de la totalité des biens ruraux et moulins, actuellement productifs de revenus,

de la totalité des rentes foncières et emphytéotiques.

de la totalité des dîmes, de lens seigneuriaux pour un revenu annuel de 126.871 fr. q. cent.

Les revenus de ces biens, tant pour le passé que pour l'avenir, appartiennent en entier à Sa Majesté Impériale. »

En conséquence, je vous renouvelle l'invitation précise de ne rien verser de toutes les sommes que vous pourriez devoir et qui sont de la nature des revenus ci-dessus détaillés, qu'entre les mains du receveur français que je vous ferai connaître incessamment, vous déclarant que ce n'est qu'à ladite caisse que vous pouvez vous acquitter valablement, et que vous seriez sujet à payer de nouveau les sommes

par vous versées sur les revenus appartenant à Sa Majesté l'Empereur, à tous autres qu'à ses agents dûment légitimés auprès de vous.

Je vous invite à vous conformer d'ailleurs aux ordres relatifs au paiement que j'ai eu l'honneur de vous transmettre par ma circulaire du 14 mai et à m'accuser réception de cette lettre.

J'ai l'honneur, etc...

306. — G

A M. LE CONSEILLER D'ÉTAT JOLLIVET

20 Mai 1808.

En vertu des ordres portés dans votre circulaire en date du 6 du courant, j'ai fait connaître aux receveurs élémentaires des Domaines du département de l'Ocker, les biens qui, d'après le traité de Berlin, forment le lot de Sa Majesté l'Empereur.

Je les ai prévenus « que les revenus de ces biens, tant pour le passé que pour l'avenir appartenaient en entier à Sa Majesté Impériale ».

M. Œstreich, bailli et receveur à Wend-

hausen, en m'accusant réception de la lettre que je lui ai écrite à ce sujet, m'adresse copie de celle qu'il a reçue de M. Kleuze, agent de Sa Majesté le Roi de Westphalie en date du 5 mai. Cette lettre, dont j'ai l'honneur de mettre une copie sous vos yeux, défend au S^r^ Œstreich de faire aucun paiement qu'entre les mains de M. Chambon, trésorier général de la Couronne.

J'ai cru devoir renouveler au Sr Oestreich les ordres que je lui avais transmis et je vous prie de vouloir bien m'en donner à ce sujet.

Daignez agréer, etc...

307. — G

A M. LE GÉNÉRAL DE VILLEMANZY A LEIPZIG

20 Mai 1808.

Mon Général,

Je reçois votre circulaire en date du 12 mai, relative aux mesures à prendre pour empêcher la circulation des marchandises anglaises.

Il serait peut-être utile que vous daicnassiez me faire connaître si je serai ghargé à Brunswick de vérifier les envois

qui y seront faits des parties des pays conquis étrangères au royaume de Westphalie.

Les démarches que je serais dans le cas de faire auprès des autorités de cet Etat souffriraient sans doute de grandes difficultés et je crois convenable d'attendre avant de m'y engager, les ordres que je vous supplie de me donner.

Daignez agréer, etc...

308. — G

A M. DARU. INTENDANT GÉNÉRAL

20 Mai 1808.

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de vous écrire le 24 mars que dans le courant de 1807, la Chambre d'Halberstadt avait versé à la caisse de l'Armée à Brunswick 6.823 écus en billets du trésor de Prusse, mais que M. Brichard, caissier n'en avait pas donné de reçu.

M. Gossler, Préfet de la Saale, s'est refusé à échanger ces billets contre une pareille somme en valeur métallique, et par sa lettre du 11 mai, dont traduction ci-jointe, m'en demande reçu.

Je vous prie de me donner des ordres à ce sujet et d'agréer, etc...

309. — G

A M. D'EGIDY, DROSSARD A CAMPEN

21 Mai 1808.

Le Préfet Henneberg vous commumuniquera incessamment, Monsieur, les articles du traité du 22 avril en vertu duquel

Les biens ruraux et moulins,

Les dîmes,

Les rentes foncières et emphytéotiques et une partie des lens seigneuriaux du royaume de Westphalie appartiennent à Sa Majesté l'Empereur. Le revenu de ces biens, tant pour le passé que pour l'avenir, appartient à Sa Majesté Impériale et ne doit être versé que dans ses Caisses.

Il arrivera incessamment à Brunswick un receveur français, chargé de percevoir les sommes que MM. les receveurs élémentaires des Domaines doivent aux Caisses Impériales. Ce n'est qu'entre les mains de ce receveur, que je vous ferai connaître, que vous pourrez vous acquitter légitimement et je vous renouvelle l'*invitation précise* de défendre tout versement dans les Caisses de Sa Majesté le Roi de Westphalie des sommes provenant des domaines de Sa Majesté l'Empereur.

Comme le contrat par lequel le baillage de Campen vous a été affermé, ne m'a point encore été remis, je ne puis vous indiquer nommément les revenus de ce baillage qui appartiennent à Sa Majesté l'Empereur.

En étudiant votre bail et y recherchant avec soin tout ce qui est « teneur » de biens ruraux et moulins, de dîmes et de rentes foncières et emphytéotiques, vous connaîtrez les sommes dont vous êtes redevables aux Caisses Impériales.

Quant aux lens seigneuriaux, Sa Majesté ne perçoit aucun revenu de ce genre dans le baillage de Campen.

J'ai l'honneur de vous saluer.

310. — G

A M. LE GÉNÉRAL DE LEPEL A BRUNSWICK

21 Mai 1808.

Mon Général,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire aujourd'hui et par laquelle vous me déclarez que le Sr Vienop ne doit obtempérer relativement à l'Arsenal dont il est gardien, qu'aux ordres des autorités Westphaliennes.

Je crois de mon devoir de vous communiquer « copie », même de l'ordre de Sa Majesté l'Empereur qui s'exprime ainsi dans une lettre du 30 janvier 1808 :

« Tous les magasins m'appartiennent pour l'Artillerie ; le principe est que tout est à moi.

Je verrai ensuite ce que je rendrai au Roi ».

J'ai l'honneur, etc...

311. — G

A M. DARU, INTENDANT GÉNÉRAL

21 Mai 1808.

J'ai fait part à M. de Lepel, général Westphalien, commandant à Brunswick,. du sens de l'ordre de S. M. relatif aux magasins d'artillerie. J'ai l'honneur de joindre à ma lettre copie de la réponse de M. de Lepel.

Daignez agréer, etc...

312. — G

A M. LE CONSEILLER D'ÉTAT JOLLIVET

21 Mai 1808.

Il paraît que la lettre que S. E. M. le Ministre des Finances de Westphalie a écrite à M. le Préfet de l'Ocker relativement à l'exécution du traité du 22 avril, ne se rapporte pas à celle que vous avez écrite à S. E. le 11 mai et que vous m'avez fait l'honneur de me communiquer le même jour.

Son Excellence prescrit que le partage des fonds provenant des domaines devra avoir lieu comme par le passé et d'après les bases de la Convention du 29 janvier.

M. le Préfet de l'Ocker conclut de ce partage que cette mesure ne doit pas se borner aux fonds actuellement dans la caisse générale comme il paraît que c'est votre intention, mais bien s'étendre aux produits futurs des Domaines, — ce qui est contraire à l'esprit et à la lettre de l'instruction dont vous m'avez honoré le 6 mai.

M. le Préfet a été forcé de donner aux receveurs et aux baillis de ce département des ordres contraires à ceux que je leur avais transmis de votre part.

Je me permettrai une considération. Pour diverses raisons, les receveurs et baillis de ce pays n'aiment pas l'administration française et croient se faire un mérite en arrêtant sa marche. Dans cette disposition, ils reçoivent à la fin des ordres de M. le Préfet et de M. l'Intendant général de la Couronne, de verser dans les caisses Westphaliennes, et une invitation de ma part de ne verser que dans les caisses françaises. Les ordres contradictoires produisent des versements irréguliers, qui rendront fort embrouillée la liquidation du compte de chaque bailli.

Il serait peut-être utile que vous voulussiez bien m'envoyer de Cassel un avis officiel que je ferai insérer dans la feuille d'annonce de Brunswick. Cette publicité donnerait aux instructions que je transmets aux receveurs et baillis un poids qui leur manque jusqu'ici.

Agréez, etc...

313. — G

A M. LE PRÉFET HENNEBERG

23 Mai 1808.

Il paraît par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire que d'après les instructions de S. E. M. le Ministre des Finances du Royaume de Westphalie

« le partage des fonds provenant des domaines devront avoir lieu comme par le passé et d'après les bases de la Convention du 29 janvier. »

Cependant, l'article 16 du traité du 29 janvier est ainsi conçu :

Au moyen des instructions du présent traité, *sera et demeurera comme non avenue*, la Convention arrêtée le 29 janvier dernier par laquelle, en attendant le partage des biens domaniaux de la Westphalie, les dits biens devaient être soumis à une administration commune entre les hautes parties contractantes.

M. le Conseiller d'Etat, Ministre Plénipotentiaire de S. M. l'Empereur en Westphalie, m'a fait l'honneur de m'écrire le 6 du courant :

« Le traité (celui du 22 avril) fait cesser l'administration commune, par conséquent et à compter du jour de la réception de cette lettre, il ne doit plus être procédé à aucun partage ni versement dans les caisses Westphaliennes des revenus de biens domaniaux réservés par S. M. l'Empereur. »

Je ne puis donc, Monsieur le Préfet, que vous renouveler d'après des autorités aussi précises, la prière de donner l'ordre à tous les receveurs élémentaires de ce département de verser dans les caisses françaises tous les revenus provenant :

1° de biens ruraux et moulins.
2° de rentes foncières et emphytéotiques.
3° de dîmes.
4° enfin les 16 articles de lens seigneuriaux dont j'ai eu l'honneur de vous adresser l'état hier.

Comme les revenus des biens ci-dessus mentionnés appartiennent à Sa Majesté l'Empereur, tant pour le passé que pour l'avenir, j'ai demandé à tous les receveurs élémentaires et baillis l'état de tous les paiements qu'ils ont faits depuis le 1er septembre 1807.

Je vous prie de leur donner l'ordre de fournir cet état qui ne préjuge rien sur la question débattue dans cette lettre et qui facilitera beaucoup la liquidation de compte de chaque bailli.

J'ai l'honneur, etc...

P.S. — Pour éclaircir encore la question des partages, je crois pouvoir joindre à ma lettre l'extrait de celle que M. le Conseiller d'Etat, Ministre plénipotentiaire a écrite le 11 du courant à Son Excellence le Ministre des Finances à Cassel.

314. — G

A M. DARU, INTENDANT GÉNÉRAL

23 Mai 1808.

Monsieur l'Intendant général,

Il ne peut pas être nuisible que vous soyez informé que nonobstant le traité de Berlin, plusieurs autorités Westphaliennes, entr'autres M. l'Intendant général de la Couronne, donnent des ordres à divers receveurs, en vertu desquels ceux-ci versent dans les caisses de Sa Majesté le Roi de Westphalie. J'ai connaissance de ce système de recouvrement depuis la fin d'avril, mais je n'en ai été instruit officiellement que par une lettre du Sr Œstreich, receveur du baillage de Wendhausen, en date du 18 mai, qui m'adresse copie de l'ordre qu'il a reçu au nom de M. l'Intendant de la Couronne. MM. Knoblauch et Wahnschaffe, receveurs, m'annoncent la réception d'ordres pareils et le dernier me transmet la copie qui lui a été laissée de l'Instruction de M. l'Intendant général de la Couronne. Les deux pièces sont ci-jointes.

Le bailli du pays de Brunswick s'acquitte envers le gouvernement par une somme d'argent et par une certaine quantité de

grains qui est livrée au magasin du Souverain à un prix fixé généralement au-dessous du prix courant (16 groshen l'himte seigle qui vaut actuellement 1 pf. 20 grosh).

M. le Préfet de l'Ocker ordonne aux fermiers de verser ce blé sous un bref délai.

On peut prévoir des difficultés de plus d'un genre lorsqu'on en viendra à liquider le compte de chaque bailli. La plus grande partie proviendra de ce que les comptables ne secondent qu'avec beaucoup de répugnance l'agent français et pourraient être prévenus par un ordre franc et précis de l'autorité Westphalienne.

Agréez, etc...

315. — G

A M. JOLLIVET

23 Mai 1808.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que le partage des fonds qui se trouvent à la caisse générale des Domaines à Brunswick n'a pas été effectué, ainsi que vous le prescriviez dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 9 mai, parce qu'il n'y a pas actuellement de receveurs français dans cette ville.

Agréez, etc...

316. — G

A M. JOLLIVET

24 Mai 1808.

Monsieur le Conseiller d'Etat,

M. le Préfet de l'Ocker croit avoir des raisons suffisantes de douter que les biens ruraux administrés jusqu'ici par la Chambre des Couvents fassent partie du lot de Sa Majesté l'Empereur. Comme je n'ai pas les procès-verbaux de M. Ginoux qui ont servi de base au Traité de Berlin, je suis hors d'état de lui répondre à ce sujet.

Il s'élève une seconde difficulté sur laquelle il serait peut-être également désirable que M. le Ministre des Finances donnât des ordres à M. le Préfet.

Les baillis du pays de Brunswick s'acquittaient envers le Gouvernement aux droits duquel Sa Majesté Impériale succède par une somme d'argent et par une certaine quantité de grains qui étaient livrés aux magasins des princes à un prix fixé, généralement inférieur au prix courant (1 grosh. l'himte de seigle, qui vaut actuellement 1 thaler 20 groshen). M. le Préfet de l'Ocker presse la rentrée de

ces grains qui, ce me semble, appartiennent à Sa Majesté l'Empereur, tant pour le passé que pour l'avenir.

Je vous prie de me donner des ordres sur ces deux questions et d'agréer l'hommage, etc. etc...

317. — G

A M. LE CONSEILLER D'ÉTAT JOLLIVET

24 Mai 1808.

Monsieur le Conseiller d'Etat.

Je reçois la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 17 du courant relativement à l'erreur qui a été commise dans la transmission de vos ordres aux baillis et receveurs élémentaires des Domaines.

Je crois ne m'être pas écarté de votre instruction du 6 mai qui s'exprime ainsi : « Veuillez bien écrire à ceux (les receveurs) qui se trouvent dans ce cas de s'adresser à vous pour tout ce qui concerne leur gestion et comptabilité, de ne recevoir et n'exécuter à l'avenir d'autres ordres que ceux que vous leur transmettrez. »

Dans ma circulaire du 14 mai, après avoir expliqué aux receveurs la marche de la nouvelle Administration, j'ajoute : « A

l'avenir, vous vous adresserez à moi pour tout ce qui concerne la gestion et comptabilité *dont il est question*, et vous ne recevrez et n'exécuterez que les ordres que j'aurai l'honneur de vous transmettre. »

Dans ma circulaire du 15 mai aux Baillis: « Il a été décidé qu'il ne serait rien changé aux arrondissements actuels des baillis et receveurs ni à leurs attributions, que vous effectueriez vos versements de la même manière que par le passé, enfin que dorénavant vous correspondriez avec moi pour tout ce qui a rapport aux biens de Sa Majesté l'Empereur, et que vous ne receviez et n'exécuteriez que les ordres que j'aurai l'honneur de vous transmettre ».

Malgré la clarté de ces passages, je ne vais pas moins écrire dans le sens de la lettre à laquelle j'ai l'honneur de répondre.

Agréez, etc...

318. — G

A M. MAERTENS, GRAND BAILLI DE PEINE

24 Mai 1808.

J'ai l'honneur de vous déclarer, Monsieur, que par le traité signé à Berlin le 22 avril 1808, Sa Majesté l'Empereur et Roi s'est réservé sur le bail-

lage de Peine, outre tous les biens ruraux et moulins, toutes les rentes foncières et emphytéotiques et toutes les dîmes, un revenu annuel sur les lens seigneuriaux dont la valeur en argent ou en denrées s'élève à la somme de 7.726 thalers 10 gros. 2 1/5 pfennings.

Vous ne pouvez vous acquitter légitimement pour les biens de l'espèce de ceux ci-dessus désignés que vous tenez en ferme de Sa Majesté l'Empereur, qu'entre les mains du receveur de ses Domaines à Brunswick, et je dois vous prévenir que si après la présente notification du traité de Berlin, vous vous permettiez de verser une partie quelconque du revenu des biens de Sa Majesté Impériale en d'autres caisses que les siennes, vous en demeureriez personnellement responsable.

Je vous prie de m'accuser réception de cette lettre.

J'ai l'honneur, etc...

319. — G

A M. LE CONSEILLER D'ÉTAT A VIE JOLLIVET

25 Mai 1808.

J'ai demandé aux Baillis du département de l'Ocker l'état de tous les paiements qu'ils ont faits depuis le 1er septembre 1807.

Il apparaît de plusieurs des réponses que je reçois que plusieurs paiements ont été faits aux caisses des Contributions directes. Ainsi, le bailli de Granhoff a versé mille thalers le 19 du courant à la caisse des Contributions directes du district de Goslar.

J'ai cru devoir vous faire connaître ces paiements irréguliers et vous demander des ordres à cet égard.

Agréez, etc...

320. — G

A M. DARU, INTENDANT GÉNÉRAL

25 Mai 1808.

Hôpitaux

J'ai reçu la circulaire relative aux militaires des puissances alliées décédés dans les hôpitaux de l'Armée.

J'ai l'honneur de vous adresser l'état nominatif de ceux qui sont morts à l'hôpital de Brunswick avec l'indication des effets qu'ils ont laissés. Je ferai parvenir par le prochain courrier trois procès-verbaux constatant la remise des effets d'habillement des décédés au magasin de cette ville, celle des armes à l'Arsenal de

Magdebourg, et le dépôt des effets précieux et sommes d'argent entre les mains de M. Jacquot, employé français à l'Hôpital de cette ville, qui ne les a pas encore versés à la caisse de l'Armée, parce qu'il n'y a pas de receveur français à Brunswick. Il en sera fait l'emploi indiqué par la lettre à laquelle j'ai l'honneur de répondre.

Daignez agréer, etc...

321. — G

A M. D'EGIDY, DROSSARD A CAMPEN

26 Mai 1808.

Je me hâte, Monsieur, de répondre à la lettre sans date par laquelle vous m'annoncez que vous avez suspendu tout paiement dans les Caisses de Sa Majesté le Roi de Westphalie.

Vous avez mal interprété mes lettres dans lesquelles j'énonce clairement que toutes les instructions que je vous transmets sont relatives aux biens de Sa Majesté l'Empereur, c'est-à-dire aux biens ruraux et moulins, aux rentes foncières et emphytéotiques et aux dîmes dont vous pouvez avoir le recouvrement. Ce sont seulement les versements de sommes provenant de ces biens que vous devez suspendre.

Vous ne pouvez vous acquitter légitimement à cet égard qu'en versant les dites sommes à la caisse de M. Metz, receveur des Domaines impériaux à Brunswick. Quant aux sommes provenant de biens autres que ceux ci-dessus désignés et n'appartenant pas par conséquent à Sa Majesté Impériale, vous devez suivre les ordres qui vous seront donnés par les autorités Westphaliennes.

Je vous prie de m'accuser la réception de cette lettre.

J'ai l'honneur de vous saluer.

322. — A

A SA SŒUR PAULINE

Berlin, 26 mai 1808 [1].

Je ne m'accoutume point à ne pas avoir de tes lettres. Je sens bien qu'en se mariant on fait banqueroute de la moitié de son amitié à tous ses amis ; mais je veux ma moitié et tu ne me donnes rien. Depuis le malheur qui nous est arrivé [2], je n'ai rien su de Grenoble.

1. Cette lettre doit être en réalité de Brunswick.
2. Leur grand'tante Elisabeth Gagnon, leur bonne tatan, était décédée à Grenoble dans sa quatre-vingt-septième année le 6 avril 1808.

C'est une ville étrangère, et, quoique je n'aime pas y demeurer, c'est cependant là qu'habitent une douzaine de personnes qui reviennent sans cesse à ma mémoire.

Donne-moi donc des détails, et ne crains jamais d'en trop donner ; surtout, parle-moi de ton mariage ; j'espère presque que tout sera fini lorsque tu recevras ces lignes; instruis-m'en [1]. Pour t'encourager à me conter rien, je vais commencer.

Il y a quelques jours que je me suis trouvé à mille trois cents pieds sous terre : c'était au fond d'une mine du Harz nommée Dorothée. C'est curieux ; mais, suivant ma mauvaise habitude, le spectacle qui m'amusa le plus fut celui que je me donnai à moi-même. J'ai une telle aversion pour les mauvaises odeurs qu'elles me changent tout à coup ; je craignais cette odeur de soufre charbonné qu'on sent aux fonderies. C'était ma première répugnance; la seconde était de tomber. On descend par des échelles verticales : si la main vous manque, vous devenez une scorie ; ces échelons gras sont tellement garnis de boue coulante que la main glisse à tout moment. Ça me fit, en miniature, le même effet que de se battre à cheval dans un marais. De loin, ça paraît une indigne posi-

1. Voir lettre de juin 1808, n° 324.

tion ; quand on y est, on est occupé à surmonter successivement beaucoup de petites difficultés ; les premiers petits succès qu'on a, nous donnent une joie infinie et enfin nous amusent, parce qu'on acquiert des raisons de s'estimer soi-même, et on est si heureux d'avoir des raisons pour cette chose si peu raisonnable.

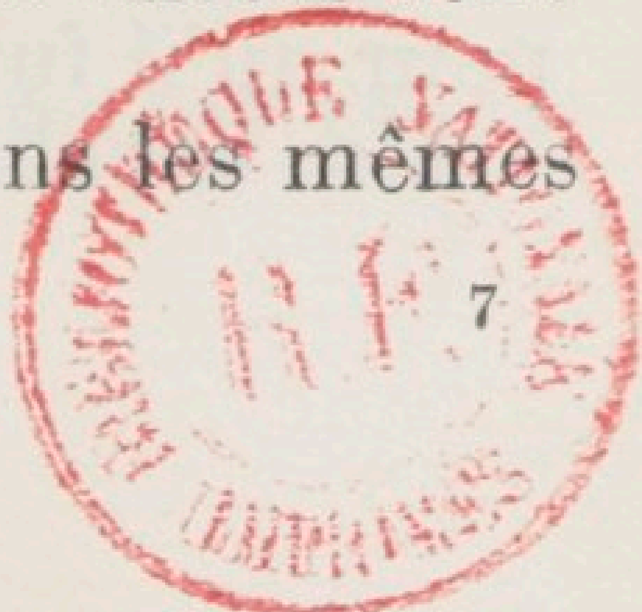
Après cela, le roi est arrivé ; je lui ai été présenté ; j'ai été partout et me suis beaucoup amusé de mes compagnons. Je me suis lié avec un des seigneurs de sa cour, qui s'est trouvé un homme parfaitement digne d'être aimé. Les femmes, l'Italie, la musique, la guerre l'ambition sont de la même manière dans nos cœurs ; nos esprits n'ont pas tant de rapports. Si nous devions agir à côté l'un de l'autre, nous serions bientôt tout à fait amis ; nous sommes, jusqu'ici, l'un pour l'autre d'agréables connaissances.

Il y a quatre ans, j'étais à Paris avec une seule paire de bottes trouées, sans feu au cœur de l'hiver, et souvent sans chandelle. Je suis ici un personnage : je reçois beaucoup de lettres dans lesquelles les Allemands me disent *Monseigneur ;* les grands personnages français m'appellent *Monsieur l'intendant ;* les généraux qui arrivent me font des visites ; je reçois des sollicitations, j'écris des lettres, je me fâche contre mes

secrétaires, vais à des dîners de cérémonie, monte à cheval et lis Shakspeare ; mais j'étais plus heureux à Paris. Si l'on pouvait mettre la vie où l'on veut, comme un pion sur un damier, j'irais encore apprendre à déclamer chez Dugazon, voir Mélanie dont j'étais amoureux, avec une mauvaise redingote, ce qui me fendait l'âme. Quand elle ne voulait pas me recevoir, j'allais lire à une bibliothèque, et enfin, le soir, je me promenais aux Tuileries où, de temps en temps, j'enviais les heureux. Mais que de moments délicieux dans cette vie malheureuse ! j'étais dans un désert où, de temps en temps, je trouvais une source ; je suis à une table couverte de plats, mais je n'ai pas le moindre appétit.

Cette monotonie va peut-être changer : on croit que nous allons punir l'Autriche de toutes ses insolences ; moi, je ne suis pas dans cet *on*-là. Je ne désire point la guerre et l'empêcherais mille fois si je le pouvais ; mais, une fois cette affaire décidée, je serai charmé qu'on la fasse et d'y être. C'est là qu'on peut presque toujours dire : « On ne revoit jamais ce qu'on a déjà vu », et je commence à m'apercevoir que ce n'est qu'à cette condition que les trois quarts des hommes et des choses sont supportables.

Adieu ; écris-moi ; entre dans les mêmes



petits détails ; fais en sorte qu'on plante le clos à Claix en jardin anglais. C'est le beau côté du pays où je végète : chaque coin est transformé en jardin anglais malgré l'eau, le soleil, l'air et la terre, et quelquefois je trouve un moment de vie dans ces aimables imitations d'une nature dont je suis trop éloigné.

323. — G

A M. DARU, INTENDANT GÉNÉRAL

27 Mai 1808.

Hôpitaux

J'ai l'honneur de vous adresser trois procès-verbaux constatant la remise des effets des militaires décédés à l'hôpital de Brunswick, au magasin de cette place.

J'envoie des armes à l'arsenal de Magdebourg et le dépôt des effets précieux et sommes d'argent entre les mains de M. Jacquot, directeur français de l'hôpital de Brunswick.

Le reçu du garde de l'arsenal de Magdebourg étant défectueux, je l'ai renvoyé pour qu'il fut vérifié.

Un cavalier bavarois étant décédé à

Wolfenbüttel en 1807, on a envoyé longtemps après son habit à Brunswick. Il a été déposé au magasin, mais je n'ai pu me procurer le nom du soldat décédé.

324. — A

A SA SŒUR PAULINE

[*Juin*] 1808.

Eh bien, ma bonne amie, qu'en dis-tu ? valait-il la peine d'avoir tant peur ? J'avoue cependant que le moment où M. Stupi chantait l'épithalame [1] a dû être un peu scabreux, pour une femme surtout. Mais, si cette journée t'a donné quelque embarras, elle m'a fait un bien vif plaisir dans la description charmante que m'en a donnée notre excellent grand-père ; voilà une des grandes affaires de ma vie à bon port.. Te voilà déjà voyageante, c'est fort bien ; épargne sur des bijoux et autres niaiseries pour aller voir Milan ou Paris ; mais, d'avance, fixe une somme de deux à trois mille francs qu'il ne faudra pas dépasser.

Je tressaille de joie comme un enfant,

1. Pauline Beyle avait épousé le 25 mai 1808 François Périer-Lagrange.

en pensant à l'adresse que je vais avoir à mettre sur ma lettre.

Je te recommande une chose : c'est un jardin anglais. Choisissez une de vos terres et la plantez dès cet hiver. — « Mais je planterai mal ? » N'importe ! des acacias, des maronniers, des peupliers coûtent quatre francs à planter et donnent plus de plaisir que des murs qui coûtent dix francs la toise courante. A une lieue de Vizille mon beau-frère a un domaine très pittoresque ; c'est près de Claix, ça serait charmant ; choisis un endroit où la nature ait beaucoup fait, et plante la première année de ton mariage ; dans quinze ans, tu te promèneras sous ces arbres avec tes enfants.

Il y avait, à quinze minutes de Brunswick, dix journaux de bruyère horrible ; la duchesse y dépense mille écus en arbres ; c'est un endroit charmant et qui attire tout le monde ; même moi, qui y ai une chambre.

Mais, à propos, comble de mille et mille compliments la charmante madame Tivollier, dont je suis toujours amoureux à la folie. Dis mille et mille choses pour moi à son excellent mari. Comment va le petit Séraphin ? Est-il toujours espiègle ?

Adieu, ma chère madame ! regarde-toi bien passer dans cette grande circonstance. C'est comme un théâtre où l'on monte du

parterre : ça paraît grand tant qu'on ne voit pas les décorations par derrière.

Comment as-tu supporté cela ?

T'es-tu trouvée ferme ou lâche ? ensuite, imagine d'après la secousse que t'a donné un événement si agréable en soi, celle que dut sentir Frédéric en perdant la bataille de Kunersdorf.

Jusqu'ici, tu étais fixée à un fort pilier, tu n'as pu juger de ton caractère ; te voilà en plein air ; agis d'après toi. Je pense surtout que tu mettras de la gaieté, de l'enfantillage dans l'intérieur de ton ménage, et surtout pas le ton froid et triste, ou je déserte. Mais, hélas ! avant de déserter, il faut rejoindre, et j'en suis bien loin. — J'embrasse Périer.

J'apprends en fermant ma lettre, par une voie sûre et secrète, que M[arti]al a couru les plus grands dangers en Espagne. Communique cela à la famille, mais recommande un profond silence. C'était, je crois, dans une révolte, mais il en est quitte sans accident.

Vous devez savoir que Joseph règne en Espagne, et le prince de Galles en Angleterre. Voilà où il faut aller, fût-ce pour trois semaines, comme madame Roland. Pour moi, je me sens le courage d'y passer dans un bateau de six pieds de long. Adieu. Dis-moi le nom de ton confesseur. J'espère

que tu es entièrement réconciliée avec nos cousines Mallein.

Tu vois que je suis toujours un peu séduit : c'est que je t'aime, et que tu ne m'écris point !

325. — B

A SA SŒUR PAULINE[1]

]*1808.*]

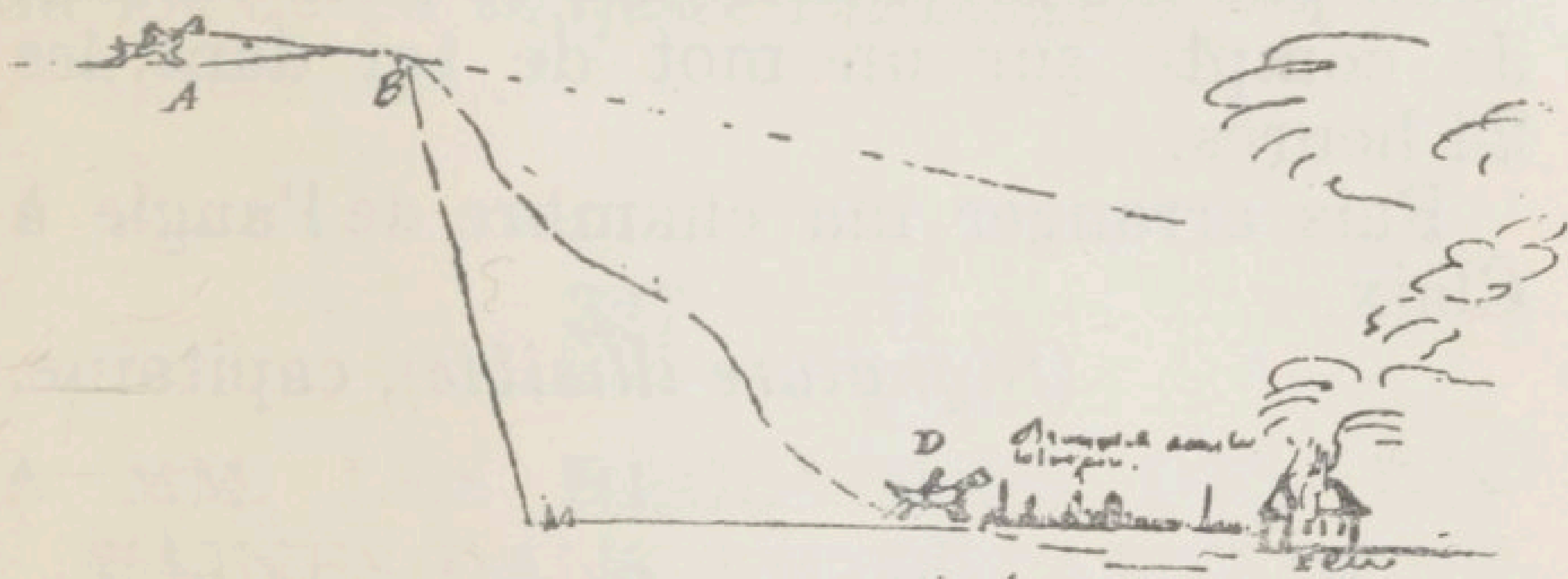
....[2]

...Petite maison qui paraissait en flammes dans la plaine au-dessous de nous. Pour y être plus vite, mon généreux voisin quitte une route et se précipite vers une grande élévation qui me paraissait coupée.

Tout à coup, je ne le vois plus. Arrivé au point A, il me semble que je vais me précipiter, qu'au point B, je vais trouver un précipice de 80 pieds ; si je n'arrête mon cheval en A, jamais je n'en serai maître au point B. Mais je venais d'entrevoir par un escarpement du terrain, le petit homme D galopant vers *Feu*. Ma

1. N° 51. — Grande Armée. — A Monsieur Beyle, pour Mademoiselle sa fille aînée, rue de Bonne, Grenoble, département de l'Isère.
2. Le début de la lettre manque.

faiblesse me fit honte. Faisons notre devoir et laissons faire aux dieux. Arrivé au point (B), je trouvai un sentier rapide,



mais non extrême[ment] dangereux. Mon cheval poussé à grands coups d'épe[ron] et excellent d'ailleurs, fut au feu en un instant. Le feu fut bientôt dominé. Avec un peu plus de lâcheté, je serais arrivé pour voir mon compagnon de promenade béni par ces bonnes gens, qui se croyaient perdus d'abord. Je croyais que le terrain était comme B-M ; auquel cas je faisais comme le petit Curtius [1].

Après cette belle image, je vais te donner une grande preuve de confiance. Mais je suppose que tu me donnes ta parole d'honneur de brûler le chiffre ci-joint. Fais-en ton profit, mais brûle-le ainsi que toutes mes lettres. J'exige une réponse là-dessus ;

1. Marcus Curtius qui se précipita à cheval dans le forum.

un mot : *j'ai tout brûlé*. Tu peux en faire un extrait avant que de brûler, mais il faut détruire. En voici la raison : je t'aime mieux que mon beau-frère, mais je ne veux pas me brouiller avec ce bon enfant. Je compte sur un mot de toi dans les 24 heures.

Fais arranger ma chambre de l'angle à Claix.

(*Signature illisible*), capitaine.

326. — G

A M. JOLLIVET, CONSEILLER D'ÉTAT A CASSEL

7 Juin 1808.

Les baillis du pays de Brunswick étaient chargés par un article de leur bail de fournir chaque année à la Chambre des Domaines de ce pays une certaine quantité de seigle à un prix déterminé. Le principe était que pour chaque hufe (mesure de 30 arpents) de terre labourable compris dans le bail, 10 himten de seigle devaient être fournis. Mais dans plusieurs baux, la Chambre s'est écartée de ce principe en faveur des baillis.

Aussi, ces prestations de seigle ne sont

pas le produit des droits seigneuriaux perçus au profit du fermier, mais bien une des charges du bail et doivent, ce me semble si on les considère ainsi, venir faire partie du lot de Sa Majesté l'Empereur.

Agréez, etc...

327. — G

A MM. LES RECEVEURS DES DOMAINES DANS LE DÉPARTEMENT DE L'OCKER

7 Juin 1808.

Je dois vous rappeler, Monsieur, qu'en conséquence des décisions qui ont suivi le traité du 22 avril dernier, vous êtes également employé par Sa Majesté l'Empereur et par Sa Majesté le roi de Westphalie.

Sa Majesté Impériale s'étant réservé :

Tous les biens ruraux et moulins.

Toutes les dîmes.

Toutes les rentes foncières et emphytéotiques et une partie des lens seigneuriaux, vous devez compte à ses agents des revenus des natures ci-dessus désignées, que vous êtes chargé de recevoir et sous votre responsabilité personnelle, vous devez

les verser dans les caisses de ladite Majesté Impériale.

Pour toutes les autres parties de votre administration, vous restez entièrement sous les ordres des autorités établies par Sa Majesté le Roi de Westphalie.

Sa Majesté l'Empereur possède dans le département de l'Ocker un revenu de 28.873 thalers 7 groshen, 5 7/10 pfs. en lens seigneuriaux. Ce revenu provient des baillages

de Peine	Gronhde
Emmendingen	Jerstedt
Botzum	Lamspringe
Derenbourg	Liebenbourg
Gronau	Riesenbeck
Hildesheim	Schladen
Steinerwald	Wienenbourg
Poppenbourg	Woldenberg

à MM. les receveurs desquels j'ai déjà eu l'honneur de le notifier [1],

Ceux d'entre vous, Messieurs, qui ne

1. La circulaire a été adressée aux 43 Receveurs du Département de l'Ocker dont les noms suivent :

Noms des Baillis et Receveurs à qui on a envoyé la circulaire du 7 juin :

Gericke, Commissaire à Wolfenbüttel.

Hukel, Commissaire à Wolfenbüttel.

De Schlagentenfel, Drossard, à Wolfenbüttel.

Lastrop, Conseiller de Préfecture, à Brunswick (De Eich et Vorsfelde).

Gravenhorst, Conseiller de Préfecture, à Brunswick (De Neubourg).

D'Égidy, Drossard, à Campen.

trouvent pas leur baillage dans la liste ci-dessus n'auront à rendre compte que des revenus des biens ruraux et moulins des dîmes et des rentes foncières et emphytéotiques.

J'ai l'honneur de vous saluer avec considération.

Metzner, Grand Bailli, à Achim.
Fritsch, Grand Bailli, à Winnigstend.
Me Ribbentrop, Grand Bailli, à Vromgstatter.
Lambrecht, G. B. à Sommerschenbourg.
Ursimus, G. B., à Ummendorf.
Wahnschaffe, G. B., à Warbourg (inclus Schlightingsheim.
De Oeynhausen, G. Cre, à Bardorf.
Maertens, G. B., à Hildesheim (De Peine).
Siemens, G. B., à Lutter am Barenberg.
Wirntzen, G. B., à Jerxheim.
Floto, G. B., héritiers à Voigtsdahlum (inclus Langeleben)·
Me Lauzeffrassen, G. B., veuve, à Salder (inclus Lichtenberg).
Oestreich, B., à Wendhausen.
Franz, B., à Salzdahlum.
Me de Munchhausen, B., à Gebhardshagen.
Henninges, B., à Schôningen.
Gericke, G. B., à Ludger.
Brauns, B., à Neuhaus.
Dierking, Juge de Paix, à Vorsfelde.
Knoblauch, B., à Harzburg.
Prael, Receveur à Liebenburg (de Jerftadt).
Kleutze, Cr de Mce Rec., à Jerstedt de Liebenburg.
Kœlher, Rec., à Schladen.
Rotten, G. B., à Silliune de Woldenberg.
Krone, Rec., à Vienenburg.
De Bertrab, Cr, B., à Hildesheim de Botzum.
Oelkers, B., à Gronau.
Osthaus, B., à Hildesheim.
Nordhoff, B., à Machtersen. De Poppenburg.
Wafftefeld, B., à Hildesheim. De Steinerwald.
Lorenzig, B., à Steinerwald.
Gikkermann, B., à Ruthen.
Reick, G. B., à Hildesheim.
Zoliner, B., à Seesen (!inclus Langelsheim).

328. — G

A M. JOLLIVET, CONSEILLER D'ÉTAT

8 Juin 1808.

Il m'a paru qu'il pourrait être utile de mettre sous vos yeux l'état des baillis du département de l'Ocker qui ont reçu l'ordre de verser le produit de leurs fermes dans la caisse de M. Duchambon, trésorier général de la Couronne de Westphalie. La somme des revenus que Sa Majesté Impériale perdrait à l'exécution de cet ordre, et qui peuvent devenir l'objet d'un échange, s'élève à 288.299 fr. 88 cent. M. le Préfet de l'Ocker n'ayant point reçu deson Excellence M.le Ministre des Finance en Westphalie l'ordre de faire connaître aux baillis et receveurs de ce département que les revenus des biens ruraux et moulins, des dîmes, rentes foncières et emphytéotiques et de la partie réservée des lens seigneuriaux appartiennent à Sa Majesté l'Empereur et doivent être versés dans ses caisses, a été obligé ainsi que m'en avertissent les receveurs et baillis de donner des ordres contraires à ceux que je leur avais transmis à ce sujet. MM. les receveurs et baillis ont aussi reçu un avis

de M. Veyrel, receveur général à Brunswick d'après lequel ils doivent verser le produit des domaines dans ses caisses.

329. — G

A M. LE PRÉFET HENNEBERG[1]

9 Juin 1808.

J'ai lieu de penser que Son Excellence M. le Ministre des Finances du royaume de Westphalie vous a communiqué le traité du 22 avril relatif aux Domaines. Je vous serais très obligé si vous aviez la bonté de me faire savoir si vous avez transmis ce traité à MM. les receveurs et baillis de ce département.

J'ai l'honneur de vous saluer avec une parfaite considération.

1. Répondu de vive voix le 10 juin chez M. Ens.

330. — G

A M. ZOLINER, RECEVEUR DU BAILLAGE DE LANGELSHEIM, DÉPARTEMENT DE L'OCKER

11 Juin 1808.

Je reçois, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 29 mai. Nul doute, puisque votre domicile est dans le département de la Leine, que vous ne deviez correspondre avec M. l'Intendant de ce département d'après la circulaire de Son Excellence M. Jollivet.

J'ai l'honneur de vous saluer.

331. — G

A M. BERGMANN, PRÉLAT ET OHLENDORF, CHANTRE, A HAMERSLEBEN

13 Juin 1808.

Le traité du 22 avril porte en l'article 3 que les biens que Sa Majesté l'Empereur et Roi se réserve, seront francs, libres et quittes de toutes rentes, dotations, pensions et autres dettes quel-

conques, et en l'article 11 que tous les bien composant le lot de Sa Majesté le Roi de Westphalie seront grevés des rentes, dotations, pensions et autres dettes généralement quelconques qui pourraient être réclamées en tout ou partie des biens réservés à Sa Majesté Impériale.

D'après ces dispositions c'est aux Autorités établies par Sa Majesté le Roi de Westphalie que vous devez adresser toutes les demandes relatives aux personnes payées jusqu'ici par les Domaines.

J'ai l'honneur, etc...

332. — G

A M. JOLLIVET, CONSEILLER D'ÉTAT

18 Juin 1808.

Je m'empresse de mettre sous vos yeux deux lettres que je viens de recevoir de M. de Hantelmann, inspecteur des Domaines royaux, à Brunswick.

Par ces lettres, je suis prévenu que le bail du bien de Bornum, district de Helmstedt, expire le 5 juillet prochain et qu'en conséquence des ordres de M. le Préfet, M. Hantelmann l'a affermé à M. Sander pour le prix annuel de 1.500 tha-

lers — que le baillage de Voigtsdahlum, déjà affermé.par les soins de la Chambre, doit être remis au nouveau fermier le 28 courant — enfin que la métairie du château de Langeleben, dépendance du baillage de Voigsdahlum, doit également passer à un nouveau fermier le 29 août prochain.

M. de Hantelmann me prévient qu'il vient de recevoir l'avis que ces biens devaient être gérés par l'Administration Impériale.

Je n'ai pas été instruit plus tôt de ces vacances, parce que les Autorités du pays ne se sont pas crues autorisées à me fournir les renseignements que j'ai eu l'honneur de leur demander. Je vous prie de me donner vos ordres à ce sujet.

Je ne sais qu'indirectement par M. de Kalm, fils de M. le Drossard de Riddagshausen, que ce bien rapportant annuellement une somme de 13.834 th. 8 grs., savoir :

Biens ruraux et moulins	4.875	22	3
Rentes foncières et emphytéotiques	5.167	22	5
Dîmes	3.790	11	4
	13.834 th.	8 grs.	

est susceptible par la mort de M. de Kalm, père, d'être affermé de nouveau. J'ai lieu de croire que le revenu de ce domaine peut être augmenté.

Daignez, Monsieur le Conseiller d'Etat, me donner des ordres et agréer avec bonté, etc...

P. S. — Je laisse dans les lettres de M. de Hantelmann les traductions que je viens d'en faire faire trop à la hâte. Elles pourront épargner quelque travail dans les bureaux de M. le Conseiller d'Etat.

333. — G

A M. JOLLIVET

20 Juin 1808.

Monsieur le Conseiller d'Etat,

PLUSIEURS baillis du département de l'Ocker à qui j'avais communiqué les instructions de la transmission desquelles vous m'avez fait l'honneur de me charger, m'ont envoyé en réponse la copie d'une lettre écrite par M. le Conseiller d'Etat de Witzleben le 7 du courant, à M. de Hantelmann, inspecteur des Domaines de ce département. Cette lettre que M. de Hantelmann a transmise à MM. les baillis porte à l'avant dernier paragraphe :

« Vous ne souffrirez pas que les baillis, fermiers, receveurs etc... acceptent des ordres des officiers impériaux français. »

D'après cette injonction, MM. les receveurs et baillis se trouvent hors d'état de répondre à plusieurs demandes de renseignements, que je suis dans le cas de leur adresser. J'ai cru, Monsieur le Conseiller d'Etat, devoir vous prévenir de cet ordre signifié circulairement à tous les agents des Domaines de ce département et qui paralyse entièrement l'exécution de toutes les mesures que j'ai prises jusqu'ici en conformité des ordres dont vous m'avez honoré.

Je joins à ma lettre copies de celle de M. le Conseiller d'Etat Witzleben et de celle de M. de Hantelmann aux baillis et receveurs.

Daignez agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, l'hommage de mon profond respect.

334. — G

A M. JOLLIVET

21 Juin 1808.

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Aussitot après la réception des lettres par lesquelles M. de Hantelmann, Inspecteur des Domaines royaux, m'a prévenu le 18 du courant, de la va-

cance très prochaine du domaine de Bornum et du baillage de Voitgsdahlum avec sa dépendance de Langeleben, je me suis empressé de rechercher des renseignements sur ces biens auprès de toutes les personnes que j'ai cru pouvoir m'en fournir.

Le domaine de Bornum, soumis jusqu'ici à l'Administration des Couvents, était affermé à M. d'Egidy pour la somme annuelle de 650 écus de Brunswick.

Par le bail que M. de Hantelmann a convenu avec M. Sander et dont il a minuté les charges et conditions (ci-joint le Cahier des charges) le revenu de ce bien est porté à 1.500 écus. M. Sander doit entrer en possession le 5 juillet ; on pense que ce bien est porté à sa valeur.

Le baillage de Voigtsdahlum avec sa dépendance, la métairie de Langeleben était loué à un M. Flotto. Le bail expire le 28 du courant. Par contrat passé à Brunswick le 24 novembre 1806, la Chambre des Domaines de cet état a affermé ce baillage et sa dépendance à M. Henninges pour la somme de 3.666 écus, ce nouveau bail qui est ci-joint doit commencer le 28 juin 1808 et expire en 1820.

Je joins également à ma lettre le bail de Langeleben commençant le 19 août 1807, et expirant pareil jour en 1820.

Je n'ai pu encore me procurer de rensei-

gnements positifs sur le plus ou moins de convenance des conditions portées au dit contrat.

Le S[r] Henninges m'a fait demander par M. de Hantelmann de le mettre en possession dudit baillage le 28 du courant. J'ai répondu que j'avais eu l'honneur de vous demander des ordres à ce sujet. Je vous renouvelle la prière de me les adresser.

M. Ginoux qui est ici devant avoir besoin incessamment du bail de Voigtsdahlum noté A, il serait peut-être à propos que vous daignassiez me le renvoyer.

Je joins à ma lettre copie de celle par laquelle Son Excellence M. le Ministre des Finances a autorisé le juin M. le Préfet Henneberg à accepter l'offre faite par M. Sander pour le baillage de Bornum.

335. — A

A SA SŒUR PAULINE

23 Juin 1808.

Tu ne songes donc pas, cruelle fille, combien ton silence est désespérant : ne pas répondre à nos amis, c'est être mort pour eux. Ma vie s'arrange de manière à me tenir loin de toi la moitié

peut-être de sa durée. Je serai donc privé de ces pensées et de ces sentiments que j'aime tant pendant tout ce temps ! Songes-tu que tu es la personne que peut-être j'aime le plus ? Avec plusieurs autres, je ne dis rien que je ne pense, mais avec toi seule je dis tout ce qui me passe par la tête. Je n'ai jamais senti une disposition à cette manière d'être que pour toi, une personne de Paris avec laquelle je suis brouillé, et mademoiselle [Victorine], dont je te vois avec le plus grand plaisir faire un grand éloge et me dire qu'elle est ton amie. Dis-moi jusqu'à quel point, et ça va-t-il à l'intimité ?

J'aime beaucoup les recueils de pensées morales, mêmes médiocres : elles me font faire une espèce d'examen de conscience.

Que je lise dans Vauvenargues une pensée peu profonde sur la disposition que nous avons à nous en tenir aux opinions qui favorisent notre paresse, je cherche quelles sont celles de mes opinions que je n'ai pas mises en jugement depuis longtemps ; mais, à quoi bon chercher à se donner de l'esprit ? diras-tu. Ce n'est certainement pas pour briller, mais c'est pour se donner un plaisir que personne ne peut vous ôter.

Je t'écris cela de Richemond, où je vis content depuis le 8 de ce mois, dans la plus profonde solitude. N'est-ce rien que

cela ? Et crois-tu que Gil Blas, dans la tour de Ségovie, ne dut pas des moments très doux à son esprit. Un bon ouvrage en trois volumes in-8o: *Lettres* de H. Saint-John, vicomte de Bolingbroke, va me donner cinq ou six jours de contentement. Voilà un petit plaidoyer en faveur de l'esprit ,que le mariage pourrait bien te faire planter là ; je dis l'esprit, et c'est un feu qui s'éteint s'il ne s'augmente.

Rien de sérieux ni d'ennuyeux comme l'intérieur des ménages que j'ai vus ici et à Marseille : on y parle toujours sérieusement. Si l'un des deux époux, l'ami intime devant lequel on ne se gêne point, se permet une plaisanterie, on croit qu'*il veut faire de l'esprit*, et l'amour-propre provincial se gendarme, toute intimité est perdue. A Paris, c'est bien différent : on ne voit dans une plaisanterie hasardée, tirée par les cheveux, que l'amour de la gaieté. Tout le monde se les permet à qui mieux mieux, et l'on rit. Et, quand on a ri pendant tout un dîner, qu'est-ce que ça fait qu'on ait ri de bêtises ou de choses d'esprit ? — « Mais, dans un ménage, il y a quelques déterminations qui exigent une discussion sérieuse. » — Sans doute, mais traitez les affaires comme les affaires. Va trouver ton mari le matin dans son cabinet, et, là, en quatre phrases, vous

avancerez plus qu'en sacrifiant tout le temps d'un dîner. Tu t'es peut-être dit cela depuis longtemps et bien mieux que je ne te l'écris, mais enfin ce te sera une occasion de faire un petit examen de conscience sur la grande conversation du dîner de la veille du jour où mon épître morale t'arrivera.

Ceci est du domaine de la dame du logis ; c'est elle qui règle la conversation. Je compte bien, quand je t'irai voir, être payé des trois ou quatre cents lieues que je ferai pour tes beaux yeux, en te trouvant liée avec les gens de Grenoble qui ont le plus d'esprit. Vois la vie que madame Helvétius a menée à Auteuil avec cet aimable Cabanis qui vient de mourir, et tant d'autres. Point de pédanterie, point de bureau d'esprit. C'étaient des gens qui se convenaient, qui faisaient la conversation ensemble, et qui ont trouvé le bonheur à peu de frais.

J'ai lu hier dans le *Moniteur* qu'on allait faire une édition des œuvres de Beaumarchais, de cet homme si courageux et si gai ; je l'aime de tout mon cœur. J'ai relu à cette occasion un tome de ce pédant de La Harpe, où j'ai cependant trouvé cette phrase :

« Quiconque est heureux ou le paraît doit être sans cesse à genoux pour en

demander pardon, et même ne l'obtient pas toujours à ce prix ».

J'irai ce soir à Brunswick chercher quelque estampe que je puisse t'envoyer pour te rappeler en la voyant cette maxime, qui doit être le fondement de ta conduite actuelle.

Compte que toute jeune fille de Grenoble, à moins d'avoir une grande âme, ce qui n'est pas tout à fait très commun, serait charmée qu'il t'arrivât quelque mortification, et qu'une pitié perfide t'accablerait bientôt de tous côtés. C'est ce qui me tenait sur le gril depuis que j'ai su certaines *walks with dresses of man* [1]. Tu as couru là un danger de tous les diables j'aurais été moins inquiet de te voir dans trois batailles.

Mais, heureusement, nous sommes dans le port actuellement ; nous allons te juger, princesse. R... a vu beaucoup de princes héréditaires, tant qu'ils ne voyaient le trône que d'en bas, faire les plus sages observations sur les fautes de leurs prédécesseurs ; cela a duré jusqu'au moment où, rois eux-mêmes, ils en ont fait d'aussi ridicules. A l'application, madame, voyons la tournure que va prendre votre maison. Serez-vous toujours assez décemment mise,

1. Promenades en habits d'homme.

afin que vos inférieurs aient du respect pour vous ? Saurez-vous éviter la familiarité avec ceux d'entre eux dont vous voudrez vous faire aimer ? Aurez-vous la constance de faire planter un joli jardin anglais (sans ponts, grottes et autres niaiseries coûtantes), la première ou la deuxième année de votre mariage ? Serez-vous en état de dire à vingt centimes près, le 30 août, ce que votre ménage vous aura coûté pendant le mois ? Aurez-vous la bonté de me faire élever deux ou trois bons chiens d'arrêt par quelqu'un de vos fermiers ? Ne direz-vous point *oui* à toutes ces belles choses, et ne seront-elles point des projets pendant sept ou huit ans de suite ?

Et la science du gouvernement de votre vie, qu'en dirons-nous ? Saurez-vous profiter de l'amabilité de Madier, de Penot, sans donner de jalousie à votre mari ? Savez-vous que, pendant que vous n'avez point encore d'enfant, vous devez un peu courir le monde ? Vous aimeriez mieux aller dépenser trois mille francs au milieu des beaux sites de la Suisse, mais vous n'avez pas besoin de ça : vous avez assez d'idées de ce genre. C'est une grande ville qui vous manque ; allez passer trois mois à Paris, en vous donnant parole à vous-même de n'y dépenser que trois mille francs. Pour cet effet, prenez, en arrivant,

trois chambres à l'hôtel de Hambourg, rue Jacob, n° 18, ou à tout autre hôtel du faubourg Saint-Germain : ça vous coûtera quatre-vingts francs par mois ; rue de la Loi, ce serait cent cinquante francs ; dînez dans un cabinet de Legacque aux Tuileries : vous dépenserez dix francs à vous deux ; chez Véry, à côté, cela vous coûterait trente francs. Les quinze premiers jours de votre séjour, vous aurez à faire des visites. Pour cela, vous prendrez une remise très propre qui, tous les jours, vous transportera de neuf heures du matin à minuit où bon vous semblera. Vous donnerez chaque jour quinze francs au maître de ladite remise et trois francs au cocher. Adressez-vous à Gerbot, sellier, rue de l'Université, entre les rues de Bucy et de Poitiers, au nom du cousin de madame M[al] D[aru[, il vous indiquera le meilleur dans tous les genres ; c'est un brave homme, pas cher. Avant de vous montrer, allez avec madame Alexandrine Perier (mademoiselle Pascal), vous vêtir des pieds à la tête chez sa marchande de modes ; restez un peu en deça de la mode. Quant à mon cher beau-frère, engagez-le à prendre chez Léger, rue Vivienne, 13, le plus fat des hommes mais le meilleur tailleur, un vêtement complet pour cinq ou six cents francs. Cela fait, tu as huit

jours de visites ennuyeuses, oui, mais pas tant que tu te l'imagines. Que ne suis-je dans cette heureuse ville ; je te montrerais tout, ou plutôt, je le verrais avec toi, car, par exemple, je ne suis jamais allé aux Gobelins. Tu finirais par un tour au spectacle et tu rentrerais harassée ; mais que d'idées nouvelles !

Enfin, un beau jour, vous verriez vos trois mille francs réduits à vingt louis ; vous prendriez votre chaise de poste et reviendriez tranquillement économiser à Thuélin ; car il semble que c'est là votre quartier général. J'aurais mieux aimé Vizille, plus beau et plus près de Claix ; mais, si vous gagnez seulement douze cents francs par an à être à Thuélin, il n'y a pas à hésiter.

Voilà, ma chère Pauline, la centième partie de ce que je t'aurais dit, si le ciel et M. Daru avaient voulu que je t'embrasse cet été. Je crois bien que tu as toutes ces mêmes idées, mais tu renverras, et il ne faut rien renvoyer, pas plus une dent à arracher qu'une jolie course à la Grande-Chartreuse. A propos, quand y porteras-tu tes pas ? Donne trente sous à quelque vieux frère sachant lire pour qu'il efface mon nom partout où il s'étale ; j'en ai eu honte, surtout quand Mallein m'a dit que [Victorine] s'en était moquée, et elle avait ma foi bien raison.

Je t'ai à peu près tout dit pour aujourd'hui sur chiens, jardin anglais, voyage. Remue ciel et terre pour voir madame Micoud d'Umons, femme du préfet de Liège. C'est mademoiselle Cheminade, de Grenoble, et par-dessus le marché une femme rare. Sans la certitude archi-démontrée de ne pas réussir, je crois que j'en serais devenu amoureux. Elle est six mois à Paris et six mois à Liège. Tu verras à Paris Cheminade [1] (caractère de La Fontaine), et si tu le lui dis, il te présentera tout bonnement à sa sœur, que cet empressement ne peut pas fâcher. Dans la famille [2], cultive beaucoup madame Le Brun, femme d'esprit et qui sera ton guide si tu sais t'y prendre. C'est la raison même.

Zénaïde t'enverra un de ces jours un paquet de je ne sais quoi qu'elle aura reçu de Paris par la diligence. C'est un présent que je te fais, non pas pour tes beaux yeux, mais pour ceux du public ; tu ne manqueras pas d'en avoir l'air très surprise. J'ai écrit au plus joli et au plus aimable jeune homme de Paris (Louis de Bélisle) [3]

1. Voir *Journal* et *Correspondance*, t. II, p. 167.
2. La famille Daru ; Madame Le Brun, née Daru, sœur du comte Daru et de Martial Daru. Voir *Brulard*, p. 234.
3. Louis Pépin de Bélisle, auditeur au Conseil d'Etat allait devenir l'ami intime de Beyle jusqu'en 1814, au point de partager le même appartement et de discuter ensemble de politique et d'art.

de t'envoyer ce qu'il jugerait à propos.
Adieu, ma bonne ; j'aurais bien du plaisir à t'embrasser, but impossible ; embrasse pour moi toute la famille, etc.

336. — G

A M. HANTELMANN, INSPECTEUR DES DOMAINES ROYAUX

29 Juin 1808.

Je reçois une lettre de M. Henninges datée de Voigtsdahlum le 28 juin. Je n'ai point encore reçu de réponse à celle que j'ai adressée relativement à la remise du baillage de Voigtsdahlum à Son Excellence M. Jollivet, ministre plénipotentiaire.

Cependant, comme les inconvénients de tout retard sont extrêmes, je prends le parti d'autoriser la remise que M. Henninges nouveau bailli sollicite et que j'ai proposée à Son Excellence M. Jollivet d'ordonner.

J'accepte en conséquence l'offre que vous avez eu la bonté de me faire. La parfaite connaissance que vous avez des charges d'un bail passé sous vos yeux vous met parfaitement à même de soigner en cette

affaire les intérêts de Sa Majesté. J'ai l'honneur de vous inviter à vouloir bien vous rendre à Voigtsdahlum et à y faire effectuer la remise du baillage à M. Henninges suivant les principes suivis par la Chambre dans les dernières années de son administration.

Le travail que M. Ginoux fait ici et qu'il est nécessaire que je suive me retient à Brunswick.

La seule attention particulière qu'il me semble à propos d'apporter à cette remise, c'est d'expliquer avec la plus grande clarté les diverses opérations qui la constituent, afin que si, contre toute probabilité à la vérité, son Excellence ne l'approuvait pas, on pût remettre les parties dans leur état actuel, sans qu'aucune d'elles eût de juste raison de se plaindre des dommages à elle apportés par ladite remise.

Je vous autorise pleinement et entièrement à effectuer cette remise en mon nom et en suivant exactement les conditions et charges du nouveau bail et les usages que la Chambre des Domaines de Brunswick a suivis dans les dernières années de son administration.

Recevez, Monsieur, l'assurance de la parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur de vous saluer.

337. — G

A M. JOLLIVET, CONSEILLER D'ÉTAT

29 Juin 1808.

J'ai l'honneur de mettre sous vos yeux la copie d'une lettre que je reçois de M. Henninges qui, en vertu du bail à lui passé et dont j'ai eu l'honneur de vous rendre compte, devait entrer en possession du baillage de Voigtsdahlum hier 28 juin. Je me suis refusé jusqu'à ce moment à nommer un Commissaire pour régler la remise qui doit lui être faite par son prédécesseur. Rien dans mes instructions ne m'autorisant à intervenir dans un pareil acte, je désirerais avoir reçu des ordres à ce sujet.

Comme j'ai lieu de croire d'après les renseignements qui m'ont été soumis que les inconvénients d'un plus long retard qui laisserait tous les accidents de force majeure aux risques de l'Administration française, seraient plus grands que ceux qui peuvent résulter de cette prise de possession, je viens d'autoriser M. de Hantelmann, Inspecteur des Domaines royaux, ci-devant membre de la Chambre, à assister à la remise du baillage de Voigts-

dahlum. J'ai prévenu en même temps M. Henninges que cette remise, qui aurait lieu d'ailleurs suivant les clauses du bail et les usages administratifs de la ci-devant Chambre des Domaines de Brunswick, ne pourrait être considérée comme définitive que lorsqu'elle aurait reçu l'approbation de Votre Excellence.

Je n'ai pas pu me rendre moi-même à Voigtsdahlum étant occupé à Brunswick a former un extrait des pièces dont M. Ginoux est porteur.

338. — G

A M. JOLLIVET, CONSEILLER D'ÉTAT

29 Juin 1808.

PLUSIEURS baillis de ce département se sont présentés à M. le Préfet et à moi et ont exposé que l'impossibilité de payer où ils se trouvent d'après les circulaires de M. le Conseiller d'Etat Witzleben et de la nécessité à avoir chez chez eux d'assez grandes sommes d'argent, que leurs habitations sont isolées et qu'ils en sont à craindre des bruits qui se répandent qu'ils gardent de l'argent chez eux. Ils ont demandé à être autorisés à verser à une caisse quelconque.

Les procès-verbaux de prise de possession que M. Ginoux a apportés avec lui à Brunswick, me mettent à même de connaître exactement pour chaque domaine le revenu que Sa Majesté l'Empereur s'est réservé.

Dès que MM. les baillis auront reçu des Autorités Westphaliennes l'autorisation de verser, je serai en état de poursuivre auprès de chacun d'eux la rentrée des sommes qu'ils doivent aux caisses impériales.

339. — G

A M. D'EGIDY, DROSSARD

1er Juillet 1808.

Je vous remets, ci-joint, Monsieur : 1° la lettre que j'écris à M. de Hantelmann relativement à la remise de Bornum le 5 du courant.

2° Deux lettres pour MM. les baillis qui doivent désigner les experts présents.

Vous remplirez les noms que j'ai laissés en blanc d'après l'indication que vous trouverez dans votre contrat.

Je vous prie, ainsi que nous en sommes convenus, ce matin, de faire parvenir le plus tôt possible ces trois lettres aux personnes qu'elles doivent prévenir.

J'ai l'honneur, etc...

340. — G

A M. DE HANTELMANN, INSPECTEUR DES DOMAINES

1er Juillet 1808.

J'ai adressé le nouveau bail du bien de Bornum à Son Excellence Jollivet en le priant de le confirmer. Je n'ai pas encore reçu de réponse de Son Excellence.

Tout retard pouvant être préjudiciable aux intérêts de Sa Majesté la remise du baillage de Bornum aura lieu le 5 du courant ainsi qu'il est porté dans le bail passé à M. Sander.

Cette remise ne pourra être considérée comme définitive que lorsqu'elle aura reçu l'approbation de Son Excellence. Elle devra d'ailleurs avoir lieu suivant les usages administratifs de la Chambre de Brunswick.

J'accepterai à ce sujet l'offre que vous avez bien voulu me faire et j'ai l'honneur de vous prier d'assister en mon nom à la remise effectuée par M. d'Egidy à M. Sander.

Je ne connais point officiellement les baillages dans lesquels les taxateurs qui

doivent concourir à cette opération, doivent être choisis. J'ai lieu de croire que ce sont ceux de Wolfenbuttel, Campen et Königslutter. J'écris aux baillis pour qu'ils aient soin de les choisir et de leur donner les ordres nécessaires pour qu'ils se trouvent à Bornum le 5 juillet.

Je vous serais très obligé si vous vouliez bien prévenir de votre côté les baillis que ce soin regarde.

Si cette remise ne peut pas avoir lieu le 5 du courant, il serait à désirer qu'elle pût s'effectuer le 6.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

341. — G

A MM. LES BAILLIS ASSISTANT A LA REMISE DE BORNUM

1er Juillet 1808.

LE 5 juillet, Monsieur, la remise du bien de Bornum sera faite par M. le Drossard d'Egidy à M. Sander, nouveau fermier.

J'ai lieu de croire que le baillage de . . . . doit fournir deux experts-taxateurs. Je vous prie en conséquence de

désigner ces experts de concert avec M. le Juge de Paix de l'arrondissement et de les diriger sur Botzum de manière qu'ils y soient rendus le cinq du courant et que la remise puisse être commencée ledit jour.

J'ai l'honneur, etc...

342. — G

A M. JOLLIVET, CONSEILLER D'ÉTAT

1er Juillet 1808.

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, copie de la lettre qui m'a été écrite le 23 juin par M. d'Egidy qui doit remettre le 5 du courant le baillage de Bornum à M. Sander, nouveau fermier.

Les inconvénients qui seraient entraînés par un retard et qui y sont détaillés me déterminent, à moins d'ordre contraire de votre part, à faire effectuer cette remise le 5 juillet ainsi qu'il est porté dans le nouveau bail de ce bien que j'ai eu l'honneur de soumettre à votre approbation.

Daignez agréer, etc...

343. — G

A M. DE BERTRAM, BAILLI DE BOTZUM

2 Juillet 1808.

Il résulte des procès-verbaux de prise de possession des Domaines d'Hildesheim et du traité du 22 avril dernier que Sa Majesté l'Empereur et Roi possède un revenu de 37.144 fr. 43 (1.039 th. 2 gr. 2 pfs.) en dîmes dépendant du domaine de Botzum. Je vous en transmets, ci-joint l'état. Je vous prie de me faire parvenir, par courrier, l'état indicatif du produit de ces dîmes en 1809.

Je vous serai obligé si vous voulez me faire connaître les prix courants actuels des denrées desquelles ces dîmes se composent dans les communes voisines de Botzum, — ainsi que les noms des personnes par devant lesquelles l'adjudication en a été passée en 1807.

Je vous recommande particulièrement l'expédition de cette affaire et j'ai l'honneur de vous saluer avec une parfaite considération.

344. — G

A M. CHAALONS, INTENDANT A MAGDEBOURG

9 Juillet 1808.

M. Ginoux, directeur général des Domaines, me fait espérer que vous voudrez bien m'envoyer copie du travail qu'il vient de faire sur ceux de Ummendorf et de Sommerschenbourg.

Ce travail qui relate les procès-verbaux de prise de possession que je n'ai pas, m'est d'autant plus nécessaire que Son Excellence M. l'Intendant général vient de prescrire la formation :

1° D'un état indiquant tout ce qui a été payé par les Domaines pour les six premiers mois de 1808.

2° D'un état présentant tout ce qui reste à payer à la même époque. Comme les procès-verbaux de prise de possession des deux domaines ci-dessus désignés ne sont pas en mon pouvoir je ne pourrai satisfaire à ces ordres qu'autant que vous voudrez avoir la bonté de m'envoyer copie du travail que M. Ginoux a fait dernièrement à Magdebourg.

Je vous serai très obligé aussi de me faire

parvenir l'état de ce qui a été payé par ces domaines. M. l'Intendant général, suivant sa circulaire que vous avez sans doute reçue, désire qu'on indique les natures de biens pour lesquelles les paiements ont été faits. Mais peut-être à Magdebourg comme dans le pays de Brunswick, les baillis versent-ils dans le courant de l'année, sans aucune vérification particulière, parce qu'on était dans l'usage à la fin de l'année d'établir un compte général.

Son Excellence M. Jollivet a décidé que les domaines seraient administrés par celui de MM. les Intendants dans le département duquel résideraient les receveurs.

Je crois que ceux d'Ummendorf et de Sommerschenbourg ont leur domicile dans le département de l'Elbe. Cependant comme Son Excellence, M. l'Intendant général, peut ignorer cette disposition particulière, il me semble nécessaire de porter dans mes états, au moins pour mémoire, les deux domaines qui font l'objet de la demande que j'ai l'honneur de vous adresser.

Agréez, je vous prie, l'assurance, etc...

345. — G

A M. HENNEBERG, PRÉFET DE L'OCKER

9 Juillet 1808.

Sa Majesté l'Empereur et Roi a décidé que ceux de ses sujets à qui elle a accordé des dotations en Westphalie en toucheraient le revenu à partir du 1er janvier 1808. Pour remplir cette disposition, j'ai l'ordre de faire connaître à Son Excellence, M. l'Intendant général, ce qui a été payé par les Domaines de l'Ocker jusqu'au 30 juin dernier et ce qui restait dû à cette époque. On ne demande point à qui MM. les baillis ont versé : On cherche seulement à savoir le montant de ce qu'ils ont payé .

Vous n'ignorez pas, Monsieur le Préfet, qu'il a été fait des versements aux caisses de MM. les Receveurs royaux de ce département par les Domaines.

Je me trouve obligé par l'ordre ci-dessus mentionné de demander à en connaître le montant. Ce que je désire est un *simple renseignement* qui ne préjuge rien sur la légitimité des dits versements. J'ose donc espérer que vous voudrez bien prévenir

MM. les Receveurs royaux qu'ils peuvent me faire connaître, ainsi que je vais le leur demander :

1° Le montant des versements faits à leurs caisses par MM. les baillis et leur date.

2° L'exercice pour lequel ils ont été faits.

3° Enfin la nature de biens pour laquelle MM. les baillis ont payé, si toutefois elle a été indiquée par eux.

Ce renseignement me mettra à même de satisfaire à un ordre dans l'exécution duquel on me recommande beaucoup de célérité. J'ai lieu d'espérer que vous voudrez bien donner à MM. les Receveurs l'ordre que je sollicite sans en référer à Son Excellence M. le Ministre des Finances du royaume de Westphalie.

Cependant, s'il en était autrement, je vous serais obligé de demander une instruction à ce sujet le plus tôt possible, afin que mon rapport à M. l'Intendant général ne fut pas retardé.

Agréez, je vous prie, l'assurance, etc...

346. — G

A MM. LES RECEVEURS GÉNÉRAUX DE WESTPHALIE

9 Juillet 1808.

J'ai reçu l'ordre de Son Excellence M. l'Intendant général de lui faire connaître le montant de ce qui a été versé jusqu'au 30 juin dernier, comme revenu des Domaines du département de l'Ocker par MM. les Receveurs élémentaires de ce département.

J'ai lieu de croire que quelques versements de cette nature ont été faits à votre caisse.

J'espère de votre zèle pour le bien du service que vous voudrez bien faire parvenir à M. le Préfet ou à moi un état indiquant les sommes versées à votre caisse par MM. les Receveurs des Domaines et les baillis.

2° La date de ces versements.

3° L'exercice pour lequel ils ont été faits.

4° Enfin la nature de biens (comme dîmes, rentes foncières, corvées, etc...) pour laquelle MM. les baillis ont payé, *si toutefois elle a été indiquée par eux.*

J'ai l'honneur de prier M. le Préfet de vous écrire à ce sujet. J'ai l'honneur de le faire de mon côté afin de presser autant que possible l'envoi d'un renseignement absolument nécessaire pour un travail urgent.

Recevez, Monsieur, l'assurance de la considération, etc...

347. — G

A M. SANDER A BORNUM

10 juillet [*1808*].

M. DE HANTELMANN, Monsieur, a bien voulu assister pour moi à la remise provisoire du domaine de Bornum. Dans la lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire à ce sujet à M. de Hantelmann, je le prévenais « que cette remise ne pourrait être considérée comme définitive que lorsqu'elle aurait reçu l'approbation de Son Excellence M. le Conseiller d'Etat Jollivet. »

Le bail du domaine de Bornum n'ayant point été fait par l'autorité compétente ne peut être ratifié qu'autant que vous souscrirez aux changements suivants à faire au cahier des charges :

1° Parag. 5

Le paiement du prix annuel doit se faire en monnaies admises également dans

la circulation du royaume de Westphalie, savoir : huit seizièmes en pièces d'or, le « frédéric » d'or à raison de 5 thalers, sept seizièmes en pièces d'argent des plus grosses coupures et le seizième seulement en coupures inférieures, qui ne pourront être au-dessous de deux gros.

2° Paragr. 7.

Le fermier doit être tenu d'acquitter à ses frais et sans aucune déduction sur le prix du bail la contribution foncière et ses accessoires qui pourraient être imposés sur les biens qui en sont l'objet, et de justifier de ce paiement au receveur de l'Administration française. Il doit également être tenu d'acquitter à ses frais et sans aucune déduction sur le prix de son bail toutes contributions personnelles, et celles mises sur les consommations, sur la vente des denrées, sur les bestiaux, et tous autres impôts quelconques ordinaires et extraordinaires, tant publics que ceux exigés pour le compte de la commune.

3° Paragr. 22.

Le fermier doit supporter sans aucune indemnité tous les dégâts et pertes occasionnés par des cas fortuits quelconques tels que grêle, inondations, sécheresses, stérilité et autres.

4° Paragr. 30.

Le fermier fournira un cautionnement

en biens fonds, francs et libres de toutes dettes, charges, hypothèques et privilèges quelconques de la valeur du double d'une année de fermage et non en argent.

Je vous prie, Monsieur, de me faire connaître aussitôt après la réception de la présente si vous consentez à souscrire aux changements ci-dessus. Dans ce cas, je ferai passer en votre nom le bail de la terre de Bornum. Dans le cas contraire, vous ne pourrez entrer en jouissance de ladite ferme.

J'ai l'honneur de vous saluer avec considération.

348.— G

A M. JOLLIVET,
CONSEILLER D'ÉTAT

15 Juillet 1808.

Je reçois la lettre dont Votre Excellence m'a honoré le 8 du courant et les baux des domaines de Langeleben, Voigtsdahlum et Bornum qui y étaient joints.

J'ai eu l'honneur d'exposer à Votre Excellence par ma lettre du 7 juin que les baillis de ce département étaient chargés de

livrer aux magasins du prince une certaine quantité de grain à un prix fixe et généralement en février aux prix courants.

Je viens de m'assurer que ces redevances n'ont pas été portées dans les procès-verbaux de prise de possession de M. Ginoux. Celle de 2 wiespels d'avoine mentionnée dans le bail du domaine de Bornum est de cette nature. J'ai prié Votre Excellence de m'indiquer si dans le nouveau bail du domaine de Bornum je dois porter cette vente de deux wiespels d'avoine comme devant être versée dans les magasins de Sa Majesté ou si d'après la lettre du traité du 22 avril je n'en dois pas faire mention.

Je prie Votre Excellence d'agréer l'hommage de mon profond respect.

349. — G

A MM. RIEVERS ET GROSSE, ARGENTIERS DU FEU DUC DE BRUNSWICK

15 Juillet 1808.

J'ai reçu, Messieurs, la lettre que vous m'avez écrite et par laquelle vous réclamez le paiement d'appointements qui vous sont dus, dites-vous, pour un temps antérieur au 22 avril 1808.

Je suis très fâché de ne pouvoir vous donner une réponse favorable, mais le traité passé le 22 avril 1808 entre L. L. M. M. l'Empereur et le Roi de Westphalie porte : que toutes les sommes qui pourraient être dues, à titre de pensions, appointements, gages, etc. etc... et qui n'auraient pas été payées avant cette époque par les caisses françaises, seront acquittées par Sa Majesté le Roi de Westphalie, suivant que ladite Majesté en décidera.

Je ne puis donc que vous inviter, Messieurs, à adresser la demande que vous m'avez faite, aux autorités supérieures de ce Département et je ne doute pas que si elle est fondée, elle n'obtienne tout le succès que je lui désire.

J'ai l'honneur de vous saluer.

350. — G

A M. HORN, EX-SECRÉTAIRE DE LA CHAMBRE

17 Juillet 1808.

Je n'ai pas encore répondu à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire avant-hier, parce que j'espérais trouver le moment de me rendre chez vous hier ou aujourd'hui.

J'ai à vous informer que depuis que M. Ginoux et moi avons eu le plaisir de vous voir, l'Administration dans laquelle il était question de vous faire entrer, a reçu une forme différente. Par le nouvel arrangement, celui qui remplira la place à laquelle vous avez de justes titres,devra faire tous les trois mois, une tournée de six semaines pour arrêter dans toute l'étendue du département les comptes relatifs aux Domaines.

Ces voyages pourront être pénibles pendant l'hiver, la place qui y oblige cesse d'être purement de comptabilité, et prend une activité administrative assez considérable. Ces raisons nous ont fait penser que peut-être elle ne vous conviendrait plus, et que vous ne voudriez pas vous obliger à passer la moitié de l'année hors de Brunswick, et à mener un genre de vie aussi ambulant.

C'est avec un bien vif chagrin que nous avons vu nous échapper l'occasion d'attacher à l'Administration des Domaines de Sa Majesté dans ce département, un administrateur aussi instruit et aussi capable de remplir les fonctions de la place en question telles qu'elles étaient lorsque nous eûmes l'honneur de vous voir.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes regrets particuliers et de la considération avec laquelle j'ai l'honneur de vous saluer.

351. — A

A SA SŒUR PAULINE

12 Septembre 1808.

Je me croyais quitte à jamais des pompes de l'amour et sur le point de faire mon salut, mais mon orgueil vient d'être bien humilié : je viens de recevoir une lettre qui m'a fait tant de plaisir qu'il faut nécessairement que je sois amoureux de celle qui l'a écrite.

Or, voici mon conte : Il y avait ici, il y a huit mois, un colonel avec qui je fis connaissance par la vertu de mon état ; il avait une femme de vingt-trois ans, d'infiniment d'esprit, et de ce caractère élevé que j'aime tant dans les Italiennes. Je plaisantai trois ou quatre fois avec elle, une entre autres, en lui gagnant un louis ou deux à un jeu où l'on joue six sous. Son mari part avec son régiment, mais il meurt à six lieues d'ici. Elle revient quelques jours après ; je vais la voir. Je trouve qu'elle me reçoit bien, au milieu de sa profonde douleur, mais comme tout le monde. Moi, reçu comme toute le monde, m'ennuyant, sachant qu'elle s'ennuie, sûr de passer des moments agréables auprès

d'elle, je demeure quatre longs mois sans l'aller voir. Un soir, à la promenade, le hasard nous met à côté l'un de l'autre : elle partait dans huit jours ; depuis ce moment, nous passons notre vie ensemble ; elle connaissait les mêmes villes d'Italie que moi, et presque les mêmes personnes ; elle part, je galope dix lieues à sa portière. Nous faisons la plus ridicule conversation du monde toute la nuit ; elle ne se couche presque pas, et cela pour parler de l'agrément de chasser et autres choses intéressantes ; mais je crois que nos yeux avaient plus d'esprit. Enfin, je la quitte ; en revenant et crevant mes chevaux, je me trouve trop bête pour que ce soit naturel. Elle m'avait promis de m'écrire ; bah ! elle m'a oublié. Avant-hier, on m'apporte une mauvaise petite lettre, en papier jaune ; elle avait si bonne tournure que je la crus de Barral. J'ouvre et, un grand quart d'heure après, je me trouve rouge jusqu'aux yeux, me promenant à grands pas, le plus content des hommes, et soupirant.

N'est-il pas bien comique qu'il n'ait dépendu que de moi, pendant quatre longs mois de Brunswick, de voir ou d'avoir une femme charmante, et que j'attende que trois cents petites lieues nous séparent pour y songer ?

Plus, avant-hier, c'est-à-dire, le 10,

bataille ! une fusillade où j'ai été, où une vieille femme, les deux mains croisées sur le ventre, a eu l'avantage de les avoir percées comme Notre-Sauveur, et de plus le ventre, et d'aller sur-le-champ éprouver l'effet de sa miséricorde. Sans compter plusieurs coups de sabre dont personne ne se vante. Clair de lune magnifique ; rue large pleine de monde. *Fer-flou-Ke-ta-Françauze*, ce qui veut dire f... gueux de Français, tombant de tous côtés sur mon chapeau d'uniforme ; un coup de fusil ; vingt personnes étendues autour de moi ; les autres se sont précipitées contre les murs, moi seul debout. Une belle fille de dix-huit ans, la tête presque sous mes bottes... je la crois blessée ; elle frémissait violemment, mais non pas de ma main, qui tâtait très innocemment un fort beau bras bien frais ; je la relève pieusement pour voir si c'est la jambe qui est cassée ; la bataille s'engage, de nouveaux coups de fusil partent ; je la porte contre un mur ; je pensais à Sganarelle portant Clélie ; je la mets par terre ; elle me regarde, me fait une jolie révérence et s'enfuit.

Cependant les soldats accourent... Ici, mon style devient plus humble parce que le héros s'en va. Il se trouvait au milieu du peuple révolté contre les Français, dont un avait un peu tué un pékin ; il

attaquait l'hôpital où gisait le tuant, et cent cinquante braves soldats faisaient feu sur ladite canaille[1]. Je me rappelle cette aventure à cause du superbe coloris qui éclairait la scène : la lumière était pure comme les yeux de mademoiselle de B...; mais voilà une comparaison de Chateaubriand, qui dépeint la campagne de Rome d'après celle de Babylone. Mademoiselle de B... est une grande personne de dix-sept ans qui a autant d'attraits que ses aïeux de titres. Elle a de grands yeux d'un bleu foncé se détachant sur le plus beau blanc du monde ; des yeux qui, par leur éclat et leur pureté, percent au fond de l'âme ; c'est quelque chose d'immatériel que ces yeux-là ; c'est une âme toute nue.

Allons, réponds-moi donc.

352. — A

A SA SŒUR PAULINE

29 Octobre 1808.

Les arts promettent plus qu'ils ne tiennent : cette idée ou plutôt ce sentiment charmant vient de m'être donné par un orgue d'Allemagne qui a joué,

1. Cette échauffourée se serait produite à Brunswick les 4 et 5 septembre 1808, d'après Arthur Chuquet, dans son *Stendhal-Beyle*, p. 93.

en passant dans une rue voisine de la mienne, une phrase de musique dont deux passages sont neufs pour moi et, qui plus est, charmants, à ce qu'il me semble ; les larmes m'en sont presque venues aux yeux.

La musique m'a plu pour la première fois à Novare [1], quelques jours avant la bataille de Marengo. J'allai au théâtre ; on donnait *il Matrimonio segreto ;* la musique me plut comme exprimant l'amour. Il me semble qu'aucune des femmes que j'ai eues ne m'a donné un moment aussi doux et aussi peu acheté que celui que je dois à la phrase de musique que je viens d'entendre. Ce plaisir est venu sans que je m'y attendisse en aucune manière ; il a rempli toute mon âme. Je t'ai conté une sensation semblable que j'eus une fois à Frascati lorsque Adèle [2] s'appuya sur moi en regardant un feu d'artifice ; ce moment a été, ce me semble, le plus heureux de ma vie. Il faut que le plaisir ait été bien sublime, puisque je m'en souviens encore, quoique la passion qui me le faisait goûter soit entièrement éteinte.

Tout cela me fait penser, ma chère Pauline, que les arts qui commencent à nous

1. A Novare ou à Ivrée, comme Stendhal le raconte dans la *Vie d'Henri Brulard*, édition du Divan, p. 310.
2. Adèle Rebuffel. Voir le souvenir de cette soirée de l'an X, rapportée également par H. Beyle dans son *Journal* à la date du 12 août 1804 et dans la lettre du 26 mars 1808.

plaire en peignant les jouissances des passions et, pour ainsi dire, par *réflexion*, comme la lune éclaire, peuvent finir par nous donner des jouissances plus fortes que les passions. Je suis étonné, tous les jours du peu de plaisir que me donnent les femmes allemandes ; les Françaises m'ennuient ; je place mon bonheur de ce genre en Italie. Si le hasard me donnait quarante mille livres de rente, j'irais en Italie. Je présume qu'au bout d'un an ces belles Romaines, ces spirituelles Vénitiennes seraient pour moi comme des Allemandes. Ces dernières ont la fraîcheur la plus parfaite, leurs couleurs sont de la santé visible ; les autres ont la passion ; mais la passion qu'on inspire et qu'on ne partage pas ennuie.

Dans les arts, c'est tout autre chose : il peut chaque jour y avoir du nouveau. Qui nous dit que nous ne verrons pas un musicien supérieur à Cimarosa ? Et quand il n'aurait pas tout à fait son mérite, il nous donnerait du nouveau.

Pour les autres à qui j'écris, j'arrange mes pensées ; pour toi, non. J'ai remarqué que, quand une chose me gênait, quelque peu que ce fût, je finissais par ne la plus faire, et je veux t'écrire toute ma vie et au delà même, comme madame Necker. C'est donc une source intarissable de bon-

heur que cette partie de notre âme qui est *plue* par Fleury jouant l'*Ecole des Bourgeois*, par Dugazon, dans Bernadille, par la *Sainte Cécile* de Raphaël et par *Deh! signore*, du *Mariage secret*. Je crois m'apercevoir que ce bonheur est plus fort que celui que donnent les passions ; si cela se confirme, je serai bien près du bonheur, que je me figurais jusqu'ici dans une passion quelconque : l'ambition, l'amour, donnant continuellement des moments comme celui de Frascati.

Je ne puis te parler de ta position : je ne la connais pas ; mais ayant pour mari un homme excellent, elle ne peut qu'être heureuse. Cependant, il ne t'en coûtera rien de cultiver ce côté de ton âme auquel les arts font plaisir. Si rien ne t'arrête, tu pourrais faire un tour à Turin jusqu'à Milan.

A propos d'Italie, achète à Genève l'*Histoire des Républiques italiennes du moyen âge*, par Sismondi. Je parcourais les troisième et quatrième volumes, que j'ai reçus hier, lorsque j'ai entendu cette jolie phrase de musique dont je te parle tant ; tu en seras contente. Il paraît, en général, douze ou quinze bons volumes par an ; tu es assez riche pour les acheter. En mettant douze ou quinze louis par an en livres, tu te formeras une bibliothèque agréable.

Une nouvelle raison pour vous, mesdames, de cultiver la sensibilité aux arts, c'est le changement total qui vous attend au milieu de votre carrière. Il faut être diablement bien à cheval pour n'être pas désarmée au moment où les hommes commencent à dire de vous : « Oh ! c'est une femme raisonnable ! » Je parie que cette réflexion te paraîtra outrée ; c'est que tu t'es fait une âme d'artiste ; tu as suivi d'avance mon conseil. Adieu. Embrasse Périer pour moi. Je désire aller en Espagne. J'ai le projet d'apprendre la langue, et de revenir ensuite en Italie vers trente ans.

353. — B

A SA SŒUR PAULINE [1]

[Paris] le 27 Mars 1809.

J'ai reçu ta seconde lettre, ma chère amie, j'y répondrai au 1er moment. Aujourd'hui je n'ai que le temps de te dire :

Que M. et Mme Petiet [2] arriveront à

1. Paris. — A Mme Périer-Lagrange, place Grenette Grenoble, Isère.

2. Il s'agit ici d'Alexandre Petiet qui venait d'être nommé intendant de la liste civile en Toscane et qui se rendait à son poste. Sa femme était cette Adèle Rebuffel (Adèle

Grenoble 2 ou 3 jours après cette lettre. Il faut que tu fasses à Mme Petiet quelque honnêteté marquée, comme une fête en son honneur à La Tronche ou dans ton jardin, enfin quelque chose. Il vaut mieux quelque chose de commun que rien.

Elle passera 24 heures à Grenoble. Elle va à Florence. Son mari est nommé intendant de la liste civile de Toscane avec 15.000 fr. Mme Petiet a déjà une grande opinion de toi. Mais ne va pas t'aviser de lui parler *avec sentiment*. Beaucoup de compliments bien faits.

Je tiens infiniment à ce que tu lui fasses quelque honnêteté marquée. Il faudra lui dire que je t'ai annoncé son arrivée seulement par une ligne et demie. En un mot, il vaut mieux quelque chose que rien. Tu prendras prétexte de quelque beauté naturelle comme le Pont-de-Claix, la maison de l'abbé Pollin [1] ou autre chose. Réunis quelques femmes ; beaucoup vanter la Toscane, l'accabler d'attentions. Je tiens infiniment à cela, ma chère Pauline. *I have much loved this woman; my love is intirely dead* [2], mais je

of the gate), cousine de Beyle qu'il avait courtisée lors de ses premiers séjours à Paris.

1. La maison de J.-B. Pollin, auteur d'un recueil d'idylles : *le Hameau de l'Agnelas*, était à la Tronche.

2. J'ai beaucoup aimé cette femme, mon amour est entièrement mort.

veux cependant être de la politique la plus délicate *with her*.

Autre chose ; prie mon camarade, M. Duplat, de passer chez toi et dis-[lui], sous le secret, que ce matin, j'ai écrit son nom avec celui des 39 camarades demandés *for the Germany*. Quand tout cela sera fait, crois que je t'aime bien, et brûle ma lettre. Comme je regrette de ne pouvoir pas passer 36 heures avec toi ! On connaît mon cœur ici. Chacun me plaint de partir sans voir cette Pauline que j'aime tant.

HENRI.

Mille choses à Périer. Je ferai tout ce qui me sera possible pour André, mais ce tout est bien petit.

Employé près M. le comte D[aru], intendant général des Armées d'Allemagne au Q. G. impérial à Munich.

354. — A

A FÉLIX FAURE, A PARIS

Strasbourg, le 5 Avril 1809.

DEUX heures viennent de sonner dans le fameux clocher de Strasbourg, où je suis monté avant-hier. Je me promène depuis minuit en long et

en diagonale dans un salon sans feu : je gèle, mais j'ai l'avantage d'être en grande tenue.

J'ai trouvé une occasion de placer le protégé de M. Pascal[1], mais j'avais oublié le nom de cet ami. J'ai demandé une place pour M. Lepère ; il a un nom à peu près comme ça. Tâche de l'accrocher sur ma table, avec un bel exemple de son écriture, et de m'envoyer ledit nom.

Comme je ne t'ai pas vu les trois derniers jours de mon Paris, il faut que je te conte que Mme D[aru] a été avec moi comme à l'ordinaire, ne me parlant que lorsqu'elle y était forcée et me préférant qui, en courage, en biens et qualité me sont très inférieurs, sans nulle vanité. Négligence, presque dédain ; elle me regardait comme on regarde un baril de poudre.

Nous avons versé complètement près de Blamont ; ç'a été le seul événement un peu gai de notre route. Le saint jour de Pâques[2], à neuf heures du matin, j'étais sur le côté.

Surveille bien Auguste pour qu'il agisse d'une manière convenable. Si l'on se sert de l'objet, il faut bien se garder

1. M. C. Pascal était un Dauphinois qu'Henri Beyle avait mentionné déjà dans une lettre du 20 septembre 1807 à Périer-Lagrange.
2. 2 avril 1809.

de l'envoyer rue Contrescarpe ; c'est même une maladresse d'avoir parlé de ce voyage.

Si tu n'as rien de mieux à faire, écris au *Moniteur* que je suis *près de M. Daru, intendant général, au quartier-général impérial.*

Abonne-moi au *Journal de Paris*, à la *Bibliothèque Britannique*, à tout ce que tu voudras.

Adieu, embrasse la Bergerie [1], et exprime, si tu le peux, tous mes regrets aux habitants de l'hôtel d'Orléans. Fallait-il y monter pour le quitter si tôt !

Je crois l'aimable Bélisle [2] parti ; s'il ne l'est pas, dis-lui que je l'aime tendrement.

Je grelotte, la demie sonne, et je reste à mon poste. — Je me suis présenté à peu près moi-même chez la Mme Récamier de Strasbourg ; accueilli comme un ange et invité pour jeudi.

1. Henri Beyle, le 24 février 1810 (Cf. le *Journal*), avait été présenté aux dames La Bergerie. Il devait avoir également fait vers ce temps la connaissance du fils du préfet de l'Yonne. Ce fils plus tard fut à son tour préfet.

2. Louis Pépin de Bélisle alors auditeur au Conseil d'Etat, maître des requêtes en 1814, préfet sous la Restauration. Très intime ami d'Henri Beyle de 1810 à 1814, voir la lettre du 23 juin 1808.

355. — A

A FÉLIX FAURE, A PARIS

Donauwerth, le 16 Avril 1809.

Je n'ai le temps de rien faire ; j'ai toujours quinze à vingt amis intimes qui lisent ce que j'écris par-dessus mon épaule. Je couche dans un cabinet avec M. C[uny] [1] ; nous voyageons ensemble En sorte que je ne sais où écrire, ni où conserver ce que j'ai écrit.

Ce matin à quatre heures, réveil ; à cinq heures vingt minutes, départ pour Augsbourg ; journée charmante. J'aperçois tout à coup les Alpes : moment de bonheur. — Les gens à calcul, comme Guillaume III, par exemple, n'ont jamais de ces moments-là. Ces Alpes étaient, pour moi, l'Italie.

A trois lieues d'Augsbourg, qui est à douze d'ici, contre-ordre, et nous retournons dans nos logements.

J'ai eu l'idée d'écrire mon journal le plus possible, et de t'en envoyer les feuilles à mesure ; deux avantages :

1. L. Cuny était Commissaire des guerres de deuxième classe en 1809. Henri Beyle en parle plus longuement dans son *Journal* de cette année-là.

abréviation de lettres et sûreté. Seulement, ne perds pas ces feuilles.

Je suis si peu tranquille que je ne trouve rien à te dire.

Je suis de plus en plus content des voyages ; quel effet ne produiraient-ils pas sur toi qui, quoique je l'aie dit, n'es pas faible ? Ils ont enseigné la véritable philosophie (celle de tourner tout au gai) aux animaux les plus débiles de cette terre.

Je sens que ma passion pour Paris est bien diminuée, mais non pas le sentiment pour la charmante C..., que j'aimais avant mon départ ; ce sentiment est, au contraire, augmenté.

356. — B

A SA SŒUR PAULINE[1]

[19 *Avril* 1809.]

Ma plus chère amie,

J'avais le projet de te faire une grande lettre, ensuite un journal de tout ce que je vois et de mille petites choses que je sens et que tu aurais senties aussi. Rien de tout cela. Pas un moment à moi. Je n'ai encore dormi,

1. A Madame Périer-Lagrange à Grenoble, Isère.

depuis le 12 que je suis parti de Strasbourg, que dans la voiture.

Cette vie m'enchante. Je me trouve dans mon centre. Les trois quarts des choses ne me semblent pas dignes que j'y mette mon cœur. Ici les choses à faire exigent tant de rapidité que je suis presque continuellement attentif. Ces deux derniers jours, j'ai fait 20 lieues chaque matin avant déjeuner.

Je pense que demain ou après-demain les Autrichiens seront battus près d'Ingolstadt[1], pour lequel nous partons dans 2 heures. Je cours dans la rue, où, me dit-on, on vole nos chevaux et notre voiture.

Écris-moi donc bien vite.

357. — G

A FÉLIX FAURE[2]

Ingolstadt, 21 Avril 1809.

JE n'ai que le temps de t'envoyer cet étui, que je te prie de remettre à Mme de Bézieux[3] ; elle y verra que, même en gravissant les rochers

1. Napoléon était le 19 à Ingolstadt ; les Autrichiens furent battus le 20 à Abensberg, le 22 à Eckmühl.
2. A. M. Fx. Faure, 18, rue Jacob, à Paris.— Et, au travers de la suscription, d'une autre encre : « Avec un étui. »
3. Mme de Bézieux était femme d'un homme de loi qui

d'Heidenheim, où ces sortes d'ouvrages vous sont présentés par de jolies paysannes, je pensais aux bontés qu'elle a bien voulu avoir pour moi. Ces jolies marchandes me servent de transition toute naturelle pour te prier de présenter mes hommages respectueux à Mlles de Bézieux.

Nous avons eu hier soir une petite victoire : quatre drapeaux, quatre pièces de canon, toutes les positions de l'ennemi.

Mes respects à M. Duvernay. Ne m'oublie pas auprès de Mme Mirge, de Mlle Joséphine et de M. son frère.

Mille amitiés ; n'oublie pas la bibliothèque britannique. Je ne me suis pas couché depuis trois jours. Ingolstadt a une drôle de mine. Le plus beau, au milieu des canons, des fourgons, des soldats chantant qui vont à l'armée, des soldats tout tristes qui en reviennent blessés, des curés, du tapage général et infernal ; le plus beau, c'est une troupe de comédiens qui donne intrépidement des représentations : ce soir, *la Femme « volatile »* (ça veut dire volage), drame en trois actes.

Si tu dis cela à Durizy il aura bien du

habitait Paris. Sa fille Amélie-Thérèse devait épouser Félix Faure. Henri Beyle parle souvent des dames de Bézieux dans son *Journal*.

regret de n'être pas venu ici. Sa jolie figure formerait un drôle de contraste avec tout ce que nous y voyons, et je suis convaincu qu'il y serait encore plus gai qu'à Paris. En attendant cet heureux moment je me prosterne aux pieds de mon secrétaire. Chose rare, j'espère, and I am the most devote servant to her sister miss Mimi[1].

H.

358. — A

A FÉLIX FAURE, A PARIS

Landshut, le 26 Avril 1809.

Je jouis d'une disgrâce assez complète. On parle à tout le monde, fors à moi. Quelle en est la cause ? Il ne me paraît guère probable que je sois commissaire des guerres au commencement de la campagne. Sans doute à la fin, avec tout le monde, lorsque les convenances théâtrales ne permettront guère de faire autrement.

Quant à notre bureau, il ressemble assez à la cour du roi Pétaud. L'avantage y est pour les parleurs *ad hoc* et *ab hac*,

1. Et je suis le plus dévoué serviteur de sa sœur Mademoiselle Mimi.

et je ne parle presque pas. — Le bon de tout cela, c'est que l'ambition ressemble assez à l'amour, dont on a dit :

Si l'amour vit d'espoir, il s'éteint avec lui.

Je voudrais bien parler, mais il s'agit d'avoir un flux de paroles plates ou communes à débiter.

Adieu, je cours voir S[a] M[ajesté].

359. — A

A SA SŒUR PAULINE

Burghausen, 29 Avril 1809.

AVANT-HIER, 27, nous partîmes de Landshut, pour venir faire le logement de M. Daru et de nos dix-sept camarades à Neumarkt. La route était couverte de deux rangées de caissons, et comme il y avait de temps en temps des défilés où il ne pouvait passer qu'une voiture à la fois, nous nous arrêtions de temps en temps et nous pouvions examiner le pays, qui est charmant. Il est couvert de bois de sapins et de pins ; ces bois ont, en général, la forme carrée, et la manière dont ils sont jetés sur les

collines qui environnent la route les fait ressembler de loin à des régiments d'infanterie en halte. Il nous était permis d'avoir des pensées militaires : on s'était battu deux jours auparavant sur tout le terrain que nous parcourions ; j'examinais le drôle de désordre que la guerre produit. Ce qui est le plus frappant, c'est la quantité d'excellente paille toute fraîche et encore bien droite qui est semée dans les champs. Toutes les demi-heures, nous rencontrions un bivouac ; mais, outre ces petites cabanes de paille, les champs en étaient semés. On y voyait des casquettes, des souliers, beaucoup de mauvaises vestes de drap, des roues, des brancards de charrette, beaucoup de petits carrés de papier qui avaient environné des paquets de cartouches.

De temps en temps, une colline élevée permettait d'apercevoir une lieue ou trois quarts de lieue de route ; on distinguait, au milieu d'une poussière étouffante, deux rangs de cuirassiers se glissant au milieu des convois, tantôt au pas, le plus souvent au trot ; sautant le plus souvent qu'ils le pouvaient dans les champs voisins. Au milieu de la route, un convoi d'artillerie, sur les côtés des centaines de voitures portant les bagages des régiments et les voitures des officiers

qui, toutes les lieues, trouvaient l'occasion de sortir en jurant et en attestant le ciel qu'ils feraient tout mettre au cachot.

C'est par ces moyens polis que, étant partis de Landshut à deux heures, nous arrivâmes à Neumarkt, qui n'en est qu'à six lieues, vers les dix heures du soir.

Tu juges que le bacchanal était encore plus infernal dans un petit bourg de deux mille âmes qui se trouve, sur-le-champ, une population de quarante mille hommes qui n'ont pas dîné et qui se fichent de tout ce qui existe. Nous courons de dix heures à deux heures pour faire le logement. Alors, je m'occupai à tailler avec un petit couteau de deux sous des tranches de bœuf dans une cuisse que je m'étais fait donner à Landshut ; le sommeil me saisit au milieu de cette opération ; je me laissai glisser au bas de la table ; un gros chien noir eut l'impertinence de venir se coucher sur mes pieds ; je l'y laissai pour l'amour de la paix. Une heure après, un déserteur, soldat autrichien, mais né en France, que j'avais pris la veille pour domestique, vient m'éveiller en m'apportant mes tranches de bœuf à peu près cuites, mais recouvertes d'une cristallisation de sel.

Je les déchirais les yeux fermés, lorsque je m'aperçus à une fente du volet que le jour commençait à poindre ; j'ouvris tout à fait et je vis le général P... en chapeau bordé, à cheval sur une botte de paille attachée sur une charrette.

— Où allez-vous donc comme ça, général ?

— A ma brigade ! on dit qu'on se bat aujourd'hui, et je suis au désespoir, je ne sais comment arriver.

— Puisque vous êtes au désespoir, venez manger du bœuf infernal avec moi.

Il entre et mange comme un voleur ; il trouvait le bœuf tendre. Là-dessus, arrive un courrier pour M. Daru. Un quart d'heure après, M. Daru lui-même, qui me dit :

— Ma foi, vous feriez bien d'aller faire le logement à Altœtting, votre crânerie réussira peut-être encore.

Nous partons donc à quatre heures et demie. Sur la route, même bagarre, encore plus grande que la veille, parce qu'il y avait moins de temps que l'on s'était battu sur ce terrain ; cependant, on avait enlevé les morts comme la veille.

En arrivant à Altœtting, nous y trouvons la garde impériale, deux généraux et cinquante grenadiers autour du pauvre diable de municipal chargé des logements,

qui n'entend pas un mot du baragouin insupportable qu'on lui crie aux oreilles ; qui nous répondait, quand nous lui parlions allemand :

— Monsieur, pas comprendre le français.

Les généraux défendant que personne soit logé avant eux, moi me retranchant sur les titres qu'a le patron à avoir le meilleur logement de la ville, tout le monde menaçait, jurait, criait, dans cette exécrable petite chambre. Enfin, l'odeur chassa les combattants. J'allai à mon logement par une pluie à verse ; je trouvai une petite ferme dans les champs, entourée de bivouacs ; je me séchai à un beau feu de grenadiers, et revins chercher fortune dans l'étable d'Augias. J'avais mis sens dessus-dessous une immense auberge, logement de M. Daru. Je retrouvai mon camarade qui avait fait le logement de tout notre état-major : je lui volai un billet et parvins enfin à un numéro 36. J'y trouvai une comtesse environnée de ses enfants ; l'aînée, une fille de dix-sept ans, peu jolie, mais fraîche et surtout très bien faite, parlant français ainsi que sa mère ; les petits enfants avaient des yeux superbes. Je pris l'air doux et mes plus belles phrases allemandes ; au moyen de quoi, je fus adoré au bout d'une demi-

heure. J'étais tranquillement dans ma chambre superbe, mais sans feu et sans lit, à feuilleter le *Voyage of Moore in Germany;* j'y cherchais quelques idées différentes de celles que j'avais forcément depuis vingt-six heures, lorsque la mère et les six enfants entrent dans ma chambre.

— Monsieur ! les Autrichiens ! les voilà qui arrivent ! Un de mes fermiers qui entre à l'instant vient de me le dire et j'ai cru de mon devoir de vous en avertir.

— Madame, votre ville a-t-elle des fossés ?

— Pas le moindre, monsieur ; d'ailleurs, ma maison est hors de la ville ; si vous voulez monter, vous allez voir les Autrichiens.

Pendant ce colloque, qui fut plus long que cela, M[lle] Rosine marquait beaucoup d'intérêt pour le sort qui m'attendait.

— Le bataillon qui est sur la place va être repoussé et vous allez être fait prisonnier ! çà, c'est sûr.

J'étais beaucoup plus occupé de cette aimable figure, m'apparaissant au milieu de toutes mes idées dures, que de l'approche du redoutable Kaiserlich. Nous grimpons enfin dans un donjon dont les fenêtres n'avaient point de balcon ; j'ai toutes les peines du monde à empêcher les petits enfants de se jeter par la fenêtre. Je

m'approche moi-même beaucoup. Mlle Rosine me retient par le bras ; nous levons enfin les yeux et, dans les débouchés du bois qui nous environne, nous voyons effectivement les têtes de cinq ou six régiments de cavalerie avec des manteaux gris ; mais je reconnus que c'étaient des cuirassiers de chez nous qui avaient pris leurs manteaux blancs à cause de la pluie, qui les avait rendus gris, et nous descendîmes tous en riant de ce grand danger. Moi, pensant tout à fait à Mlle Rosine, j'oubliai tout jusqu'à sept heures que M. Daru arriva. Il y eut beaucoup de monde logé chez ma comtesse ; je leur fis des discours pour qu'ils ne fissent pas tapage ; on s'en moqua bien un peu, mais enfin, il n'y eut pas de bruit. Quand je sortis, Rosine ne m'accompagna pas, mais sa mère vint me faire promettre que je viendrais passer la nuit à la maison pour empêcher le bruit ; je promis. J'allai souper avec M. Daru, qui, vers les onze heures, me dit : « Vous ne feriez pas mal de partir tout de suite pour aller demander au prince, qui est à Burghausen, etc., etc. »

J'avais des chevaux de réquisition, mais ils venaient de s'évader ; mon domestique s'était couché on ne savait où ; pendant que j'étais chez Mme la Comtesse,

soixante hommes de la garde impériale et tous les employés de la poste de l'armée avaient bousculé ma maison. Enfin, il, était onze heures ; il pleuvait à verse pas un chat dans les rues, que je ne connaissais pas ; pour toute clarté, celle des bivouacs éloignés, autour desquels on voyait les ombres passer et repasser ; le comique de ma situation m'empêcha de m'impatienter.

Tu remarqueras que, comme j'avais vanté Rosine à mes camarades, ils avaient commencé par me prouver qu'au n° 37, à côté de mon 36, il y avait une demoiselle beaucoup plus jolie ; ce coup m'accabla. M. C[uny], avec lequel je voyage, assura que j'étais un sybarite ; que c'était à moi à aller chercher des chevaux, dans cette ville où je ne connaissais personne, où tout le monde se méfiait de nous, où personne n'ouvrirait sa porte, dût-il l'entendre mettre à bas. Il me recommanda surtout de ne pas oublier que nous devions partir dans une heure.

Je me mis donc à menacer tout le monde, même les gros nuages noirs qui me couvraient de versées épouvantables. Je racontais à toutes les portes que j'avais une mission de la plus haute importance. Mon éloquence ne prenait pas. On répondait toujours : « Pas de chevaux ! » Enfin,

je m'imaginai de détailler ma mission : je dis que si je ne portais pas à Burghausen les ordres dont j'étais chargé, toutes les troupes qui y étaient manqueraient de pain le lendemain ; ce trait réussit. Une vingtaine de soldats qui, ne trouvant pas de billets de logement, avaient pris le parti de se loger dans le bureau même où on les délivrait, se mirent à raisonner entre eux. Je les entendis, et je les priai de me faire ouvrir. L'un d'eux vint débarricader la porte. Une fois dedans, et à l'abri, mon éloquence redoubla et enfin, une heure après, je me présentai au n° 36, avec quatre énormes chevaux, trois paysans pour les conduire, le tout mouillé jusqu'aux os au moins.

Je trouvai M. C[uny] riant avec Mlle Rosine et sa mère. Il s'était allé souvenir qu'il avait oublié un mauvais sabre qui n'a pas même le fil à Neumarkt et avait envoyé un courrier à la recherche de cette arme précieuse ; il me déclara donc qu'il attendrait jusqu'à deux heures l'arrivée de son courrier.

Pendant notre absence, il était venu un second colonel qui avait pris le lit même de Mme la Comtesse. Moi, j'avais cédé le logement que j'avais chez elle à Joinville, mon ancien ami de l'armée d'Italie. Nous nous mîmes à danser,

à chanter et à faire des contes ; de temps en temps, j'allais porter un verre de brandwin à nos paysans.

Mlle Rosine s'amusait beaucoup ; elle avait toujours des attentions pour moi, mais elle paraissait aussi très bien avec M. C[uny] ; le charme tomba net. Enfin, après avoir beaucoup ri, deux heures et demie sonnèrent ; le sabre n'avait garde de venir. Le bon Allemand porteur de la dépêche, ne se doutant pas qu'il y eût une réponse, avait rencontré à moitié chemin un autre courrier venant de Neumarkt à Altœtting et avait changé sa dépêche avec celle de son camarade. La comtesse voulut encore nous servir du café ; elle avait mis un jaune d'œuf dans la crème ; enfin, nous partîmes comblés vers les trois heures.

Nos chevaux étaient un peu rétifs ; mais C[uny] et moi tombâmes dans un profond sommeil. Nous nous sommes réveillés ce matin vers les cinq heures, nos chevaux allant le galop à une descente ; nous avons crié comme des aigles, fait arrêter et mettre le sabot.

La Salzach, rivière plus rapide et un peu plus large que l'Isère, est ici enfoncée dans un banc de molasse ; ses bords ont à peu près trois cents pieds de haut, et si rapides qu'à peine quelques arbres,

qui commencent à avoir de jolies petites feuilles, peuvent y pousser à l'endroit où est Burghausen. La Salzach a rongé le banc occidental ; il s'y est formé une petite plaine sur laquelle la ville est bâtie ; mais il y a une descente infernale, celle qui nous a réveillés, et, de l'autre côté, une montée à pic ; nous ne ferons que la voir.

Je t'écris d'un couvent de religieux où je suis logé. Le pont de la Salzach est à côté, mais les Autrichiens ont eu le bon sens de le brûler ; il y a neuf arches, la rivière est très rapide, et, de temps en temps, j'interromps ma lettre pour aller voir ce travail pittoresque. Toute l'armée est retenue ici à cause du pont. Ici finit la Bavière ; l'autre côté est Autriche ; hier, M. Daru pariait que le treize nous serions à Vienne.

Ce matin, en arrivant, nous avons porté notre dépêche au prince ; sa réponse a exigé que l'un de nous repartît à franc étrier pour Altœtting ; la pluie avait encore augmenté ; j'ai à mon tour prouvé à M. C[uny], qu'il devait partir et me laisser faire le logement.

Je n'ai jamais tant juré de ma vie, j'en ai la gorge éraillée ; j'ai enfin découvert mon couvent où, un quart d'heure après mon arrivée, on m'a présenté

un lait de poule très bien fait, avec deux tranches de beau pain blanc. Ce lait de poule m'a bien fait rire. Mais je n'en puis plus ; cinq heures sonnent : j'attends le patron qui n'arrive point. M. C[uny] s'est allé coucher ; le sommeil me gagne ; je voulais te donner un échantillon d'une journée pendant laquelle j'ai pensé plus de vingt fois à toi ; tout ce qui m'attendrit me ramène à ce sentiment.

Aujourd'hui, il n'est plus question de Mlle Rosine : je suis devant une mauvaise copie d'une belle madone du Guide. Je passe ma vie à la considérer, à y chercher l'idée du peintre, et ensuite à aller voir le pont et la rapidité de la Salzach qui, de temps en temps, emporte au diable les belles pièces de bois sur lesquelles on veut la passer.

Adieu ; amitiés à tout le monde et surtout compliments aux indifférents [1].

1. « J'ai décrit les sensations et événements antérieurs à Burghausen dans une lettre de huit pages à ma sœur ça manque de profondeur et est enjolivé. » *Journal*, Enns, le 5 mai 1809.

360. — A

A FÉLIX FAURE, A PARIS

Wels, le 3 Mai 1809.

Je n'ai pas le temps de t'écrire longuement : l'aimable Pacé est ici. Lis, si tu veux, la lettre ci-jointe à ma sœur[1], et fais-la partir ensuite.

J'ai besoin d'imagination ; achète-moi, je t'en prie, les *Martyrs* de M. de Chateaubriand, trois volumes, et envoie-les-moi par les bureaux de la liste civile.

J'eus réellement envie de vomir en traversant Ebersberg, en voyant les roues de ma voiture faire jaillir les entrailles des corps des pauvres petits chasseurs à moitié brûlés[2]. Je me mis à parler pour me distraire de cet horrible spectacle ; il résulte de là qu'on me croit un cœur de fer.

On m'estime, mais on ne m'aime pas. Tout cela vient de ce que dire des puérilités pendant douze heures chaque jour m'assomme, et je me tais.

1. C'est sans doute la lettre du 29 avril 1809.
2. Voir le *Journal* à la date du 5 mai 1809.

361. — G

A FÉLIX FAURE

Sankt-Pölten, le 10 Mai 1809.

Mon cher Félix,

J'ai promené hier dans une des plus belles positions du monde : l'Abbaye de Melk, sur le Danube. La physionomie du paysage est sévère et d'accord avec le château, où fut enfermé Richard Cœur-de-Lion, qui en fait un des principaux ornements.

L'immense Danube et ses grandes îles, sur lesquelles on domine d'une hauteur de cent cinquante pieds, forment un spectacle unique. Je n'y trouve à comparer que la Terrasse de Lausanne et la vue de Bergame. Mais l'une et l'autre étaient bien moins *striking*, frappantes, avec une nuance de terrible visant au sublime.

J'ai tant de choses à te dire que je tourne court.

Je me reproche depuis quinze jours de ne pas écrire à Madame Z.

Envoie-moi des journaux.

Nous serons demain soir à Vienne ; Sankt-Pölten en est à seize lieues. S.M. y est, très probablement.

Réunis, je t'en prie, tous les renseignements qui peuvent servir à un journal de mon voyage. Je ferai copier cela par quelque écrivain du coin des rues, bien bête et ayant une belle écriture. Le temps me manque pour tout.

Jusqu'à ce matin mon ambition est allée cahin-caha. Ce matin, en quittant cette belle abbaye, le hasard m'a mis dans la voiture de Martial[1]. Lui était en voiture[2]. Un autre hasard a fait qu'il s'est ennuyé du cheval et que le tiers qui y était a voulu monter à cheval. Aussitôt notre solitude : « Il m'est arrivé dernièrement à Paris une chose plaisante, etc., etc. ». Confiance adorable, dirait un courtisan, je dis seulement *confiance parfaite.*

Deux ou trois heures de penser tout haut avec moi, et, sans que je le demandasse, promesse réitérée et venant de lui que je serai adjoint dans la garde à la première vacance, vacance assez probable. Or être adjoint [dans la garde] c'est avoir 10.000 fr. par an. Les commissaires n'en ont que 6. Et ensuite on ne peut donner d'avancement à un adjoint de la garde qu'en le faisant commissaire des

1. Martial Daru.
2. Sans doute est-ce un lapsus de Beyle qui a voulu écrire : « Lui était à cheval. »

guerres dans ce même corps, car autrement il y perdrait. Le même raisonnement pour un commissaire des guerres de la garde. Raisonnement qu'on fait actuellement pour ce qu'on veut favoriser.

Je saute vingt autres choses ; en un mot, tout ce que je pouvais désirer.

Entretiens-moi dans le souvenir de Mme de Bézieux, en lui racontant pompeusement quelques-unes des esquisses de mon voyage, non pas lisant, mais racontant, d'après une lettre reçue la veille, le tout convenablement enduit de compliments.

Écris-moi donc sous le couvert de M. Daru.

Je n'ai encore eu de toi qu'une lettre de quatre pages *upon Lewis's love for Miss* [1]... Fais aussi penser à moi dans cette maison.

Il me parait probable que nous ne resterons pas à Vienne. Peut-être dans un mois serons-nous au fond de la Hongrie.

Le pays, de Strasbourg à Vienne, est, aux lacs près, tout ce qu'on peut désirer de plus pittoresque. Il n'y a pas en France une telle route. Adieu.

H.

1. Sur l'amour de Louis pour Mademoiselle...

362. — A

A FÉLIX FAURE, A PARIS

Sankt-Pölten, le 11 Mai 1809.

HIER, le soir du jour de ma conversation avec M. de Pacé[1], j'ai reçu une lettre que je t'envoie, parce que je n'ai pas le temps de la copier. Tu verras aussi la réponse, que tu mettras ensuite à la petite poste. Si le temps le permettait, je te demanderais, si tu y trouves quelque grosse faute romanesque, de me la renvoyer pour qu'il en soit fait une autre édition. Le temps manquant, corrige avec un grattoir ; on ne connaît pas assez mon écriture pour s'apercevoir que les corrections qui, d'ailleurs, porteront probablement sur un mot ou deux, sont d'une autre main.

Ici, plus qu'ailleurs, dis-moi toute la vérité, et donne-moi beaucoup de détails. — J'avais écrit de Donauwerth et ensuite de Wels ; mais mes lettres ont un grand défaut, c'est d'être encore dans ma vache[2]. Est-il bien ou mal que je n'aie pas profité de : *Vous m'écrirez?*

1. Martial Daru.
2. Malle ou valise. Cf. Châteaubriand : « Je n'étais pas sans inquiétude relativement à mon passe-port.... J'aurais

A propos de Wels et de ce qui m'y est arrivé, je me souviens de l'épigraphe d'un roman : *Une timidité hardie*. Vous prenez au pas les précautions qu'il faut pour rester en selle au galop ; ce n'est pas timidité, mais c'est qu'au fond du cœur vous aspirez à galoper.

Je ne sais ce que tu penseras de mon aventure de Wels ; mais sois sûr que jamais tu ne me sembleras long, parlant de cet article.

J'ai choisi un papier épais, afin que tu puisses gratter s'il y a lieu. Un peintre veut représenter le matin ; il sait que les teintes *bleues* dominent dans cette aimable partie du jour. La tête toute pleine de cette idée, il travaille depuis minuit jusqu'à deux heures à son tableau ; mais il est trop préoccupé pour juger de l'effet ; il a peut-être fait trop bleu. Ainsi, gratte et sois sévère dans ta réponse.

Écris-moi toujours sous l'enveloppe pure et simple de M. le comte Daru. Dans le désordre habituel à l'armée, les lettres de particuliers courent de grands dangers. Un de nous a eu occasion d'aller aujourd'hui fureter à la poste ; il nous a rapporté des lettres à tous ; une de toi, entre autres.

été fouillé à toutes les douanes dans ma vache, dans ma voiture, sur ma personne. » *Mémoires d'Outre-Tombe*, édition Biré, VI-19.

Je te regrette bien depuis quelques jours ; il me semble qu'il y a un an que j'ai quitté Paris.

Nous partons pour Vienne, ou, pour mieux dire, pour Schœnbrunn, le 12, à cinq heures du matin.

363. — A

A FÉLIX FAURE, A PARIS

Vienne, le 18 Mai 1809.

J'ai éprouvé, les premiers jours de mon séjour à Vienne, ce contentement intérieur et bien-être parfait que Genève seule m'avait rappelé depuis l'Italie. Cet état est un peu diminué par l'habitude qui commence à se former. Il n'en reste pas moins que Vienne est pour moi une ville très agréable.

L'adorable Martial Daru a été nommé intendant avant-hier ; ce matin il m'a demandé à son frère, comme étant au fait de sa manière de travailler. M. Daru a répondu : « Fais la lettre, je la signerai. » Ainsi, suivant toute apparence, me voilà Viennois pour un an ou deux. Je ne suis point sûr de ne pas regretter tout ce que verront ceux qui iront en Bohême et en Hongrie, et peut-être en Turquie ; mais

1° Je n'étais pas tout à fait, à ce que j'ai l'amour-propre de croire, à ma place ;

2° Martial demandera pour moi plus qu'on n'aurait fait naturellement.

J'espère que le chef suprême ne verra rien de mal là-dedans ; peut-être me marquera-t-il un peu de froid.

Je t'écris du bureau au moment même où Martial vient de m'apprendre le changement de mon affaire. Tu devines les détails, et, d'ailleurs, je t'en ennuierai au premier moment de tranquillité.

J'oubliais qu'au théâtre de la porte de Carinthie on entend d'excellente musique, et qu'il y a un ballet à l'italienne avec des grotesques.

Le séjour de Vienne me charme et produit une singulière tristesse ; trop de penchant à l'amour : une jolie femme à chaque pas. Quel regret de n'avoir pas consacré ma vie aux talents que Montbadon possède si bien, au talent de leur plaire !

Écris-moi donc et envoie-moi des journaux. On dit que nous serons ici douze jours.

364. — B

A SA SŒUR PAULINE[1]

Vienne, 15 Juin 1809.

Toujours pas un instant pour écrire. Travail jour et nuit. Cheval, filles et musique divine le reste du temps. Malheureusement ce reste est bien court. Malgré toutes ces raisons de ne pas écrire, il faut que je t'écrive pour te féliciter de ta non-grossesse. Cours, galope, vois Milan, Gênes ou Berne. Les chaînes viendront bien assez tôt. Je n'ai jamais conçu cette manie d'avoir des enfants, de jolies poupées qui deviennent des sots à faire fuir, à moins d'une éducation forte et originale, et qui a la patience de donner cette éducation ?

Vienne a un des plus beaux climats que j'aie vu. Il ne manque que le temps d'en jouir. Au milieu de tout cela, solitude pour le cœur. Je m'en suis consolé cette nuit *with the deserted Village of Gray*[2].

Écris-moi donc souvent. Les lettres de mon grand-papa sont toute ma con-

1. A Madame Périer-Lagrange, Grenoble.
2. *Le village déserté* est de Goldsmith.

solation. C'est pour cela que je ne voudrais pas en perdre. Prie de les adresser à M. M^al D[aru], intendant de la province de Vienne, à Vienne.

Adieu ; mille amitiés à Périer. Qu'est devenu André et Édouard Rey [1] ?

Donne-moi des nouvelles de M. Ducros [2], de Mlle Vict. Mounier. Quand verrai-je Grenoble ? Quand te verrai-je, bien à mon aise, 15 jours de suite, dans un pays où je ne sois pas employé. Adieu, je t'aime toujours plus, mais je crois que tu m'aimes moins. Présente mes respects à Mme Charvet.

365. — A

A SA SŒUR PAULINE

Vienne, 14 Juillet 1809.

Ta charmante lettre est pour moi comme un vase rempli de l'eau la plus fraîche qui s'offre tout à coup au voyageur qui traverse péniblement les sables d'Afrique.

Je suis depuis quelques jours dans un

1. André et Édouard Rey étaient les cousins d'Henri Beyle.
2. Bibliothécaire de Grenoble.

accès d'ambition qui ne me laisse de repos ni jour ni nuit. Je ne m'inquiète pas beaucoup de cette fièvre de passion, parce que tout sera bientôt décidé, et qu'en cas de non-succès j'aurai bien vite oublié mes désirs brûlants. Je me moque de moi-même. Quand je suis tranquille, ce qui fait les plaisirs des autres me paraît plat et indigne qu'on y pense. Quand je suis engouffré dans un accès de désirs fougueux, qui me prennent deux ou trois fois par an, je soupire pour la tranquillité que je vois gâter à mes pieds. A tout prendre, depuis mon arrivée à Paris, au commencement de décembre dernier, je suis heureux de mon bonheur, qui serait inquiétude insupportable pour un autre.

La certitude que tu me donnes que mes lettres ne seront pas vues fait que je te dis tout. J'ai été à Paris amoureux d'Elvire [1], l'immense distance de rang qui nous sépare a fait que cette espèce de passion n'a eu d'interprète que nos yeux, comme on dit dans les romans ; cela m'a amusé surtout dans les derniers moments de mon séjour. Elvire n'a pas beaucoup de sensibilité, ou du moins cette sensibilité n'a jamais été exercée. Je crois qu'étant avec moi elle s'étonnait de sentir. Trois ou quatre fois,

1. Elvire semble être l'Alexandrine Petit, ou Palfy, du *Journal*, c'est-à-dire la comtesse Pierre Daru.

nous avons eu de ces moments d'entraînements dans lesquels tout disparaît, excepté ce qu'on désire. Des obstacles insurmontables et du plus grand danger pour l'un et pour l'autre nous ont empêchés de parler autrement que par des regards expressifs. Mais qui est cette Elvire ? Je te le dirai à la première vue. Quant à tous les détails de notre conduite, figure-toi un courtisan amoureux d'une reine : tu verras la nature de leurs dangers et de leurs plaisirs.

Depuis mon départ de Paris, j'ai vu beaucoup de choses nouvelles ; j'ai eu beaucoup de peines, mais physiques. J'ai enfin accroché quelques accès de fièvre qui m'ont empêché d'aller à la bataille du 6 de ce mois [1], spectacle à jamais regrettable : cinq cent mille hommes se sont battus cinquante heures. Martial y était : je l'aurais suivi, mais j'étais étendu sur une chaise longue, accablé de mal à la tête et d'impatience ; on distinguait chaque coup de canon ; on vient de faire un armistice, on croit à la paix. Si on la fait, j'irai en Espagne probablement et je t'embrasserai au passage.

Si j'ai le temps, je partirai d'ici et irai avec un de mes amis à Varsovie, où il a

1. La bataille de Wagram.

des affaires ; de là, nous irons à Naples, Rome, Gênes et Grenoble. J'économise pour pouvoir exécuter ce projet ; j'ai de bons domestiques et d'excellents chevaux ; je viens d'éprouver que je puis supporter les plus extrêmes fatigues. Mais, ce bonheur parfait après lequel je cours, je ne l'ai point encore rencontré. Il me faudrait une femme qui ait une grande âme, et elles sont toutes comme des romans : intéressantes jusqu'au dénouement, et, deux jours après, on s'étonne d'avoir pu être intéressé par des choses si communes.

Je suis encore malade de la fièvre ; on me fait espérer que six jours de calmants me remettront à flot ; mais le moral a la fièvre, le médecin n'en sait rien et s'étonne du peu d'effet de ses drogues.

Il est possible que, tôt ou tard, l'ennui de végéter dans un poste au-dessous de ce que j'ai maintenant prouvé que je pouvais faire, me fasse quitter l'uniforme et me retirer à Claix ; mais je ne puis rien voir de fixe dans ce lointain de ma destinée actuelle. Dis-moi où en sont les affaires de papa.

Ne songes-tu point à voir l'Italie ? Profite de l'heureux temps où tu n'a pas d'enfant ; mais vois, je t'en conjure, le médecin : la santé est le premier des biens ; il faut prendre une consultation chez tous

les grands médecins. Tu finiras par connaître ton tempérament ; ne point faire de remèdes et changer le mauvais équilibre des humeurs uniquement par la diversité de la nourriture et de la diète générale ; voilà de la science, je crois ; mais souviens-toi que la mère des émotions douces et par conséquent du bonheur, c'est une bonne santé.

Si tu trouves de pauvres prisonniers allemands auxquels je puisse rendre service, écris-moi bien vite. J'ai sauvé, dans cette campagne, la vie à deux prisonniers allemands et à deux cents et tant de mérinos. Voilà, je crois, une belle action.

Je croyais que S.. deviendrait un grand coquin ; s'il est sot, le voilà privé de cette belle carrière.

Il faut que Gaetan[1] s'attache à l'état-major de Son Altesse ; pousse à cela ; c'est le bon parti. On voit les choses de trop loin à Grenoble pour en sentir les pourquoi, mais sois-en sûre ; pousses-y de toutes tes forces.

Embrasse, etc., etc.

1. Gaëtan Gagnon pour qui, dès 1810, furent faites des démarches afin qu'il puisse entrer dans le corps des commissaires des guerres, aurait dû, d'après son cousin Henri Beyle entrer au service du Prince Eugène avec qui Romain Gagnon était en bons termes.

366.— A

A SA SŒUR PAULINE

Vienne, le 25 Juillet 1809.

Je viens d'écrire une longue lettre à notre père, dans laquelle je décris au long ma position politique.

Je souffre toujours de cette fièvre dont je t'ai parlé, mais cela n'influe pas beaucoup sur la situation de mon âme. Je suis heureux, quoique agité par cette passion dont je t'ai parlé. Je ne suis attentif à rien autre ; il y a plus de deux mois que nous sommes à Vienne, ce temps est comme nul pour moi. Dernièrement, j'ai été chargé d'une mission en Hongrie ; je me suis promis en sortant de Vienne de ne plus songer pendant vingt-quatre heures à ce qu'il renfermait. C'était peut-être la seule occasion de ma vie que j'avais de voir cette célèbre Hongrie. Je trouvai un pays superbe, des vignes magnifiques, une route étroite et superbe, garnie d'une rangée de jeunes marronniers des deux côtés, la route se dessinait en blanc au milieu de la verdure des prairies et des récoltes, la vue changeant toutes les demi-heures ; à gauche, d'abord, l'imposant Schneeberg (ou neige-montagne), et en-

suite, la route s'éloignant de ce sommet blanc, le paysage devient à la fois doux et majestueux : au lieu de petits pics de montagne, de longues collines prolongées et, à l'horizon, un grand lac nommé... J'allai, en sortant de Vienne, à Laxenbourg [1], où sont ces jardins si beaux et le château du xve siècle si étonnant. Tu frémirais toi-même à l'aspect de ces pauvres templiers enchaînés, soulevant péniblement la tête à l'aspect des étrangers descendus dans leur tombeau.

De Laxenbourg j'allai à Eisenstadt et, de là, aux bords du lac [2] que tu verras sur les cartes. J'y trouvai le costume croate dans toute sa pureté : c'est absolument celui de nos housards, la moustache, les petites bottes garnis d'un bord d'argent, etc., etc.

Je t'ai dit, je crois, qu'avant de rentrer en France je devais aller à Varsovie et à Naples. J'en aurai besoin. Partir de Vienne me déchirera le cœur ; mais, quinze jours après, je n'y penserai plus qu'agréablement, surtout en voyageant.

Haydn s'est éteint ici il y a un mois environ ; c'était le fils d'un simple paysan, qui s'était élevé à l'immortelle création par

1. Bourg d'Autriche où se trouvait le palais d'été de l'Empereur d'Autriche.
2. Le lac de Neusiedel.

une âme sensible et des études qui lui donnèrent le moyen de transmettre aux autres les sensations qu'il éprouvait. Huit jours après sa mort, tous les musiciens de la ville se réunirent à Schotten-Kirchen pour exécuter en son honneur le *Requiem* de Mozart. J'y étais [1], et en uniforme, au deuxième banc ; le premier était rempli de la famille du grand homme : trois ou quatre pauvres petites femmes en noir et à figures mesquines. Le *Requiem* me parut trop bruyant et ne m'intéressa pas ; mais je commence à comprendre *Don Juan* qu'on donne en allemand, presque toutes les semaines, au théâtre de Widen.

Je ne sais si tu as reçu la partition que je t'envoyai de Brunswick, je crois. A la fin, don Juan chante un air sous les fenêtres de je ne sais qui, accompagné par un simple violon ; c'est l'air qui suit celui-là qui me fait le plus d'impression : nous arrivons toujours ventre à terre pour l'entendre ; hier, nous vînmes comme on le finissait ; nous ne daignâmes pas descendre et allâmes voir le ballet de *Paul et Virginie*.

Adieu ; ma lettre est bien décousue ; mais même en t'écrivant je pense à autre chose.

P.-S. — Mon grand-papa me parle des

1. Beyle a transporté ce souvenir personnel dans sa *Vie de Haydn*, édition du Divan, p. 243.

cousines B[eyle], mais obscurément[1]. Dis-moi ce qu'il en est. Jugent-elles à propos d'augmenter notre fortune ? Auquel cas je pourrais bien quitter l'uniforme quelques années plus tôt. A propos, j'oubliais le sujet de ma lettre : ne pourrais-tu pas venir en Italie dans le temps que je parcourrai ce beau pays ? Profite de ton mariage-célibataire. Quand tu auras des enfants, tu seras esclave. Quel plaisir de voir l'Italie avec toi !

367. — A

A SA SŒUR PAULINE

Vienne, 6 Août 1809.

L'OBJET de ma passion est presque entièrement perdu sans que j'en aie retiré le moindre bonheur ; j'ai mené aujourd'hui la vie du plus malheureux des tyrans, rongé par la jalousie la plus noire et la plus humiliante, sans avoir eu un instant pour respirer. Cette journée a été une des plus belles de l'année ; mes camarades l'ont passée dans le lieu le plus

1. Il doit s'agir ici des sœurs de ce capitaine Beyle, cousin issu de germain de Chérubin Beyle, et que la Révolution avait chassées de leur couvent. L'une d'elles Louise-Justine était morte à Grenoble le 7 mai 1809. Les enfants de Chérubin Beyle étaient leurs seuls héritiers.

aimable peut-être du monde, à Schônau, à six heures de Vienne ; un jardin anglais qui est si naturel qu'on ne songe jamais à l'art. Leur journée, qu'ils viennent de me conter, a été toute sensations douces et pastorales, pour ainsi dire ; la mienne, toute sombre, et atrocement sombre. Je suis sûr que ce que j'aime le mieux et à quoi je serais le plus fier de plaire me trompe et a été conduit à me tromper par le mépris et l'ennui que je lui ai inspirés. Tu es sensible ; ce peu de mots t'expliquera ma rage. J'avais beau regarder le charmant jardin anglais qui est derrière le palais Auersperg, la nature ne me disait rien. C'est un homme qui aurait la bouche pleine d'eau-forte à qui on offrirait un verre d'eau sucrée. Ce qui m'a fait le plus d'impression, c'est une hirondelle qui volait entre ces arbres charmants ; j'enviais son sort exempt de passion. Ce soir enfin, usé par la douleur, n'en pouvant plus sentir parce que j'en avais trop senti, je me suis réfugié au *Matrimonio segreto ;* mais je le sais trop par cœur ; j'y ai cependant eu quelques moments de distraction.

Si nous avons la paix, je verrai l'Italie, ne fût-ce qu'un coin. — J'irai voir Riatowiska [1] ; j'ai besoin d'une femme aimée pour

1. M. Paul Arbelet pense que cette Riatowiska pourrait être la Livia que Beyle vit à Ancône en 1811. Peut-être était-ce cette veuve qu'il avait connue à Brunswick et

chasser le sombre horrible qui m'accompagne partout.

Vienne, qui est une ville charmante, glisse sur moi ; je n'y vois que ce que j'aime et que je ne puis pas avoir ; par-dessus le marché, je suis malade. Il faut de la tranquillité pour me guérir, et jamais je n'en fus si loin. Si cependant je n'ai plus d'espérance, je serai soulagé d'ici quinze jours en me jetant à corps perdu dans une autre passion mais j'ai encore bien à souffrir jusqu'à ce moment, surtout si j'ai encore de l'espérance de temps en temps.

Adieu ; une lettre de toi est le seul calmant que je puisse concevoir ; elle me rafraîchirait le sang. Donne-moi des nouvelles de tout ce qui se passe à Grenoble.

368. — A

A MONSIEUR MOUNIER

AUDITEUR AU CONSEIL D'ÉTAT, SECRÉTAIRE DE S. M. L'EMPEREUR ET ROI, A SCHŒNBRUNN

[*Vienne*, 1er *Septembre* 1809.]

VOICI, monsieur, le protégé de Pascal [1] dont je vous ai parlé avant-hier. J'avais une place pour lui ; l'armistice s'est conclu pendant son voyage, et

dont il parle à sa sœur dans une lettre du 12 septembre 1808

1. Voir lettre du 5 avril 1809....

une chose très simple est devenue difficile. M. Rondet connaît les formes de l'administration. Je pense que si, à défaut d'autre moyen, vous écrivez à M. Daru, il nous sera plus facile d'obtenir un emploi de 150 à 200 francs.

Agréez, je vous prie, l'assurance de ma onsidération distinguée.

Vienne, le 1er septembre 1809,

DE BEYLE.

369. — A

A SA SŒUR PAULINE

Vienne, 4 Septembre 1809.

Il y a bien longtemps que tu ne m'as écrit, ma chère et bien-aimée Pauline; j'ai eu ici avec moi mon cher frère pendant un mois ; il part demain pour Grenoble; mais ne parle pas de son voyage. J'ai reçu une grande lettre de mon oncle. Je vois que vous avez encore perdu une belle-sœur; je crains que tous ces deuils ne t'attristent.

Je voudrais te voir voyager ; vous êtes à la porte de la Suisse et de l'Italie ; profite de ta liberté actuelle.Il faut secouer la vie, autrement elle nous ronge.

Je t'ai écrit étant assez agité. La passion

qui causait tous ces *spasimi* s'est terminée d'une manière assez singulière. Elle avait deux objets liés ensemble. Le premier est devenu impossible ; quant au second, je crois qu'on a actuellement de l'amour pour moi et qu'on n'en a que pour moi ; je viens de passer deux heures dans le tête-à-tête le plus tendre, mais une petite maladie m'empêche de profiter de cet amour ; je te conterai tout cela un jour. Deux ou trois personnes qui connaissent ma conduite me reprochent d'avoir trop fait pour l'amour. Mais on ignore tout cela ici ; on est à mille lieues de me croire amoureux. J'ai cependant fait une imprudence aujourd'hui. C'est le jour de naissance de B... [1] ; ce jour-là est un jour de fête dans le pays. Je lui ai envoyé un joli petit citronnier tout couvert de citrons et qui s'élance du milieu d'une touffe de fleurs qui a été remarquée. C'est une faute ; huit jours d'indifférence apparente dérouteront, j'espère, l'attention des malins.

Une autre fois, je te parlerai de la beauté des environs de Vienne, du caractère singulier des habitants, de leur bonté extrême à notre égard. On n'est pas assez reconnaissant de cette bonté parce qu'elle tient à une cause de niaiserie.

1. Peut-être faut-il voir ici une allusion à la Babet du *Journal*.

Si on fait la paix, j'irai à Naples, à Rome, dussé-je n'y passer que huit jours. J'ai économisé soixante louis pour cela ; n'en dis rien encore ; la chose faite, on la pardonnera ; le projet semblerait un monstre.

Dès que je pourrai monter à cheval, je vais être toute la journée par monts et par vaux, pensant à toi dix fois le jour, et désirant te voir agissante. Le repos, avec notre caractère, est l'avant-garde de la mort.

370. — A

A SA SŒUR PAULINE

Vienne, [Septembre] 1809.

Je ne sais si tu es comme moi, ma chère Pauline, mais l'air du mois de septembre me donne toujours le bonheur, sans avoir aucun sujet de contentement de plus ou de moins qu'à l'ordinaire. J'ai passé hier des heures charmantes dans les jardins Razoumovsky, dont Faure pourra te donner une idée.

Aujourd'hui, je suis allé une heure au fond du Prater, la plus belle promenade de l'Europe, disent ceux qui peuvent en juger. Au centre de ces bois immenses, auprès de ce Danube majestueux, il y a une maison de chasse qui a été criblée de balles et

de boulets ; des soldats ont achevé d'y mettre tout en pièces. Il y avait à chaque étage un beau salon rond, avec deux fenêtres à l'entour ; au troisième est un belvédère charmant. Il n'y a personne dans cette maison ; j'ai profité de cette circonstance pour y mener avant-hier l'objet qui seul fait mon destin.

Aujourd'hui, j'ai lu Bolingbroke à l'endroit où nous nous étions assis ; je jouissais de mon bonheur caché.

Je n'ai pas la croix, mais aussi que de matinées pareilles il faut que je sacrifie pour l'obtenir ! Il me semble que je fais chaque jour un pas vers le moment heureux où je sentirai que je puis vivre avec cinq ou six mille livres de rente.

A propos de projets, il est question de me marier avec une jeune veuve qui a deux enfants et cinq, six ou sept, ou huit cent mille francs ; c'est Martial qui arrange cela. J'y suis simple spectateur, content si ça manque, assez embarrassé si ça réussit.

Adieu ; écris-moi donc quelquefois ; ne trouves-tu pas que Turin, Berne, Marseille sont bien près de Grenoble? A ta place, il me semble que je chercherais à les voir. Mais peut-être y a-t-il des obstacles que j'ignore. Tout ce que je puis te dire, c'est qu'on ne sait pas plus à Vienne qu'à Grenoble si le monde durera encore trois semaines.

371. — B

A SA SŒUR PAULINE[1]

V[*ienne*], le 14 Octobre [1809.]

Je viens d'écrire une grande lettre à notre bon grand-papa. Il y a quelque lueur que je pourrais être fait auditeur à la 1re promotion.

Le principal obstacle vient de la fortune, et tu sais que, depuis les petits héritages que j'ai faits cette année[2], je jouis de 6.530 livres de rente.

Lis attentivement ma lettre de 5 pages à mon grand-papa ; fais attention aux 3 motifs et engage-le à écrire sur-le-champ les trois grandes lettres.

Dis bien à notre père que je m'engage à ne lui demander que 2.400 fr. par an, tant que je serai auditeur à Paris, sans emploi étranger. Je dis que M. de M. m'a donné 12.000 fr., c'est 24 et plus ; en un mot, le reste de la vente de la terre de Berry.

Sois mon avocat et plaide cette cause avec chaleur. Je pense que tu n'auras

1. N° 1. Armée d'Allemagne. — A Madame Périer-Lagrange, Grenoble, Isère.
2. Les héritages des cousines Beyle dont il a été question dans la lettre du 25 juillet précédent.

pas de difficultés et que tu trouveras des âmes préparées.

Il faut, bien entendu, que ce projet ne vous passe pas. Dans ce genre, tout ce qui se dit à Gr[enoble] retentit ici. MM. Berlioz, Delaunay, Vessilier, Mure, Anglès, Camille Périer, etc., etc... sont à l'Armée ou à Vienne, et le ridicule suit les prétentions manquées.

Quand même le bon M. Charpentier serait mort et même enterré, ça ne doit rien changer à la lettre. Dis bien cela à notre bon grand-papa ; je n'ai pas pu le dire dans ma grande lettre.

Réponds-moi assez obscurément pour que, si la lettre est ouverte, on ne juge pas de toute l'étendue de mon ambition.

Ton affectionné cousin et ami.

A.-L. Dufour.

372. — B

A SA SŒUR PAULINE

Vienne, ce 18 Octobre 1809.

D'abord l'officiel. Il faut adresser la lettre à M[arti]al, à Paris.

2o Peser beaucoup sur l'énorme différence de la place d'A[uditeur] à

celle de C[ommissaire], car d'ici à la réception le hasard peut me jouer le tour de me faire C[ommissaire].

3° Bien éloigner l'idée que cette nouvelle tentative vient de moi ; faire le bon et ancien raisonnement : « Lorsque je vous demandai la place d'A[uditeur], il y a 3 ans, vous dîtes : je le ferai sur-le-champ, ce à quoi il ne parviendrait qu'après avoir été 2 ou 3 ans A. » Parler de M. D[aru] le père qui, effectivement, s'il vivait, nous seconderait.

4° Exagérer un peu la force de la protection Charpentier, fût-il déjà décédé.

5° Au lieu de 6.530, 7.530, ce qui aura l'air plus naturel.

Voilà les seuls perfectionnements qui me soient venus dans l'idée. Faire le tout très promptement et secrètement.

Voici une lettre que j'écris à un ami de Naples [1] et qui une fois faite m'a paru un portrait assez vrai de mon mauvais côté. Lis-la et fais-la mettre à la poste pour Naples.

Fais extraire mes livres de la commode qui les contient. Fais-en ôter la poussière par le bon Jean et fais-les renfermer soigneusement. Je serais au désespoir d'en perdre un seul. Je compte les lire

1. Lambert.

avec toi dans ma chambre à Claix. Fais-y mettre un papier de bon goût, simple surtout et d'une couleur douce pour la vue que je perds sans cesse. Là, quand une bise noire nous empêchera de promener, nous les lirons auprès d'un bon feu, oubliant entièrement toutes les bêtises d'avancement et de fortune, car rien de plus vrai que ces vers :

Je lis au front de ceux qu'un vain luxe environne
Que la fortune vend ce qu'on croit qu'elle donne.

C'est aussi exact qu'une description géométrique.

H. B.

373. — B

A SA SŒUR PAULINE [1]

26 Novembre [1809].

On ne désire beaucoup que ce qu'on espère au moins un peu. Ainsi, je ne désire guère d'être A[uditeur], mais comme il faut bien faire ce qu'on entreprend, je te prie de faire ton possible auprès de notre excellent grand-père afin qu'il ait la complaisance d'écrire à

1. N° 1. Armée d'Allemagne. — A Madame Périer-Lagrange, Grenoble, dép. de l'Isère.

M. D[aru] à peu près les mêmes choses qu'il a mises dans la lettre qui est arrivée à Vienne, mais que Z. n'a pas lue. Il y faudra dire, avec toute l'effronterie possible, que je jouis dès aujourd'hui de 7.556 fr. de rente. Cela est de première nécessité. Il faut ensuite appuyer infiniment sur la protection de M. Char-p[entier]. En général, la lettre était fort bien et de très bon ton, si elle avait été adressée à un homme tranquille ; mais pour un être poursuivi, 18 heures par jour, par des demandes et des affaires, qui reçoit 150 lettres, dans 120 desquelles on l'assure d'une reconnaissance immortelle, et on l'adjure, par ce qu'il y a de plus sacré, de plus intime, il faut des phrases tranchantes, fortes et qui seraient de mauvais ton avec un autre. Il serait convenable aussi de parler de M. D[aru] le père et de lui faire le raisonnement que chaque ministre ou personnage marquant obtient assez communément un audit[eur], qu'il n'a jamais demandé personne, etc...

Il faudrait qu'on écrivît sur-le-champ à M. D[aru] qui sera à Paris vers le 4 décembre. Adieu, suis cette affaire avec chaleur. Il y a un chef de bataillon nommé Rey [1] qui va à Gr[enoble]. Il parviendra

1. Romain Rey, chef de bataillon au 18e de ligne ; son frère, le général Emmanuel Rey était baron de l'Empire.

au généralat et même à la baronnie. Si la baronnie tentait Caroline, je pense que cette affaire pourrait se conclure parce que R[ey], fils d'un cafetier, serait flatté de s'allier à M. B[eyle]. Pour mettre de l'huile dans les rouages de cette affaire, il faut flatter à tout rompre la grosse vanité de R[ey] qui, au fond, est aimable.

Je meurs d'envie de te voir. Comment ne viens-tu pas à Paris ? Il faut courir avant que la corvée des enfants te saisisse.

Surtout que Caroline n'épouse pas André. Rien de pis que la bêtise. Je voudrais bien Rey. Que j'aurais de choses à te dire si je passais avec toi 24 heures. C'est presque une des plus fortes raisons qui me fasse désirer l'A[uditorat]. Je te verrais tous les ans, autrement ma vie va se passer en périodes de 2, 3, 4 ans passées loin de France et de mes amis. Mais je tombe dans le sentiment. Je vais fumer 3 ou 4 pipes et monter à cheval.

HENRI.

Mille choses à Périer et à Madame L. Tivollier.

Qu'est devenue Mlle V. Mounier ? La vois-tu souvent ?

Bien des respects à Mme Eulalie.

374. — A

A SA SŒUR PAULINE

Vienne, 29 Novembre 1809.

J'ai reçu hier soir une mission qui me permet de m'absenter du quartier général de Sankt-Pōlten. Au moment de partir, un de mes camarades que j'avais amené partager mon dîner, composé de quelques pommes de terre et d'un petit morceau de viande dure, me proposa d'aller à Vienne quand je serais de retour de mon voyage. — Pourquoi pas tout de suite ? — Mais nous laissera-t-on passer sans ordre ni passeports ? — Nous verrons. — Envoyons d'abord chercher des chevaux de poste. J'y envoie ; la livrée de mon cocher fait effet : on nous en donne sans ordre. Nous partons à neuf heures et demie ; tout le long de la route, nous sommes arrêtés par nos postes ; moitié endormis, nous répondons en allemand ; on nous poursuit, on jure et nous avons quelque peine à les renvoyer. Un peu plus loin et déjà endormis, on nous demande qui nous sommes, en allemand ; nous répondons en français. On nous donne encore

des chevaux de poste, mais le maître charge le postillon de remettre à la police à Vienne un petit billet où l'on parle de nous. Notre projet était de descendre à deux cents pas de la barrière, d'entrer en promeneurs et d'envoyer chercher notre voiture par des chevaux de nos amis. Nous nous tenons réveillés une heure ou deux ; nous nous assoupissons et sommes réveillés tout juste par le sergent du poste autrichien de la porte, qui nous demande qui nous sommes. En partant, nous avions quitté notre uniforme, mais avec tant de soin que mon camarade avait gardé son gilet d'uniforme et moi mon chapeau ; ainsi, pas moyen de ne pas passer pour des officiers français. Nous donnons bravement le nom de deux de nos camarades qui sont restés à Vienne. On fait quelques difficultés, mais nous avons l'air si sûrs de notre fait qu'on nous laisse enfin passer. Nous réveillons trois de nos amis logés ensemble, qui nous apprennent que l'empereur François II va aller à Saint-Étienne, pour assister à un *Te Deum*. Il est arrivé avant-hier dans une mauvaise calèche de poste, mais attelée de six chevaux blancs. Il a été reconnu vers le milieu de la ville : aussitôt les vivats ont éclaté de toutes parts ; on voulait

dételer sa voiture pour la traîner au palais ; il a fait presser les chevaux en disant plusieurs fois : « Je vous remercie, mes enfants. » A peine arrivé au Bourg[1], il est ressorti à cheval, et, pendant deux heures, s'est montré au peuple, dont l'enthousiasme, dit-on, était extrême.

Arrivés ce matin chez nos camarades, il a été question de trouver des chapeaux ronds ; nous ne pouvions pas, disait-on, emporter d'uniforme : quelques français ont été maltraités avant-hier au moment de l'enthousiasme. Mais nul chapeau n'allait à ma grosse tête ; on déterre enfin un vieux claque de bal, je m'en affuble, et, tout les cinq, dans l'équipage le plus grotesque qui se puisse imaginer, nous nous rendons vers le château. Il neigeait horriblement ; la garde et le peuple nous ferment le passage ; nous entendons enfin des vivats et, après un piquet de cavalerie de quarante ou cinquante seigneurs ou laquais couverts de galons, nous distinguons un petit homme grêle, figure insignifiante, usée, saluant d'une manière comique. François II porte un chapeau à trois cornes qu'il met carrément : pour saluer, il baisse directement la tête devant lui, sans porter

1. Palais impérial de Vienne.

la main au chapeau, comme quelqu'un qui de loin dit oui.

Nous allons à Saint-Etienne, magnifique église gothique, non pas réparée à neuf comme la cathédrale de Reims, mais laissée avec son vénérable gris noir, comme celle de Strasbourg. Au milieu de la foule, j'ai entendu cinq ou six fois : « Voilà encore un Français », ordinairement avec l'accent de la curiosité, deux ou trois fois avec celui de la haine. Nous voyons de loin qu'on ne laisse pas entrer à la porte de l'église.

Je dis avec un ton dégagé aux deux sentinelles : « Il est permis d'entrer messieurs ? » avec la plus grande politesse ; nous pénétrons dans l'église, où se trouvaient quarante ou cinquante membres du clergé en grandes aubes, trente ou quarante personnes de la ville et des laquais. Aussitôt les « Voilà encore un Français ! » partent de toutes parts. Je me place près de la porte du chœur ; un silence à entendre voler une mouche régnait parmi ces gens rassemblés pour fêter un empereur qu'ils aimaient beaucoup ; nous entendions de tous côtés : « Français, Français ». En regardant, autour de moi, tous les grands cordons qui étaient à la porte du chœur, je distingue, Mme S.. la plus belle femme de la ville, dit-on, (figure d'une madone de Raphaël parvenue à trente ans, mais avec des yeux

sans expression, du reste des traits célestes); elle sourit et je lui dis très haut : « Il est heureux pour moi de voir, le dernier jour de mon séjour à Vienne, la femme la plus belle et l'événement le plus remarquable ». Tout le monde se retourne et je ne rencontre que le sourire sur toutes les figures. François II arrive, l'air encore plus coinche[1]. insignifiant, usé, fatigué : un homme à mettre dans du coton pour qu'il ait la force de respirer. Il était environné côte à côte de quatre grands officiers de sa couronne mouillés jusqu'aux os, ainsi que lui. Comme j'avais cela de commun avec eux, sans avoir l'obligation d'entendre le *Te Deum*, que les premières mesures annonçaient cependant devoir être très beau, je suis venu me chauffer ; je n'ai trouvé personne, et je t'écris tout chaud mon histoire pendant que le *Te Deum* dure encore, et qu'on fait des décharges de mousqueterie sous mes fenêtres .

Adieu ; écris-moi donc une journée de ta vie ; cela me charmerait.

1. Expression grenobloise.

375. — B

A SA SŒUR PAULINE

Sankt-Pölten, le 7 Décembre 1809.

Ma chère amie, nous manquons de tout à Sankt-Pölten, même de papier. C'est ce qui te procure une demi-feuille de papier à registre. J'ai écrit 2 longuissimes lettres à notre excellent grand-père. Je te prie de les lire. L'affaire se terminera à Paris dans les premiers jours de janvier. J'ai très peu d'espoir, par conséquent peu de désirs, mais je désire traiter cette affaire avec le soin que je mets chaque jour à des choses encore plus indifférentes.

Il faut donc écrire 4 lettres : 3 à Z [2], *the mother and the brother*, toutes les trois fortes, tranchantes et surtout *upon the thing the best true viz the* 7.656 fr. *per annum. I hope these letters are written* [3]. Si elles ne l'étaient pas, presse pour qu'elles le soient dans les 24 heures ; après cela, une seconde

1. N° 1. Armée d'Allemagne. — A Madame Périer-Lagrange, rue Saint-Louis, à Grenoble, Isère.

2. Z. indique les Daru : Mme Daru mère, Pierre Daru et Martial Daru.

3. Sur la chose la plus exacte, c'est-à-dire les 7.656 fr. par an. J'espère que ces lettres sont écrites.

lettre *to Z*, dans laquelle *gr[eat] fath[er] writes that it is said* 30 *or* 40 *A. will be* [1] nommés ; qu'il nous doit au moins une démarche auprès de M. M[ontalivet][2], enfin une lettre pressante, oraison jaculatoire.

Enfin, le plus difficile est la lettre à avoir de M. Charp[entier]. Il faut que *great father* lui persuade de l'écrire ; pour épargner sa paresse et éviter la lenteur naturelle, que *gr[eat] father* la fasse et que *the good priest* [3] n'ait que la peine de la transcrire. *The holy priest* [4] refusera peut-être de se prêter à quelques exagérations ; mais il faut faire attention que ces MM. sont accoutumés à recevoir 20 demandes par jour et, par conséquent, à en refuser 19. Leur esprit a contracté l'habitude de chercher des raisons honnêtes de refuser. Moi-même, j'aide quelquefois l'un d'eux dans ce travail, et je sais que les lettres bien raisonnées et chaudes d'expression nous donnent beaucoup de peine.

Il faut que *in the letter of the holy priest* [5] il y ait *a little certificat of my father* [6] portant

1. Grand-père écrit qu'on dit que 30 ou 40 auditeurs seront nommés.
2. Montalivet, ministre de l'Intérieur. Montalivet, qui avait débuté comme avocat au Parlement de Grenoble, était ministre de l'Intérieur depuis le 1er octobre 1809.
3. Le bon prêtre.
4. Le saint prêtre.
5. Dans la lettre du saint prêtre.
6. Un petit certificat de mon père.

l'assurance en 4 lignes, *that my fortune is of* 7.650 *fr. per annum* et ne pas oublier *the quality of mayor of Grenoble* [1].

Enfin *a letter of my uncle, if he will, to* M. Bataille [2]. La raison de cette lettre est amplement expliquée dans un griffonnage de 4 pages que notre bon grand-père a dû recevoir et que je te prie de lire au grand détriment de tes yeux.

Ta charge dans tout cela, c'est de presser en diable l'expédition des lettres, de lever les obstacles qui s'opposeront ou qui sembleront s'opposer à ce que M. Ch[arpentier] ne remplisse nos intentions. Dans le fait, il n'y en a qu'un qui me semble dangereux, *it the death of the good priest of whom.. no news six years ago* [3]. A cela près, tu dois réussir.

Songe et fais songer les autres que tout sera terminé dans les premiers jours de janvier. Si tu es à la campagne, reviens à G[renoble]. Si tu habites la rue Saint-Louis, passe 8 heures par jour *in great father's house* [4] et lève les obstacles de détail. En-

1. Que ma fortune est de 7.650 francs par an et ne pas oublier la qualité de maire de Grenoble. — Mais Chérubin Beyle n'était qu'adjoint au maire.

2. Une lettre de mon oncle, s'il veut, à M. Bataille. — Ce M. Bataille, officier attaché au prince Eugène de Beauharnais était un cousin d'Eugène Delacroix.

3. C'est la mort du bon prêtre dont on n'a pas de nouvelles depuis six ans.

4. Dans la maison de grand-père.

fin ce qui est la plus héroïque des choses que je te demande, apprends-moi par 4 ou 5 lignes *obscures*, ne nommant ni les personnes ni la chose, ce qui pourra de ceci réussir.

A. L. Lanvallère,
Lt au 17e.

Aie une conversation avec mon oncle pour la lettre *to the adjudant of the prince; if the uncle did will* [1] mettre en jeu le prince lui-même, ce n'en serait que mieux ; que le prince en dit un mot à M. Z. *that is in the true interest of the dear uncle* [2]. C'est une lettre de change en faveur de Gaëtan, que je dois acquitter à moins d'avoir, au lieu de cœur, un caillou du Drac. Mais mille petites considérations peuvent empêcher de faire ce qu'il convient. Je réclame ton zèle d'amie et ta finesse de femme. Surtout, passe ta vie Grande-Rue et donner à dîner.

Si le chef de batailon Rey est à Grenoble, reçois-le à merveille.

1. A l'adjudant du prince ; si l'oncle avait voulu...
2. C'est dans le véritable intérêt du cher oncle. — Cet oncle est Romain Gagnon.

376 [1]

A. S. E. M. LE COMTE DE VILLEMANZY
INTENDANT GÉNÉRAL DE L'ARMÉE

Linz, 23 Décembre 1809.

D'APRÈS les instructions communiquées à M. de Beyle par M. l'ordonnateur Dintrans, aujourd'hui à une heure, M. de Beyle s'est rendu auprès des personnes chargées du départ des bateaux chargés de vivres.

Trois bateaux portant 1650 sacs de seigle, de la contenance de un metzen et demi chacun, partiront demain à midi.

Outre ces trois bateaux, deux sont encore en chargement, l'un chargé de riz et le second de biscuit.

M. Martel inspecteur des vivres chargé du service de la place a eu aujourd'hui 15 voitures à sa disposition. Ces voitures avaient transporté au port, à 3 heures, 70 caisses et 26 tonneaux de biscuit.

M. de Beyle espère que son rapport de demain portera plus de détails.

Il prie Monsieur le comte de Villemanzy d'agréer l'hommage de son respect.

Le commissaire des guerres,
DE BEYLE.

1. Bibliothèque Nationale manuscrits français N° 11284.

377. — B.

A SA SŒUR PAULINE

Efferding, le 29 Décembre [1809.]

Ma chère Pauline, presse les lettres à M[arti]al ; si l'on ne lui a pas encore écrit, très flatteuse ; si on lui a écrit, une seconde lettre. De même à Mme D[aru] ; à M. Z. une seconde ou 3e lettre, pour le jour de l'an. Il faut se figurer qu'à Paris on oublie tout, surtout quand, comme notre parent, on a, à son retour, *trois cents* visites d'obligation à faire *en personne.* Ainsi, il faut se rappeler au souvenir, appuyer sur l'immense supériorité de cette carrière sur celle que je quitterai. Ce n'est pas que l'un et l'autre n'ait le pour et le contre, mais enfin il s'agit de *persuader.* J'écrirai à mon oncle. J'ai demandé à Mme de M. quel était le meilleur moyen de faire nommer commissaire un jeune homme de 16 ans. Elle me l'a indiqué. Je le dirai à mon oncle [2].

Je t'en prie, presse infiniment toutes les

1. N° 1. Armée d'Allemagne. — A Madame Périer-Lagrange, rue Saint-Louis, Grenoble, Isère.

2. Romain Gagnon songeait à faire entrer, malgré son jeune âge, son fils Gaétan dans le corps des commissaires des guerres.

démarches que j'indique. Un jour n'est pas grand'chose à Linz et à Grenoble, mais est tout à Paris et, d'ailleurs, on craint que S. M. ne parte bientôt pour l'Espagne.

Ainsi presse, presse. Prends communication de la lettre écrite cette nuit à mon père.

F. DUBOIS, l[t].

378 [1]

A. S. E. M. LE COMTE DE VILLEMANZY

Linz, le 31 Décembre 1809.

M. L'INTENDANT général a renvoyé à M. l'ordonnateur Mazeau, une lettre de M. Bazin régisseur des vivres en date du 30 courant relative aux obstacles qu'éprouve désormais la navigation sur le Danube et au parti qu'il est à propos de prendre tant à l'égard des bateaux chargés qui se trouvent à Linz que de ceux qui en sont partis depuis le 21 pour Passau. M. l'ordonnateur Mazeau a été chargé de faire un rapport sur cet objet.

M. le commissaire des guerres de Beyle s'est en conséquence transporté ce matin à

1. Brouillon d'un rapport de la main d'Henri Beyle, dans le fonds français n° 11.284 des manuscrits de la Bibliohèque Nationale.

la Régence de Linz. Les maîtres bateliers jurés de la ville y ont été appelés et ont fait et signé la déclaration ci-jointe, de laquelle il résulte que les glaçons que charrie le Danube rendent dans ce moment la navigation de ce fleuve impraticable, que les cordages dont on se sert pour remonter les bateaux deviennent par le froid actuel d'une grosseur excessive par les couches de glaces dont ils s'enveloppent et qui finissent par les rendre inflexibles et sujets à se rompre très facilement, qu'il est à craindre que les bateaux ne soient tellement entourés de glace qu'il soit impossible de les faire avancer, qu'alors ils peuvent se trouver fixés vis-à-vis de parties du rivage auxquelles il sera impossible de faire parvenir des moyens de transports pour évacuer les denrées qu'ils transportent, que ces bâtiments seraient exposés par là aux plus grands dangers lors de la débâcle du Danube dont l'effet est de briser tous les bateaux qu'on n'a pas mis à l'abri [1], que même dans le cas du dégel la navigation du Danube devient impossible par la crue extraordinaire de ses eaux. Les bateliers déclarent enfin que depuis nombre d'années la navigation du Danube a été interrompue au mois de décembre.

1. Cette phrase est biffée d'un trait de plume.

Hier 29, le commissaire des guerres de Beyle avait constaté les mêmes faits par un procès-verbal dressé à la Régence et constatant les dires des maîtres bateliers de Linz. Cette pièce dont la teneur a été constatée et vérifiée ce matin par M. le commissaire des guerres André, est ci-jointe.

Il est ainsi constaté que la navigation du Danube n'est plus praticable, [qu'il n'est plus possible] de transporter de Linz à Passau par le Danube les denrées appartenant à l'armée. Il reste à prendre des mesures à l'égard des convois partis de Linz depuis le 21 et des bateaux chargés qui se trouvent sur le Danube à Linz.

La Régence de cette ville a reçu hier soir par divers estafettes l'avis que le premier des convois parti était arrêté sur le Danube.

1° vis-à-vis de la Mirchl, le 2e à Haibach, le 3e à Brandstadt près d'Alkoven ; le 4e près de Neuhaus ; le 5e à Wilhering.

La Régence ayant fait appeler les bateliers pour savoir s'il serait possible de faire redescendre ces bateaux, ils ont déclaré que l'on ne pouvait point en courir les risques.

Enfin, interrogés sur ce qu'il convenait de faire des bateaux appartenant à l'Armée et qui se trouvent sur le Danube à Linz, les bateliers ont déclaré que l'usage

du pays était de mettre à couvert tous les bateaux dès que le Danube charriait des glaçons, dans une anse, dite *Fischer im gries*, située à environ une demi-lieue au dessous de Linz.

D'après ces diverses déclarations le commissaire ordonnateur en chef Mazeau, considérant que toute navigation est actuellement impraticable sur le Danube, qu'il est à propos de mettre à couvert les bâtiments appartenant à l'armée des dangers d'une débâcle, a l'honneur de proposer à M. le comte de Villemanzy, intendant général, de décider.

1° que la Régence de la haute Autriche se chargera en recette tant des grains existant sur les bateaux qui se trouvent à Linz que de ceux qui existent sur les convois arrêtés sur le Danube, vis-à-vis Mirchl, à Haibach, à Brandstadt, près d'Alkoven, à Neuhaus, à Wilhering, lieux qui se trouvent sur le territoire rendu par le traité de paix.

2° Que les riz, biscuits et effets d'habillement qui se trouvent sur les mêmes bateaux seront évacués sans délai par des moyens de transport fournis par la Régence de Linz et par les soins des employés de l'administration française.

(Il existe sur les bateaux qui se trouvent à Linz 1.000 quintaux de biscuits, en

route, 800 quintaux de riz, 1.417,50 de biscuits, 300 effets d'habillement).

3° Que tous les bateaux appartenant à l'armée seront mis à couvert, savoir ceux existant à Linz dans le port nommé *Fischer im gries*, ceux qui faisaient partie des convois partis dans les lieux qui seront reconnus convenables par la Régence.

Desquels bateaux la Régence donnera un reçu détaillé indiquant le numéro du tonnage et l'origine de chacun et s'engageant à les faire conduire à Passau aussitôt que la navigation du Danube sera praticable.

379. — B

A SA SŒUR PAULINE[1]

[1809.]

Ne faut-il pas avoir précisément le diable au corps pour nier que j'ai 7.560 fr. de rente, chose connue de tout le monde? Pour le nier, quand cela ne peut nuire en rien à âme qui vive; quand j'offre de déclarer par écrit que je ne demande rien. Enfin, tu liras les lettres que j'écris à mon père et à mon

1. N° 1. Armée d'Allemagne. — A Madame Périer-Lagrange, rue Saint-Louis, Grenoble, Isère.

grand-père. J'ai tâché de me retenir le plus possible, mais je crains qu'on y sente encore un peu de dépit. Comment, je me donne des soins pendant 2 ans entiers, je me prive de parties charmantes pour faire des mémoires ennuyeux, je cours des dangers de tous les genres, et, quand l'affaire est à point, on recule, et pour une bêtise qui n'engage à rien. Heureusement j'ai un logement charmant sur les bords du Danube ; j'ai deux hôtesses jolies; je m'en vais les faire enrager car je suis trop en colère. Tâche que mon oncle écrive au Prince ou à M. Bat[aille].

B.

380. — A et C

A SON EXCELLENCE M. LE GÉNÉRAL DEJEAN

MINISTRE DE L'ADMINISTRATION DE LA GUERRE

Linz, le 2 Janvier 1810.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de supplier Votre Excellence de vouloir bien m'employer en Espagne. Adjoint depuis près de quatre ans, ayant constamment fait

fonctions de commissaire des guerres, j'espère par mes services en Espagne mériter la bienveillance de votre Excellence.

Je la prie d'agréer avec bonté l'hommage de mon profond respect.

Le Commissaire des guerres adjoint

DE BEYLE

381. — B

A SA SŒUR PAULINE[1]

Le 20 Janvier 1810.

ÉCRIS-MOI donc, mon aimable Pauline. J'accable Faure de questions sur ton compte ; ce qu'il m'en dit est charmant, mais il prétend t'avoir moins vue qu'il ne l'aurait désiré.

Il faut absolument que je te donne des intérêts à suivre pour avoir des lettres de toi.

M. Charp[entier] a écrit ; mais sa lettre n'a pas eu l'effet désiré, savoir : que M. Mo[ntalivet] en parlât à M. Z..., ce qui aurait donné une nouvelle occasion à M. Z. de faire remarquer ma demande. M. M[ontalivet] est très obligeant, mais

1. Paris. — A Madame Périer-La Grange, rue Saint Louis, Grenoble.

quelle tête résisterait à 1.200 demandes pour le même objet ? On peut donc craindre, sans trop d'humilité, qu'il n'oublie net les mérites de M. B[eyle].

Il faut donc que M. Ch[arpentier] écrive et ne parle pas du tout de mes qualités, droits et autres grands mots. Tout cela n'est rien et est moins que rien, car ça ennuie le lecteur.

Tout bonnement : M. B[eyle], cousin de M. D[aru], qui y prend le plus vif intérêt, fils de M. le maire de Grenoble, une lettre de 20 lignes.

Si mon oncle veut user son crédit en écrivant à son ami et à M. Bat[aille], il peut m'être très utile ; l'ami est bien aise de montrer son pouvoir. Presse là-dessus mon oncle, mais d'une manière décente ; c'est son intérêt comme le mien. Il est clair qu'étant A[uditeur], je pourrai mieux pousser G[aëtan] que si je suis Comm[re] des G[uerres] au fond de l'Espagne.

Adieu, réponds-moi.

HENRI.

382. — B

A SA SŒUR PAULINE [1]

February 9th 1810.

APRÈS tant de souhaits, *my father writes to me, that he will see with a great pleasure my not being appointed as auditeur. He says that a man of a great sense jering of my suit for this place, had presented to him many good reasons for not being fond of it; after that many lines of nonsense. It is very probable that I will not give to him the grief of seing me A. Generally speaking the witt is but a secondary thing here, for the success; the chief over is the character. Mr. Z. showing but a feable over in this occasion, I shall not be appointed. Buf if I obtain this avantage, it is necessary that our father should be intirely cleared of this prejudice. — Make attempt to know this man of a very sound understanding; these are his very terms. I suspect, I fear his name and his ruling passion* viz *covetousness. I fear our good father had made reflexion and is no more of the advice of giving me a per annuml of.* 6.000 *fr. necessary sum for being*

1. Paris. — A Madame Périer-La Grange, rue Saint-Louis, Grenoble, Isère.

with honour at Paris. See all that. I shall content myself with 3.000 or 2.400 livres, but I did wish to have the remnant of 3.000 or 3.600 by form of borrow. Those 6.000 livres vith other 6.000 of my friend and other mother Mme — will make me in capacity of living three or four years at Paris, and of being afterwards préfet. Speak two or three times in a week of the advantages of being an A. You will see if truly man of sound understanding is making efforts against us.

Fare you well, Thine.

H. B.[1]

1. Après tant de souhaits, mon père m'écrit qu'il verrait avec grand plaisir que je ne sois pas nommé auditeur. Il dit qu'un homme de grand sens, raillant ma demande pour cette place, lui a fait valoir beaucoup de bonnes raisons, de n'en pas être partisan; après cela, plusieurs lignes d'absurdités. Il est très probable qu'il n'aura pas la douleur de me voir A[uditeur]. Généralement parlant, l'esprit est cependant une chose secondaire ici pour le succès ; le principal est le caractère. M. Daru n'en montrant qu'un faible en cette occasion, je ne serai pas nommé. Mais si j'obtiens cet avantage, il est nécessaire que notre père soit entièrement libéré de cette prévention. Tâche de connaître cet homme *d'un jugement très sûr :* ce sont ses propres termes. Je soupçonne, je redoute son nom et sa passion maîtresse, assavoir l'avarice. Je crains que notre bon père n'ait réfléchi et ne soit plus d'avis de me donner une annuité de 6.000 fr., somme nécessaire pour vivre honorablement à Paris. Vois tout cela. Je me contenterai de 3.000 ou 2.400 livres, mais je désire avoir les autres 3.000 ou 3.600 livres sous forme d'emprunt. Ces 6.000 livres, avec 6.000 autres de mon amie et autre mère, Mme..., me mettront en mesure de vivre trois ou quatre ans à Paris, et d'être ensuite préfet. Parle deux ou trois fois par semaine des avantages d'être auditeur. Tu verras si vraiment un homme *d'un jugement très sûr* fait des efforts contre nous.

Porte-toi bien. A toi. H. B.

383. — B

A SA SŒUR PAULINE[1]

Ce 19 Février [1810].

Je suis heureux, ma chère amie ; si j'avais une lettre de toi, je serais très heureux. Il paraît certain que je suis A[uditeur]. Dis à mon père que l'on vient de m'assurer que les A[uditeurs] seraient placés dans l'ordre de la présentation de leurs preuves. J'attends donc avec impatience l'acte.

Ce changement d'état qui fait mon bonheur du côté de l'ambition, me permet de rester auprès de ce qui fait mon bonheur réel. Je n'ai pas de regrets de la vie que j'ai menée depuis 4 ans. Auditeur alors je serais préfet aujourd'hui, mais je n'aurais pas vu Berlin, Brunswick et Vienne ; Wilhelmine, Charlotte, et Babet[2] seraient des noms inconnus pour moi. Voilà beaucoup de noms, mais qu'importe qu'on cueille le bonheur sur une faible plante annuelle

1. Paris. — Mme Périer-Lagrange, Grenoble, Isère.
2. Sur Wilhelmine de Griesheim, et Charlotte Knabelhuber, on lira avec fruit le *Journal* de Stendhal à la période de son séjour à Brunswick. — Sur Babet nous savons seulement que Beyle faillit avoir un duel pour elle à Vienne (Cf. la *Vie d'Henri Brulard*, chap. 32).

ou sur un chêne éternel ? Je serais sûr de ma récolte, si j'avais l'assurance de te voir cette année. Tâche de venir passer deux mois à Paris. Que j'ai de choses à te dire !

J'ai été tendrement ému hier soir, tu connaîtras Ottilie [1].

FOULQUES.

384. — A

A SA SŒUR PAULINE

Paris, rue du Colombier, nº 28 (faub. Saint-Germain) [2]. 6 Avril 1810.

Ta lettre m'a fait un plaisir sensible. Il faisait hier un temps froid et humide, je revenais d'une visite que j'ai faite à quelques lieues de Paris. J'ai aperçu de loin un de mes amis, homme d'esprit et, qui plus est, pauvre cavalier [3] ; il pleuvait à verse et son cheval sautait ; il l'a donné à son homme, est monté avec moi et m'a dit : « Parbleu ! que ces provinciaux sont bêtes! » Là-dessus, nous voilà à raisonner, et voici nos raisonnements. Tu me diras s'ils sont justes ; en tout cas, si tu te trompes, ce n'est pas faute de modèles.

1. Ottilie est l'héroïne des *Affinités électives* de Gœthe.
2. Aujourd'hui rue Jacob dans sa partie comprise entre la rue Bonaparte et la rue de Seine.
3. Sans doute Louis Crozet.

C'est un défaut particulier à notre nation que ce maudit *tatillonnage* [1]. Qu'est-ce que ce mot d'abord ? C'est une extrême attention et importance de vanité donnée aux moindres détails. Les paroles dictées par ces deux sentiments forment toute la conversation de la province. Ce défaut chasse presque en entier le naturel. Le Français qui parle cherche presque toujours à relever sa propre importance, et, dans tout ce qu'on dit, il cherche toujours une épigramme ou quelque chose d'aimable pour lui, ne songeant que très secondairement au but de la conversation. « Ainsi, continuait Louis [2], vous connaissez le bon Rivet et le sot A... Celui-ci voulait absolument avoir une conversation avec Rivet pour prouver à toute l'honorable société qu'il avait aussi le mérite de la profondeur. Mais A... avait eu le désagrément de tomber en sautant un fossé, ce dont sa culotte portait la marque évidente. C'est dans cet état qu'avec un air plus pincé que d'ordinaire, il commence le colloque suivant :

A. — Monsieur, je désirerais me faire quelque idée de la bonne compagnie de

1. Tout ce commentaire sur le *tatillonnage* se retrouve dans le *Journal* à la date du 30 mars 1810. Il a été écrit en collaboration avec Louis Crozet. Et Beyle y a ajouté en note : « Envoyé cela à Pauline, le 6 avril 1810.
2. Louis Crozet.

Madrid, que vous avez beaucoup vue.

R. — Avec plaisir, monsieur. D'abord ces gens-là, comme tous les peuples du Midi, gesticulent beaucoup en parlant. (*A..., qui veut passer pour vif, gesticule beaucoup, devient sérieux.*)

A. — A la bonne heure, à la bonne heure, ce n'est pas toujours un défaut. Quel est le sujet habituel de la conversation de ces aimables Castillans ?

R. — Ma foi, leurs conversations, ce n'est que des discussions sur la toilette, les chiffons, la forme d'une culotte, etc., etc.

A..., *de plus en plus piqué.* — Oh ! vous sentez pourtant que, dans la conversation, on ne peut pas traiter toujours des sujets sublimes de science ; tout le monde ne peut pas... (*Il s'interrompt, faute d'idées*).

R. — Ce qu'il y a de pis, c'est que ces gens qui parlent toujours chiffons ne sont que rarement propres ; par exemple, ils ont toujours des culottes sales.

(A... *devient sensiblement rêveur et songe que sa culotte a une petite tache*).

R. — Ce sont, en général, des hommes fort maigres...

A... (se *hâtant de l'interrompre en ricanant*) — Oh ! je vous remercie, c'est une nation fort intéressante. (*A part, et, en physionomie, prenant l'air piqué*) Cet homme froid et moqueur ne me convient pas du tout.

LOUIS : Le bon Rivet était tout étonné que la curiosité de l'autre fût déjà satisfaite ; il ne se doutera jamais de la cause pour laquelle A... dira toujours du mal de lui. Eh bien, le diable m'emporte, nous voilà tous. Ce tatillonnage a son quartier général en province ; au Marais, il a déjà perdu un peu de son affreuse personnalité. On n'y dit plus avec la même effronterie : « Voilà mon habit d'il y a deux ans, j'espère bien qu'il me fera encore cet hiver. » La bassesse d'âme s'y montre moins qu'en province ; on y fait une cour tout aussi servile à M.., mais on prétend que c'est parce qu'il est aimable et non point parce qu'il est sénateur.

Nous convînmes ensuite que ce défaut disparaît de plus en plus. A mesure que l'on avance dans la société riche, il change même d'objet. On ne parle plus de son excellent witchoura, mais des sentiments de son *cœur*. Le sentiment devient le topique de ces braves gens.

L'Allemand, bonhomme qui ne voit pas plus loin que ce qu'on dit, et qui fournit souvent à la conversation par l'expression de ses sentiments actuels, me semble presque tout à fait exempt de tatillonnage.

L'Italien, ardent pour la volupté et sensible à toutes les voluptés, depuis celle de l'amour jusqu'à celle de prendre des glaces exquises, cet homme heureux les cherche de bonne

foi ; il est souvent passionné ; l'habitude qu'il contracte dans ces deux états fait qu'à part l'exagération, qui n'est sensible qu'aux étrangers, il parle avec naturel.

Tu sens que le titre d'*illustrissimo* accordé à un négociant est comme le très humble serviteur que tu mets au bas de ta lettre à un notaire.

Le tatillonnage est un ennemi secret mais très réel de la plaisanterie comique, c'est ce qui nous rend si ridiculement graves. Le commis de la rue Saint-Denis siffle *Georges Dandin* parce qu'il croit *qu'on le prend pour une bête* de lui offrir des plaisanteries si faciles à comprendre. Il aime bien mieux *le Séducteur amoureux*, *la Revanche*, etc., etc. ; il appelle cela délicat. Le provincial est de son avis sur ce dernier point ; mais, défenseur zélé des mœurs, il ajoute, en sifflant Georges, que cette pièce est indécente. Il leur faut à tous les deux un sentiment embrouillé dans quatre ou cinq vers ; le plaisir de le deviner là-dessous les charme.

Le commis, à l'aspect de quelque bonne charge de Molière, prend l'air haut, froid, fâché, dédaigneux et légèrement malheureux d'un homme qui sait qu'on lui manque.

En allant chez Brunet, au contraire, il dit à la nièce de son bourgeois qu'il y conduit : « Nous n'allons entendre que des

bêtises » ; sa vanité mise en sûreté par ces mots mille fois répétés, et par la croyance qu'il va *se distraire* (de ses occupations importantes), l'abandonne alors franchement au comique, qui se trouve être, d'ailleurs, parfaitement à sa portée.

Toute discussion importante aux yeux des discutants, qu'on parle de musique ou de la suspension de l'acte d'*Habeas corpus*, tend à faire contracter une habitude funeste au tatillonnage.

Après avoir ainsi conclu, nous allâmes chercher ensemble des exemples. Je trouvai, en rentrant, ton aimable lettre, et je m'endormis le plus gai des hommes. Je te dirai sous le secret que je ne me suis jamais trouvé si heureux qu'ici depuis deux mois, et ce qui augmente ce bonheur, c'est que je sens qu'il ne vient pas tout à fait de passion. Je me sens assez raisonnable pour donner tour à tour audience aux plaisirs de la tête, du cœur et même de la gastronomie. Mais aussi il faudra que vous fassiez *give me or lend me six thousand livres per annum*[1]. Tâche de le préparer à cette idée. Continue à être prudente *for making no child. It shall be time enough in four or five years*[2].

1. ...Que vous me fassiez donner ou prêter six mille livres par an.

2. Pour ne pas faire d'enfant. Il en sera encore temps dans quatre ou cinq ans.

Ecris-moi bientôt ; ce qui me charme, c'est que voilà que tu me dois cinq pages d'écriture serrée. Imagine-toi que je sais à peine si l'Isère passe toujours à Grenoble. Ainsi, force détails.

385. — B

A SA SŒUR PAULINE[1]

Le 13 Avril [1810].

Je t'envoie, ma chère paresseuse, par M. Dalban [2], un ex[emplaire] de Chamfort. Puisque tu ne viens pas envoie-moi donc de l'argent pour acheter des livres.

Je suis convaincu que le baron Cabanis t'a ennuyée. As-tu été frappée des caractères des quatre tempéraments [3] ? Tâche d'observer cela dans la nature.

Chamfort, faute d'avoir les principes d'Helvétius, voit en noir. Il croit que l'homme aime le mal pour le mal. Il avait une humeur de dartre qui lui donnait toujours de l'humeur.

1. Madame Pauline Périer, rue de Sault, Grenoble, Isère.
2. Dalban (1784-1856), auteur dramatique né à Grenoble, que Stendhal retrouva à Paris. Il le traite de « ce fou de Dalban » et parle de lui dans ses *Pensées* et son *Journal*.
3. Voir la lettre à sa sœur du 7 février 1811.

Ce qu'il a de mieux sont les extraits de Duclos et de Richelieu.

Je suis content.

Je ne crois pas aller en Bourgogne avant un mois. On donne le *Matrimonio segreto* et des concerts charmants. Il ne manque à mon bonheur que de t'avoir ici.

Donne à dîner souvent à ..... et ..... [1] Si ces deux personnages étaient un peu plus sanguins, ce seraient des hommes fort agréables. Or, deux bouteilles de l'*Hermitage* rendent tout le monde sanguin pour quelques heures.

J'ai vu avec plaisir que tu as quitté ton appartement. J'ai aussi quitté ma jalousie mais la petite Jenny fuit les tête-à-tête et a peur de moi. Ça ne finira jamais. C'est une passion mise en espalier pour produire le plus grand nombre de sensations possible. Si je l'avais eue, il y en aurait eu bien moins.

Le président DE BROSSES

Mille amitiés à ton mari. Poussez *the father for the title*[2].

1. Mots coupés.
2. Le Père pour le titre. — La baronnie que souhaitait Henri Beyle.

386. — B

A SA SŒUR PAULINE[1]

28 Avril 1810.

Do you know, my dear Paula.

The curfew tolls the knell of parting day,
The lowing herd wind slowly o'er the lea,
The plowman homewards plods his weary way,
And leaves the world to darkness and to me[2].

I was deprived of this imparalelled piece since my departure of Wien, and, this morning, in this beautiful weather of spring, I came at Raynouard's and found an exemplary on great letters, perfectly convenient to my wiew. If you have never read Gray's works, you shall thank me for the hint. The fairest thing I could imagine in french, should be the elegy of Gray translated by André Chénier. If you ever make verses by amusement, undertake this little work. This elegy has not 200 verses; you can copy it in a borowed exemplar. How are you with the design of seeing Paris this year? I have been glad of the progress of

1. Paris. — Madame Pauline Périer, rue de Sault, Grenoble, Isère.
2. Début de l'*Élégie*, de Gray.

His M. till Anvers; that gives you a fortnights delay. This journey is the dearest of my wish. If you come, I will tell you the sentimental pleasant story of the next to it. Nothing new for my affair. It is proper that our grand father should write to M.Z. I fear I have a little neglected to write to this grand father. Make my excuse for that, if necessary and remember, every day morning, that perhaps it is the last allowed to us.

THOMAS GRAY :

On some found breast the parting soul relies,
Some pious drops the closing eye requires;
Even from the tomb the voices of nature cries
Ev'en in our ashes live their wented fires.

Gray came two times at Grande Chartreuse and even wrote a little sensible ode in fathers's album. If I can reach his complete works in four volumes, I will accurately search what he wrote to M. West, his intimate friend, of this awfull scene. When you come there, read the elegy in a seat which perhaps provided the author, with many a sensible thought [1].

1. Connais-tu ceci, ma chère Pauline :
« La cloche du couvre-feu tinte le glas du jour qui expire ; les troupeaux mugissants tournent lentement dans la plaine, le laboureur regagne, par un chemin pénible, sa chaumière ; il abandonne le monde aux ténèbres et à moi. »
J'étais privé de cette incomparable pièce depuis mon

387. — B

A SA SŒUR PAULINE[1]

5 mai [1810] 2 heures du matin.

J'AI relu 20 fois ta lettre, ma charmante amie. Oui, c'est elle[2]. Je pensais qu'un jour tout cela pourrait s'arranger ; mais il ne faut rien rompre. Je suis bien loin d'être assez riche pour me marier. Je ne pourrais pas supporter l'idée de vivre à Paris sans que ma femme vît la même société que moi, et, pour cela, il faut 20 mille livres de rente au moins. Il

départ de Vienne, et, ce matin, par ce beau temps de printemps, je suis allé chez Raynouard et j'ai trouvé un exemplaire en grandes lettres convenant parfaitement à ma vue. Si tu n'as jamais lu les œuvres de Gray, tu me remercieras pour cette idée. La plus belle chose que je puisse imaginer en français serait l'élégie de Gray traduite par André Chénier. Si tu fais un jour des vers par amusement, entreprends ce petit travail. Cette élégie n'a pas 200 vers ; tu peux la copier sur un exemplaire prêté. Où en est ton projet de voir Paris cette année ? J'ai été bien aise du départ de Sa Majesté pour Anvers* ; cela te donne un délai d'une quinzaine. Ce voyage est le plus cher de mes vœux. Si tu viens, je te dirai la plaisante histoire sentimentale qui en est la conséquence. Rien de nouveau pour mon affaire. Il est convenable que notre grand-père écrive à M. Z. Je crains d'avoir un peu négligé d'écrire à ce grand-

1. Paris. — Madame Périer-Lagrange, rue de Sault, Grenoble, Isère.
2. Victorine Mounier.

* Napoléon partit pour Anvers le 27 avril.

faut donc me résoudre à vivre garçon. Je vois cela bien clairement depuis une heure que j'y réfléchis. Ce n'était pas cependant pour ces raisons que je refusai, il y a un mois, un mariage très beau que ma protectrice voulait me faire faire.

Quoi, elle va se marier, et quand et avec qui ? *I did think that her brother* [1] m'avait desservi dans son esprit. Il me fit entendre, du moins, dans une explication que nous eûmes, il y a un an, qu'*après ce qui s'était passé*, nous ne pouvions plus être aussi liés qu'auparavant. Cependant, j'ai pu me conduire en amoureux ou en imprudent, ce qui se ressemble beaucoup, mais toujours en très honnête homme. Tâche, je t'en prie, de découvrir la pensée de Mlle V[ictorine] là-dessus. Je serais cruellement peiné de

père. Fais mes excuses pour cela, s'il est nécessaire, et souviens-toi, au matin de chaque jour, que c'est peut-être le dernier qui nous soit accordé.

THOMAS GRAY :

« Le cœur en quittant cette vie, se flatte d'y laisser des amis ; les yeux, en se fermant demandent quelques larmes à la sensibilité, et, du fond même de la tombe, les voix de la nature crient, nos cendres même brûlent encore des feux qui les ont animées. »

Gray vint deux fois à la Grande Chartreuse et écrivit même une petite ode sensible sur l'album des Pères. Si je puis me procurer ses œuvres complètes en quatre volumes, je chercherai avec soin ce qu'il écrivit à M. West, son ami intime sur ce décor grandiose. Quand tu t'y rendras, remplie de pensées sensibles, lis l'élégie sur un banc qui, peut-être, aura servi à l'auteur.

1. Je pensais que son frère.

savoir qu'elle me croit des torts. Mais, je te le répète, il ne faut rien faire pour empêcher cette affaire. Je serais fou de songer à me marier.

Conviens que c'est un beau caractère, et qu'il y a loin de là aux poupées insignifiantes qui garnissent les salons. Dès que tu pourras me dire le nom du monsieur, apprends-le moi[1]. Restera-t-elle à Grenoble? Tu sens combien ses moindres mots me sont précieux. Tu sais que l'arrangement même d'une phrase peint le sentiment qui l'a dictée. Rapporte-moi donc textuellement ce qu'elle t'a dit ou ce qu'elle te dira sur moi. J'ai beaucoup parlé d'elle (mais sans qu'il y parût) et de toi aussi, ma chère amie, avec M. Lejeune que j'ai vu en passant. Il a dû partir aujourd'hui pour Rennes. C'est un pays où j'ai été sur le point d'aller pour elle, mais enfin, il n'y faut plus songer. Je brûle ta lettre et j'en attends une de toi dans 8 jours, rapportant textuellement ce qu'elle a dit sur Henri. Mallein m'écrivit, il y a un an, qu'elle se moquait de lui, ce qui me fit assez de peine mais je pensais que deux mots dits avec franchise et vérité la feraient revenir. Adieu, il faut finir et laisser finir.

1. Victorine Mounier devait épouser M. Achard, receveur général. Elle en eut deux filles : Mina qui se maria avec Édouard de Loisy et Emilie qui épousa Ernest de Loisy.

388. — B

A SA SŒUR PAULINE[1]

Samedi [Mai 1810.]

Je ne suis encore A[uditeur] qu'en herbe et pas du tout officiellement. Je parais donc aux yeux de mon sévère ministre sous la livrée de C[ommissaire]. Il s'est indigné, je crois, de l'oisiveté où languissait mon talent et a ordonné que je fusse employé. J'ai été consulté sur ce qui me convenait et ai choisi Lyon[2] à vrai dire, pour voir quel était le mortel qui prétendait m'enlever ....[3]. Tout exige que je fasse tout pour ne pas partir. Je serai peut-être appelé dans 15 jours à subir un examen pour la place d'A[uditeur] et, dans ce cas, il faudra revenir le lendemain de mon arrivée. Mais si je vois la Saône, je verrai l'Isère. Ne dis rien de cela à la famille.

1. Paris. — Madame Pauline Périer, rue de Sault, Grenoble, Isère.

2. Il était question d'envoyer Henri Beyle à Lyon au titre de Commissaire des guerres, comme on le verra dans les lettres suivantes. Il en reçut l'ordre le 8 mai. Mais il fit tout ce qu'il dépendait de lui pour ne pas partir, ou tout au moins pour retarder son départ. En effet celui-ci n'eut pas lieu, car Beyle, sur ces entrefaites, fut nommé auditeur au Conseil d'Etat ce qui le retint à Paris.

3. Victorine Mounier.

Remercie *the grand-father of his letter to the earl* D[aru] [1]. Elle a fait un bon effet.

Je vais demander de l'argent *to our father; it is impossible to do otherwise* [2]. Je le demanderai comme emprunt. Dis-lui mon projet. Il ne faut pas lambiner. Je suis obligé, malgré moi, à beaucoup de dépenses ; et, en un mot, sous l'ancien régime, nous aurions bien acheté 30 mille francs des lettres de noblesse ; pour la moitié, j'aurai et la noblesse et un emploi distingué. Parle-lui sérieusement de cette affaire. Engage-le à planter acacias, sycomores, catalpas, etc.. à Claix. Si je vais à Grenoble, ce ne pourra être que pour 3 ou 4 jours. Adieu, écris-moi le nom du monsieur [3], si c'est la voix publique et non une confidence de l'amitié qui te l'ait appris.

YOUR HARRY.

1. Le grand-père de sa lettre au comte Daru.
2. A notre père ; il est impossible de faire autrement.
3. Le nom du Monsieur qui devait épouser Victorine Mounier. Voir la lettre du 5 mai précédent.

389. — B

A SA SŒUR PAULINE [1]

[1810] [2].

CONSTANCE en objets d'étude qui est un des secrets du bonheur.

... Voici, au hasard, des titres de livres qui m'ont plu à tort ou à raison :

Lettres de Mlle Lespinasse, la plus vraie peinture de l'amour du 18e siècle à Paris.

* *Guerre de 7 ans* par Archenholz, 1 vol. in-12. On s'intéresse tendrement à Frédéric II.

Tasso, Dante, Alfieri.

*Tragédies anglaises de Mlle Baillie.

Tom-Jones, en anglais.

**Lifes of poets* by Johnson. *His preface to Shakespeare.*

**Letters* of Bolingbroke *on the study of history.*

*Williams, *Gouvernements du Nord;* ouvrage bien sérieux. Rulhière parle de l'auteur dans son *Histoire de Pologne.* C'est sur le mal qu'il dit de ses mœurs que j'ai acheté le livre et je ne me suis pas trompé, il est fort bon.

1. Paris. — Madame Pauline Périer, rue de Sault, Grenoble, Isère.
2. Le début de la lettre manque.

Romans de Duclos.

Œuvres de Chamfort, 2 vol. in-8°, 1809, que je te conseille d'acheter, excellent.

**Mémoires* de Beaumarchais.

*Et toujours Shakspeare, pour lequel ma passion ne croît pas, uniquement parce qu'elle ne peut plus croître.

Je puis t'envoyer tout *ce qui est* marqué d'une étoile. Accuse-moi au moins la réception de ma lettre. As-tu reçu mon petit Gray ?

Rassure notre bon grand-papa sur mon affaire qui est en bon train. Le succès est probable, mais non certain. Je ne pars pas pour Lyon de 8 à 10 jours. Si S. M. va en Italie, ne manque pas de voir ce grand homme à Lyon ou Chambéry. Je suis monté hier sur la colonne de la place Vendôme. C'est la seule chose parfaitement belle que j'aie vu finir ici. J'ai considéré la statue de l'empereur, étant cramponné à une de ses cuisses, à 160 pieds de terre. Vue superbe. Parle d'argent *to our father.* Il faut absolument que j'empunte 6.000 fr. mais *emprunt* ; je ne veux pas de don. Je me suis accoutumé *to the matrimony of thy friend*[1]. Mille tendres amitiés à P. As-tu fait affranchir et partir ma lettre pour Lambert ?

1. Au mariage de ton amie.

As-tu lu *Corinne?* C'est excellent quand ce n'est pas détestable à force d'enflure et de sentiment factice. Il y a de grandes vérités. Mme de Staël est destinée à un ouvrage : « Esprit des lois de la société du 18e siècle ». Dès qu'elle aborde ce sujet, elle est excellente, et médiocre dès qu'elle s'en éloigne. Ce qu'elle dit de l'absence totale de la vanité en Italie est on ne peut pas plus vrai. Je l'observe sans cesse sur les Italiens qui sont ici ; et qu'il y a loin de Paris à Rome !

DUFOUR.

390. — A

A SA SŒUR PAULINE

Paris, Mai 1810.

NOUS arrivons[1] vers les onze heures à la manufacture de Sèvres, qui, dans ce moment, est environnée d'arbres au feuillage frais ; je dirais qu'elle est située au milieu d'une campagne assez agréablement variée, si je ne trouvais pas qu'il y a trop de maisons aux environs. Pour les environs de Paris, dont le caractère distinc-

1. Voir le *Journal* à la date du 9 mai 1810, où les mêmes faits sont racontés.

tif à nos yeux est de manquer de grandiose, elle est cependant très bien située. Nous y voyons la plus belle créature vivante que j'aie jamais aperçue, Adolphe Brongniart fils [1] ; nous y voyons aussi le plus joli objet manufacturé que j'aie jamais vu, la table ronde de trois pieds moins un pouce de diamètre, présentant les portraits de la plupart des maréchaux et celui de l'empereur, au milieu. Isabey nous fait les honneurs de sa table, qui vraiment donne l'idée de la perfection, surtout dans les portraits des maréchaux Soult et Ponte-Corvo ; les princes Davout et Berthier sont ce qu'il y a de moins bien. Ce charmant ouvrage doit passer un de ces jours au feu, qui peut le briser. Le reste est assez bien, une vitre peinte qui transmet le jour à travers une jolie figure de femme assise. J'ai proposé à M. Brongniart de faire des sujets de nuit pour vitres d'un boudoir ; il a partagé mon avis, mais m'a dit que les essais dans ce genre n'avaient pas réussi jusqu'à ce jour.

La sculpture est médiocre ; on devrait demander des modèles à Canova et Thorwaldsen ; en général, ils manquent le

1. Adolphe Brongniart, futur médecin et botaniste, avait alors neuf ans. Son père, Alexandre, était depuis 1801 administrateur de la manufacture de porcelaine de Sèvres.

grandiose de la figure de l'empereur, qu'ils reproduisent sans cesse. Nous vîmes un empereur, qu'on mettait à cheval, figure mesquine et jolie.

En sortant, nous rencontrâmes M. de Marescalchi avec toute l'Italie[1]. M. Z... voulut leur faire les honneurs de sa manufacture[2] ; nous les laissâmes et partîmes par Versailles. Route jolie, verdure très fraîche, nous arrivons rapidement chez M. de Clédat, cour du Dragon. Les rues de Versailles sont d'une capitale, les boutiques d'une ville de province. L'appartement et la société de M. de Clédat sont de même, surtout un M. Daguesseau, un peu Escarbagnas de qualité, et sa femme, grande joufflue, à perruque blonde qu'il appelle Pauline.

Nous partons pour Trianon après un verre d'excellent malaga ; M. Clédat, quoique un peu versaillomane, ne manque pas d'esprit, et il le prouve en ayant des vins excellents, mais sans glace ; c'est bien dommage.

Les Trianons sont jolis ; rien de triste, rien de majestueux ; les ameublements ne sont point assez beaux pour un souve-

1. Marescalchi était ministre des relations extérieures d'Italie en France.

2. Pierre Daru était alors intendant des manufactures impériales. Le duc de Cadore lui succéda dans cette charge.

rain qui veut jouer ce rôle ; ils manquent quelquefois (les lits surtout) de commodité. Nous rencontrons, à chaque chose à voir, M. de Marescalchi et sa troupe. Jolis meubles en acajou, joli tableau de la bataille d'Arcole, mauvais bustes de la famille avec des inscriptions de bon goût, les noms seulement, Louis, Joseph, Elisa, Pauline ; la chambre de l'Empereur, petite, peu commode, peu tranquille, de plain-pied, quatre belles gravures, la *Vierge jardinière*, *Bélisaire*, *l'Education d'Achille*, *l'Enlèvement de Déjanire*, je crois. Très joli jardin anglais de Trianon : il y a de grands arbres, grand mérite pour un jardin anglais, et des arbres précieux, plaisir de roi qui ne me dit rien ; mais c'est beaucoup pour les âmes qui restent au-dessous de l'amour du beau.

Je mène constamment Mme Elliot, femme agréable, quoique pas jolie, et de trente et un ans. J'ai été étonné, il y a huit jours, de ne voir nulle affectation et nulle timidité dans une provinciale ; mais c'est qu'elle ne l'est pas : elle a été élevée à Paris ; j'avais trouvé le plaisir à Sèvres, il ne m'a plus quitté et s'est à chaque instant plus rapproché de moi, jusqu'à dix heures du soir que je suis sorti de chez Mme Nardot[1].

1. Mme Nardot était la mère de Mme Pierre Daru.

Je ne sais, ma chère amie, si tu pourras déchiffrer ce fragment descriptif. Je viens de finir un volume commencé à Marseille, il y a quatre ans. J'étais bien jeune au commencement. J'ai vu qu'alors je ne me souvenais pas assez de la 15e octave du 16e chant de la *Gerusalemme*, que je t'invite à relire.

Jouissons de ce jour et ne comptons pas trop sur celui de demain. C'est ce qu'Horace disait en latin il y a 1900 ans, et ce qu'il faut faire aujourd'hui.

391. — B

A SA SŒUR PAULINE [1]

Dimanche [Mai 1810].

IL paraît que je ne pourrai pas me dispenser d'aller faire un tour à Lyon. C'est un contre-temps très marqué pour les intérêts d'ambition. Pour les autres, tu sens si je puis m'affliger d'une destination qui me donne l'espoir de te revoir. Mais pendant mon absence, qui pressera ma nomination et, une fois nommé, qui sera là pour me faire employer à Paris et éviter la triste sous-préfecture ?

1. Paris. — Madame Pauline Périer, rue de Sault, Grenoble. Isère.

Je serai C[ommissaire] d[es] G[uerres] de la place de Lyon, beau poste, mais accablé d'affaires pour lesquelles il faudra au moins 3 ou 4 secrétaires que je ne pourrai pas engager, car au premier signe officiel que je suis nommé, je déserterai, non pas pour aller boire, mais pour me faire examiner. Mon ordre est du 8. J'aurais dû être à Lyon le 18 au plus tard. M. Charmat, mon ordonnateur, sera en colère d'avoir été chargé tout ce temps de l'ennuyeuse besogne de son sous-ordre. Ce cruel-là me refusera la permission d'aller passer 24 heures à Grenoble. Voilà le plan du drame que je vais exécuter cet été.

Je n'ai pas le temps de te parler de ta simple et charmante lettre. Tu ne m'annonces que de mauvaises nouvelles et cependant, en lisant ta lettre, j'étais beaucoup plus occupé de la finesse et de la simplicité charmante que j'y trouvais, que du plat renard qui vient m'enlever ce qu'il n'appréciera pas et ce que j'aimais mieux que lui.

J'ai pris, sans qu'il y parût, des renseignements sur l'homme. C'est l'égoïste le plus sec et le cœur le plus étroit que nous connaissions, me dit-on de toutes parts. Comment ton amie, à qui je fais la justice de ne pas la croire aveuglée par l'amour, ne voit-elle pas ce qui frappe le monde ?

Connais-tu quelqu'un à Lyon ? Envoie-moi une lettre de recommandation poste restante. J'y serai d'un beau sombre. Mes journées sont remplies ici par une femme, dont je ne suis pas amoureux, mais à laquelle je pense sans cesse. Depuis que je vois le départ sous mes pas, je ne puis plus lire, tant je pense à elle. Je crois qu'il ne faut qu'un peu d'absence à tout cela pour me remplir de la mélancolie la plus ridicule. Ce qui me le fait craindre, c'est que je ne l'ai pas. Je te conterai tout ça et tu te moqueras de moi ferme. Je me conduis comme un respectable membre de Lycée. Il me semble que je partirai d'ici à 8 jours, par conséquent, le commencement de juin me verra aux rives du Rhône, en grossissant le cours de mes larmes amères.

Ne dis pas mon voyage à Gr[enoble], même à nos parents. Il y a encore quelques possibilités de l'éviter.

392. — A

A SA SŒUR PAULINE

23 Mai 1810.

Il faut partir, ma chère amie ; je devrais être à Lyon le 25 mai ; je ne partirai que le 2 juin. On m'assurait hier encore, dans les termes les plus

forts, que j'étais sur une liste parafée de la main de Sa Majesté ; mais, aux yeux vulgaires et à ceux du ministre, je suis toujours commissaire. J'ai vu la campagne, j'ai fait autour de Paris un voyage de cent deux lieues par Orléans, Beaugency, Fontainebleau, Montereau, Nangis et Grosbois ; mais j'étais avec des âmes qui n'aperçoivent point le pays, d'où je tire mon bonheur.

En en revenant, j'ai fait un voyage à Saint-Cloud et je retarde mon départ pour aller à Ermenonville et à Mortfontaine. A peine revenu de la tombe de Jean-Jacques, je vole vers les lieux où deux tendres amants aimèrent mieux mourir ensemble que vivre séparés. Quel exemple ! et qu'on est malheureux de ne pouvoir pas le suivre !

Mon départ m'afflige ; les jours où je ne puis pas voir la cause de cette affliction, je fais de la morale. Le matin, quand j'ai été seul et que ma journée n'a encore été salie par le contact d'aucun homme, je me tourne au sentiment ; mais, quand on les voit : « De l'ambition, de l'argent, des succès de vanité à cette canaille-là ! »

J'ai passé hier la soirée chez Mme S..., une mère de cinquante ans pleine de bonté ; trois filles, jeunes, jolies, qui ont de l'esprit ; trois ou quatre jeunes gens heureux, jeunes, aimables, riches ; malgré cela, en-

nui. Ce qui m'amuse le plus, c'est leur fureur de jouer le sentiment et de vouloir montrer la chaleur et l'abandon d'une âme passionnée sans sortir de la réserve et de la froideur du bon ton.

Ces aimables filles sont prises dans le bon ton, n'osent rien se permettre qui ne soit avoué par lui, ce qui les conduit, à ne dire que des choses parfaitement communes. Malheureusement, il n'y a d'intéressant que ce qui est un peu extraordinaire ; en rapprochant la digue de la source du torrent, elle l'empêche de couler.

Je t'ennuie de la description de ce travers parce que j'ai rencontré cet ennemi du bonheur dans presque tous les salons où je vais. Picard a fait *la Petite ville*, Molière vengeait bien les provinciaux en leur montrant la duperie et l'ennui de ces gens qu'ils envient ordinairement. En arrivant ici, ils sont éblouis, tout leur plaît, et, s'ils retournent chez eux après un séjour de deux ou trois mois seulement, ils sont incurables. Ils regrettent à jamais cette société dont tout leur a plu, même ce monstre aux griffes terribles (la crainte du ridicule) qui y verse l'ennui d'une main libérale. Voilà une belle phrase ! Je vois des jeunes gens dignes de sentir et d'inspirer le bonheur passer sans cesse auprès de lui et le fuir comme par l'effet d'une

gageure ; de braves renards qui ont la queue coupée conseiller, mais sans malice, aux gens à queue de n'en pas faire usage. Tout cela me prouve de plus en plus que quand on aura trouvé le secret de faire vivre une morue dans les eaux de la Seine, des artistes pourront exister à Paris. Il n'y a, ce me semble, qu'un parti raisonnable à prendre : y vivre pour l'amour ; je ne veux pas dire être toujours Saint-Preux, mais se livrer aux goûts tendres qui visitent souvent une âme sensible, y admirer les chefs-d'œuvre dont ces fous sont en possession, depuis la divine Sainte-Cécile jusqu'à *Nicomède* joué par Talma ; regarder tout ce qu'ils disent comme un vain bruit quand ils s'avisent de dogmatiser sur les choses invisibles pour eux, être tout à eux quand ils soupent ensemble sans prétention, parce qu'alors ils sont charmants.

Voilà mes pensées toutes crues et sans y rien changer. Ce n'est qu'à toi que je puis écrire ainsi. Tout cela te paraîtra peut-être un peu fou, mais mon bonheur est lié à ce que tu aies beaucoup d'esprit, et je ne puis résister à te dire ce qui me semble devoir étendre cet esprit aimable. La vue de Paris te manque : peut-être n'y passeras-tu jamais beaucoup de temps ; je voudrais que tu visses tout juste, que rien ne t'y donnât de fausses idées, et surtout la

pire de toutes, celle de croire que le bonheur n'est que là. Il me semble qu'il n'est jamais dans un cœur qui n'a pas su se le donner, et qu'il ne quitte que bien rarement celui qui l'a cherché de bonne foi, en se méfiant surtout des illusions de la vanité, passion mère de toi, de moi, de tout ce qui respire entre le Rhin, les Alpes et les Pyrénées.

Voilà mon accès passé. Nous partons lundi pour Ermenonville [1], revenons mardi; mercredi ou jeudi [2] au plus tard, je quitte Paris, à moins que Sa Majesté, qui arrivera à cette époque, n'ait décidé quelque chose pour nous. Silence avec tout le monde sur ce voyage ; écris-moi à Lyon, poste restante.

393. — B

A FRANÇOIS PÉRIER-LAGRANGE

Paris, le 24 Mai 1810.

MON ami, ta lettre me touche jusqu'aux larmes. Je te promets que je réponds bien à ta tendre affection. Je n'oublierai jamais la marque que tu m'en

1. Lundi 28 mai 1810.
2. Mercredi 30 ou jeudi 31 mai.

donnes, mais le sacrifice est fait. J'ai eu quelques jours d'un violent chagrin. Il a même été si fort que je n'ai trouvé d'autre ressource que de faire une centaine de lieues. Heureusement, j'avais, en les faisant, un service à rendre. J'ai passé sur la place publique d'Orléans, une nuit, de 1 h. à 4, dont je me souviendrai longtemps. Le résultat est qu'il ne faut jamais entrer dans une famille où l'on ne vous adopte pas avec plaisir. La fierté est malheureusement devenue une habitude si forte chez moi que je ne pourrais pas répondre de ne pas envoyer faire f... tous les parents, même le plus puissant, pour peu qu'ils prétendissent sortir de la parfaite égalité. Cela mettrait cette aimable fille dans une position très embarrassante. D'ailleurs, je n'ai pas le sou, et il [y] a quelque différence à être la femme d'un receveur général ou d'un pauvre diable d'auditeur, à 5.000 francs par an ; autre comparaison qui ferait mon malheur pour peu que je soupçonnasse ma femme de la faire. Je te dirai entre nous que je refusai, il y a deux ans, une fortune très considérable et une femme si aimable que je lui ai fait la cour depuis, le tout pour éviter cette comparaison. J'en ai été aimé, c'est un cœur excellent, et cependant, si le refus était à faire et qu'elle pût n'avoir jamais été mariée, je ne la demanderais

pas plus qu'autrefois. Voilà, mon bien cher ami, mon âme tout entière. Ne dis donc rien à... qui puisse lui faire soupçonner un projet que j'en ai *arraché pour toujours*.

Je suis bien fâché de ce que tu me dis de ce bon Tivollier. Je ne reviens jamais que des gens graves ne sachent pas compter. C'est parce que je te crois excellent calculateur que je pense que la charrue ne t'a pas fait faire de mauvaises affaires. En tous cas, le remède est simple. Nous avons souvent calculé que le commerce des toiles de Voiron donnait 15 %. Tu peux avoir des fonds à 6. Crois que c'est là le premier métier du monde. Si toutes ces données ne sont pas changées, je braverais très fort, à ta place, le petit reproche d'inconstance que les badauds ne manquent jamais de faire parce qu'il est le plus aisé de tous. Les grandes fortunes ne viennent sûrement et commodément que par le commerce. Tu le sais, tu as une réputation d'or, je crois donc que tu n'en manqueras jamais. Au reste, nous discuterons bientôt cette question si intéressante pour nous, de vive voix. Je ne suis encore, aux yeux de mon ministre, qu'adjoint. Il a voulu m'envoyer quelque part, et la petite considération que je me suis acquise a fait qu'on m'a donné Lyon que j'ai demandé. L'envie de passer 24 heures à Gr[enoble] me fait désirer

le voyage. L'intérêt de mon ambition veut que je reste. Je fais donc des démarches pour ne pas aller à Lyon, mais si elles n'ont pas de succès, je pars le 2 ou le 3 juin.

M. Charmat, mon ordonnateur, sera probablement un peu de mauvaise humeur de mes retards, cependant j'espère obtenir de lui 3 fois 24 heures pour aller à Grenoble. Ne dis rien de ce voyage à personne, car, comme tu vois, il n'est pas certain, mais écris-moi un mot à Lyon, poste-restante, pour me dire si tu es à Thuélin avec Pauline, et, si vous y êtes, le moyen de vous embrasser au passage. Je prendrais le courrier que je quitterais au lieu indiqué dans le plan de campagne que je te demande. De là, comme tu es toujours, je pense, le premier chevalier de Grenoble, je te demanderais tes chevaux pour y aller, et, le lendemain, le courrier de la malle me ramènerait à mon poste. Tu as raison de plaindre l'agitation de ma vie. Vous n'en connaissez pas la centième partie à Grenoble, et au milieu de tout cela, à peine 2 ou 3 cœurs qui m'aiment un peu. Mon voyage sera un bien vif plaisir pour moi. Nous bavarderons quelques heures sur les sujets traités dans ta charmante lettre. Mais je me suis juré de ne jamais revenir sur ce qui en fait l'objet principal. Je ne suis ni assez mûr, ni assez riche pour me marier. Aie donc des

enfants que je puisse aimer autant que je vous aime. Que je serais heureux de pouvoir passer 15 jours avec vous deux à Thuélin, à voir tomber la pluie. Adieu, si tu avais été banquier ici, je t'aurais fait gagner 75 % en un mois sur telle somme que tu aurais voulu. Adieu, aime-moi comme je t'aime et ne manque pas de m'écrire ton plan de campagne, poste-restante, à Lyon.

Présente mes respects à Mmes L. Tivollier et Julie. Embrasse le bon André.

THINE.

394. — A

A SA SŒUR PAULINE

Paris, 4 Juin 1810.

J'AI passé une seconde matinée agréable à Mousseaux[1] avec M. de Lévis et les lettres du Tasse. On peut trouver le bonheur dans son estomac, dans l'amour ou dans la tête ; avec un peu de savoir-faire, on peut prendre un peu de chacun de ces trois bonheurs et se faire un sort agréable et indépendant de la méchan-

1. Le parc Monceau.

ceté des hommes. Cette science du bonheur a pour moi le charme de la nouveauté, par conséquent je dois me tromper encore sur beaucoup de points. Aussi, quand je te raconte ce que je fais, c'est plutôt pour te peindre un cœur qui t'appartient que pour te tracer une marche à suivre. J'ai des moments de flamme où toutes mes résolutions sont emportées par le torrent ; après un bonheur de quelques jours, j'ai un spleen qui ne finit que par une forte fatigue corporelle, ou par une étude suivie et forcée. Mais voici le canevas : lire le matin un livre où la sensibilité soit un peu en jeu ; vers les trois heures, faire quelques visites nécessaires ; dîner avec volupté, au frais, tranquillement ; le soir, être avec des femmes aimables ou aimées, fuir comme la mort les conversations d'hommes, l'aigreur, la vanité et le noir de la vie.

Ce canevas est dérangé au moins trois ou quatre fois par semaine par des visites nécessaires. Si je n'ai pas, le soir, un bon opéra-bouffe pour me rincer la bouche, le mépris que m'inspirent les gens que je visite finit quelquefois par de l'aigreur, et c'est alors que je rêve profondément sur la nature de l'homme. Lorsque je puis écrire, mon esprit, occupé de rendre exactement ma pensée, n'a pas le temps d'être affecté péniblement par la saleté du modèle.

Je me félicite toujours plus du hasard qui nous a portés à aimer la lecture ; car, quoique tu ne m'en dises rien, je suppose que tu lis toujours beaucoup. C'est un magasin de bonheur toujours sûr et que les hommes ne peuvent nous ravir. On s'imagine ici avoir fait à un homme tout le mal possible quand on l'a éloigné des affaires et réduit à six mille francs de rente. Si cet homme aime les livres et a un bon estomac, il peut être plus heureux que courant Paris en costume pour faire des visites ennuyeuses à des indifférents.

Quand un livre de maximes n'est pas décidément détestable (par des niaiseries, par exemple, comme celui de M. de la Bouisse[1]), ou on y trouve des vues neuves qui augmentent le magasin et dont on a le plaisir de tirer les conséquences, ou, à propos des Maximes qu'on trouve fausses, on en fait de vraies. A quoi bon tout cela ? à rien ; mais, j'ai passé deux heures très agréables avec M. de Lévis[2], et ensuite une heure et demie de bonheur tendre avec ce pauvre Tasse. Ce qui pourrait m'arriver de mieux, ce serait d'oublier sans m'en apercevoir ces deux ouvrages, pour pouvoir

1. *Pensées, observations et réflexions morales, politiques et littéraires* de M. Auguste de Labouïsse, 3e édition, Paris, 1810. (La 1re édition, sous le titre *Pensées*, avait paru en 1801.)
2. Duc Gaston de Levis : *Maximes et réflexions sur divers sujets* (1808).

repasser une autre matinée avec eux à Mousseaux. Pour ne pas te donner la peine d'acheter et de lire le volume de M. de Lévis dont les ancêtres se disaient cousins de la Sainte Vierge et disaient, en allant à l'église : « Je vais prier ma cousine » ; leur nom s'écrivait alors Lévi. Le Lévis actuel était un seigneur avec 800.000 livres de rente (il lui en reste le quart) ; mais il paraît qu'il ne peut plus tirer de bonheur de l'amour, et que tous les composés où cet ingrédient entre sont sans saveur pour lui ; aussi dit-il un mal du diable des femmes.

Donc, maxime II : Diminuez vos rapports avec les hommes ; augmentez-les avec les choses, voilà la sagesse : les moyens d'y parvenir sont l'étude de la campagne.

Commentaire vrai. — Heureux qui est né avec un goût passionné pour la botanique, l'astronomie, etc., etc. ; mais, quand on ne se sent ce goût que pour la connaissance de la machine nommée homme, il faut s'habituer peu à peu à les voir comme l'anatomiste voit les cadavres : il ne s'inquiète pas de la mauvaise odeur, il ne dit pas : « Voilà pourtant comme je serai dimanche ! » mais il observe la forme des muscles, nerfs, etc., etc. De même observons les passions, goûts, caractères,

sans nous dire, en observant un calomniateur, un envieux etc., etc. : « Cet homme me calomniera, troublera mon bonheur qu'il envie, etc., etc. » ; on peut tâcher d'éviter ainsi cette observation très vraie de Fontenelle : « Tous les savants en sciences naturelles parviennent à un grand âge et sont doux, gais, un peu niais. Tous les savants en connaissances de l'homme sont moroses et meurent de tristesse. Il faut faire une exception, c'est que les gens à passion vive suivent plutôt la seconde de ces carrières que la première. »

Maxime V : L'esprit public est la force des États libres ; l'égoïsme est la sauvegarde de la tyrannie.

VII. — D'ici à longtemps, la seule sauvegarde possible de la liberté individuelle dans l'Europe continentale sera la douceur des mœurs.

218. — N'est-ce pas une bonne manière de juger de l'importance d'un individu, que de songer à l'effet que produirait sa mort, et au vide qu'il pourrait laisser un an après cette époque.

50 et *very true*[1]. Les formes de la société sont comme les vêtements : elles servent à couvrir des défauts et des plaies secrètes qui restent cachées jusqu'à ce que l'inti-

1. Très vrai.

mité vienne à les découvrir ; aussi l'homme sage ne la provoque-t-il pas légèrement.

J'ai souvent été ennuyé à fond pour n'avoir pas pratiqué cette maxime, mais je m'en vengerai en la suivant strictement : voir beaucoup de monde, en être au salut avec cinq ou six cents des douze cents personnes à peu près qui font la grande société ici, et voilà tout.

Donne-moi la liste des livres que tu lis depuis deux ans. Quand la lecture ennuie, ou un goût commence, ou cet état de langueur vient de ce qu'on lit des ouvrages qui n'ont aucun rapport entre eux. On a vanté la constance en amour, qui n'est qu'impossible ; on n'a rien dit de la constance.

Je vois intimement des gens nés avec quatre mille francs de rentes et plébéiens, qui sont nobles, ont des croix et quarante mille francs de rentes, des santés d'Hercule. Faute d'âme, de sensibilité et par conséquent d'amour pour la lecture, il sont malheureux à me faire pitié. Cette expérience se renouvelle sans cesse, des soirées épouvantables ; enfin, sans aimer le jeu, faire un whist est un bonheur pour eux, et à trente-cinq ans !

395. — A

A SA SŒUR PAULINE

Saint-Pierre[1], 29 Juin 1810.

QUELLE diable de brièveté ! Il paraît que c'est le caractère particulier de ton esprit ; mais, autant il est bon dans les écrits imprimés, autant il est cruel pour qui vous aime. Je reçois un gros paquet de toi ; j'étais enfoncé dans une discussion avec moi-même qu'avait fait naître la lecture de la seconde édition du *Traité de la manie* de l'excellent docteur Pinel. Je cherchais à discerner les cas où leur manière de porter des jugements ou, identiquement, de tirer des conséquences est fautive, de ceux où leur perception ou bien les observations desquelles ils tirent des conséquences sont fautives et de juger fou leur manière de développer les tuyaux de lunettes (Tracy, *Logique*).

Je quitte mon livre avec le plus vif plaisir, et je trouve quatorze lignes de quatre mots.

Adieu ; je vais me déguiser en Westphalien pour chanter des couplets au meilleur des Pierre[2].

1. Fête de Pierre Daru.
2. Pierre Daru. Cf. le *Journal*, à la date du 25 juin 1810: « J'apprends mon couplet pour Saint-Pierre. »

396. — A

A SA SŒUR PAULINE

Lundi 2 Juillet 1810.

Notre petite fête de famille fut charmante ; les couplets composés par Picard, qui, une livrée sur le corps, jouait avec nous, étaient charmants. Un peu d'attendrissement fut le premier effet ; on rit beaucoup ensuite. — Deux cents personnes arrivèrent ; Fitzjames nous fit rire ; après quoi l'on dansa ; je m'en allai le dernier, à la pointe du jour. Je te raconte cela comme s'il y avait mille ans. Hier jour de Saint-Martial, nous avons diné tout à fait en famille chez M[artial] ; à huit heures et demie, Mme Daru s'est embarquée tranquillement pour une fête que donnait le prince de Schwarzenberg, ambassadeur d'Autriche. Comme l'hôtel eût été beaucoup trop étroit pour contenir mille invités, on avait, comme à toutes les fêtes données dernièrement, construit dans le jardin une salle immense en sapin. Le plancher de cette salle était avancé de trois pieds au-dessus du sol. Pour ôter l'odeur du sapin par la grande chaleur qu'il faisait, on avait peint l'intérieur de la

salle avec de la térébenthine, dit-on. Au moment où la fête était la plus belle, et où Sa Majesté faisait le tour de la salle, une bougie est tombée et a mis le feu à un rideau. On a cru que ce n'était rien ; mais le rideau enflammé a mis le feu à la paroi des planches contre lequel il était posé et, en un même moment, *comme un temps d'exercice*, c'est l'expression de M. Daru en me contant cet accident, toute la salle a été enflammée, les côtés et le comble ; le feu qui était au plafond a brulé les cordons des lustres, qui sont tombés sur les têtes ; le plancher s'est enfoncé en plusieurs endroits. Tu juges des cris, du tumulte, de l'horreur, puis de la position de ceux qui, sortis de ce bûcher, ne trouvaient pas leur femme, leur mari, leurs enfants. La malheureuse princesse de Schwarzenberg, sœur de l'ambassadeur, a été victime de son amour maternel.

Ce qui rend cet accident unique, c'est la terrible opposition de ce qu'il y a de plus gai à ce qu'on peut concevoir de plus horrible, et surtout celui des coups de tonnerre affreux et une tempête horrible. Heureusement nos excellents parents n'ont pas eu de mal [1].

Adieu, etc., etc.

1. Voir le *Journal* à la date du 7 juillet 1810.

397. — B

A SA SŒUR PAULINE [1]

Le 7 Août 1810.

Tout va au mieux, ma chère amie. Un homme inabordable m'a donné une audience extrêmement favorable. Tu vas dire que je suis comme les ambitieux, mais être [auditeur] n'est rien ; 300 par [ce] jour le sont ; il faut se distinguer. Tout l'avantage, c'est qu'avant le 1er août il fallait me distinguer entre 6.000 jeunes gens. Les conseillers sont réduits à 300.

Comment ai-je remporté cette victoire ? En faisant la conquête de M. Z. Comment cela ? En faisant que partout on lui dit du bien de moi, et lui faisant honneur dans tous les sens de ce mot. J'ai eu, pendant 4 ans, une conduite suivie, je n'ai fait de dépenses que pour cela. Je n'ai pas agi un quart d'heure, depuis un certain lundi, où, le matin, dans sa chambre, il me refusa net de me faire ce que je suis, je n'ai pas agi 1/4 d'heure sans songer au but que je voulais atteindre. J'ai eu de premiers succès. Le g[énéral] dont je suis aide de camp,

1. Madame Pauline Périer, rue de Sault, à Grenoble Isère.

m'a fait avoir des gratifications. Je les ai employées à lui plaire davantage. Malheureusement, je suis au bout de mon trésor, et dans cette occurence, *my father sends me four hundred livres. So unequal a sum is but*[1] une goutte d'eau au milieu d'une sécheresse. Tâche donc de lui faire envisager, sous un vrai point de vue, ma situation présente. Les 2/3 du chemin sont faits ; j'espère que la moitié de l'autre tiers sera faite le 12 août ; mais enfin, quelque disposition qu'aient les gens à me donner une place comme celle de M. Camille P[érier][2] encore faut-il un an ou deux de noviciat, et, pendant ces années, il faut, ou que je crève, ou que j'ai 7 à 8.000 fr. par an, si je suis simple a[uditeur] ; si je suis à la cour, 16 ou 18 ; mais dans ce cas, j'aurai 6.000 fr. d'app[ointements], et ma position me permettra d'emprunter quelques petites choses ici. Répète mes raisonnements sous vingt formes différentes. J'ai raison. Ainsi les moyens de conviction te pleuvront. *Speak to self-love and vanity. Make our uncle an auxiliary power*[3]. Surtout répète, répète, répète. *I understand very well that my conduct appears very singular, eyed from*

1. Mon père m'envoie quatre cents livres. Une somme si insuffisante n'est qu'une...
2. Camille Périer était préfet de la Corrèze.
3. Parle à l'amour-propre et à la vanité. Fais de notre oncle une puissance auxiliaire.

the province, but speak, and let our father speak with the reasonnable Alphonso, he has seen the true and will testify it[1]. En un mot, sois avocat et avocat bavard et obstiné. Ce sont ceux qui réussissent. Tu vois, moi, j'ai réussi en 4 ans de siège, mais de siège continuel. Fais en sorte [que le] manque d'eau ne me fasse pas périr au moment de la victoire. *Our father in the same very wondrous letter by which he gives me twenty-five* louis, *says to me that he has here six thousand livres*[2]. Fais en sorte qu'il me *lend me that money on interest, but think upon a thing: I will not a pound from thy husband*[3]. Cette relation de créancier *to debtor*[4] tuerait notre amitié ; et elle m'est trop précieuse pour l'exposer à ce danger. *So we must have all from the father*[5]. Brûle et réponds.

Fais en sorte *that Alph. speak to our father of the spency of the great town*[6].

1. Je comprends très bien que ma conduite apparaisse très singulière, vue de la province, mais parle et fais parler notre père avec le raisonnable Alphonse, il a vu le vrai et en témoignera.
2. Notre père dans la même très étonnante lettre par laquelle il me donne vingt-cinq louis me dit qu'il a ici six mille livres.
3. Prête cet argent à intérêt, mais pense à une chose Je ne veux pas une livre de ton mari.
4. A débiteur.
5. Ainsi nous devons tout avoir du père.
6. Qu'Alphonse parle à notre père des dépenses de la grande ville.

398. — B

A SA SŒUR PAULINE [1]

11 Août [1810].

THE *devil take* [2] toutes mes paperasses ! Je reçois une grande lettre de toi, je m'enferme, je me prépare à avoir beaucoup de plaisir, et je trouve une liste de mes fadaises. N'en parlons plus. Au moment où je goûte le fruit de quatre ans de soins, mon âme soupire après un bonheur d'un autre genre. Je voudrais pouvoir aimer une femme un peu aimable et aller passer 15 jours à la campagne avec elle. C'est là ma chimère, mais elle restera chimère pour moi. Mes liaisons sont arrangées de manière à ce que ce délassement de l'âme, ce bonheur de la confiance sans bornes soit précisément le seul bonheur hors de ma portée. Et quand je serai allé à lui, la soif que j'en ai sera diminuée. Que ne puis-je passer 15 jours à Thuélin avec toi !

Quelle est cette Mlle Sophie, dont tu ne me dis que le nom [3] ? Songe que je

1. Paris. — Madame Pauline Périer, rue de Sault, Grenoble, Isère.
2. Le diable emporte.
3. Mlle Sophie Boulon, épouse de M. Gauthier, et le prototype de Mme Derville, comme nous l'a appris M. Louis Royer.

suis étranger à Gr[enoble] et que je n'y connais personne que Mlle V[ictorine] pourtant, mais je ne voudrais la revoir que *after her mariage with the fox* [1].

Parle-moi beaucoup de ta vie de Thuélin. Il serait bien comique que tu eusses soif de la vie du grand monde et des succès d'ambition.

Speak to our father [2] pour qu'il ne casse pas le cou à la mienne *by covetousness. Rouse the vanity, the overruling passion of our french* [3]. Je sors d'une pièce nouvelle. J'y étais avec une pauvre jeune femme qui n'a que 16 ans, mais qui, en revanche, à 4 à 500 mille francs de rente, qui s'y amusait bien, mais que l'idée des devoirs qui lui restaient à remplir ce soir rendait triste. Je l'ai nommée en te parlant de sa fortune : c'est la plus grande de Paris. J'ai pensé au bonheur de l'auteur, M. Etienne [4]. Cette idée que j'ai communiquée lui a fait plaisir. C'est une âme neuve, susceptible de sentir, mais qui en perdra peu à peu la faculté par le non-usage. Le titre de la pièce est : *Les deux gendres*. On y

1. Après son mariage avec le renard.
2. Parle à notre père.
3. Par avarice. Excite la vanité, la passion dominante de nos français.
4. Guillaume Étienne (1778-1845) auteur des *Deux gendres*. Beyle avait assisté à la première représentation de cette pièce.

attaque franchement la sensiblerie et la manie philanthropique. Réponds-moi une grande lettre sur ta vie champêtre.

Rouse, rouse, rouse the vanity[1].

399. — B

A SA SŒUR PAULINE [2]

15 Août [1810].

LADY *Z. goes forth this night for Amsterdam. Perhaps, in some days, I will go also to Holland*[3].

Mais, dans le cas contraire, si je puis m'échapper 15 jours d'ici, sans danger, je t'irai voir. Informe-moi donc exactement de ton plan de campagne pour la fin d'août et le mois de septembre. S'il entre dans tes projets de te trouver à Thuélin vers le 30 août, dis-moi quelle est la route de Lyon à Thuélin, route que tu as faite, je pense. Ne dis rien du sujet de cette lettre. Mon décret est depuis hier à Saint-Cloud, sous les yeux de S. M. Je ne me hasarderai à quitter Paris que dans le cas où il serait

1. Excite, excite, excite la vanité.
2. Paris. — A Madame Pauline Périer, rue de Sault, Grenoble, Isère.
3. Madame Z (Daru) part cette nuit pour Amsterdam. Peut-être dans quelques jours irai-je aussi en Hollande.

signé. Si tu es curieuse de détails sur cet objet, lis une immense lettre de moi *to our grand-father* [1].

I have seen this morning my old friend Colomb [2] qui est timide à ton égard. Je lui donnerai quelques petites commissions pour lui servir de contenance.

I love in him [3] l'amitié-passion que la contradiction avait fait naître en nous. *Rouse the vanity of our father for the money necessary to so great a personnage as an aud[itor]* [4].

Qu'est-ce qu'une d^{lle} Delord, qu'un M. Michoud, mon ami, vient d'épouser ?

Qu'est-ce qu'un M. Didier, de Grenoble, qui est auditeur ici [5] ?

Félix Doligny.

1. A notre grand'père.

2. J'ai vu ce matin, mon vieil ami Colomb. — Son cousin Romain Colomb qui fut toujours si dévoué à Stendhal et édita ses œuvres complètes.

3. J'aime en lui.

4. Excite la vanité de notre père pour l'argent nécessaire à un aussi grand personnage qu'un auditeur.

5. Louis Didier, né à Grenoble en 1786, sous-préfet de Grenoble en 1811, et préfet des Basses-Alpes pendant les Cent-Jours. Il était le fils aîné de ce Jean-Paul Didier qui fut le chef de la conspiration de Grenoble (4 mai 1816). Cf. *Jean-Paul Didier et la Conspiration de Grenoble*, par Henry Dumolard chez Arthaud, à Grenoble.

400. — B

A SA SŒUR PAULINE [1]

Meudon, dimanche [1810.]

Ma chère amie, la victoire est complète. Le g[énéral] est sorti de son caractère en ma faveur. Le succès arrive à temps ; j'étais au bout, non pas de ma patience, mais de mes moyens. Emploie toute l'activité possible, à me faire trouver 4 ou 5 mille francs, ou 7 ou 8. C'est beaucoup meilleur marché qu'ici :

1810	8.000
1811	6.000
1812	6.000
1813	6.000
	26.000

Et, cette année-là, j'aurai 26.000 fr. de rente, mais si je n'ai pas les 6.000 par an, je manque mon affaire. Cela est fondé sur des considérations morales que tu devines et que je te charge de répéter jusqu'à conviction.

1. Paris. — A Madame Pauline Périer, rue de Sault, Grenoble, Isère.

Emploie toute ton activité à me faire avoir 3 et, s'il se peut, 4.000 fr. J'en dois 1.800 et vais faire une dépense forcée de mille au moins. Adieu, c'est la dernière épine de ma carrière. Parle et agis comme la femme forte.

Alex. Dubois.
capitaine.

Donne cette bonne nouvelle à l'excellent vicomte [1]. Que n'est-il des nôtres ! Mon bonheur serait doublé.

401. — A et C

AU MINISTRE DE LA GUERRE

Lyon, le 24 Août 1810 [2].

Monseigneur,

Sur la demande de M. le Comte Daru, Sa Majesté a daigné me désigner auditeur au Conseil d'Etat par son décret du 1er août dernier. Je désirerais infiniment ne pas perdre mon rang d'adjoint titulaire aux commissaires des guerres

1. Le vicomte de Barral, ami intime d'Henri Beyle.
2. Beyle, ainsi que nous l'avons vu, fut nommé comme commissaire des guerres adjoint à Lyon par un ordre du 8 mai 1808 ; mais il réussit à ne jamais rejoindre ce poste et est constamment demeuré à Paris. Aussi cette lettre est-elle faussement datée de Lyon.

et mon rang d'ancienneté dans le corps. J'ai acquis l'un et l'autre par quatre années de travaux assidus et de quelques distinction, puisque n'ayant été longtemps qu'adjoint provisoire, je n'ai jamais fait que les fonctions de commissaire des guerres et ai été un an intendant à Brunswick.

Daignez, Monseigneur, agréer l'hommage du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

DE BEYLE.

402. — B

A FRANÇOIS PÉRIER-LAGRANGE[1]

Montmorency [1810].

MON cher ami, ce qui suit est un secret qui ne doit être connu que de mon père, ma sœur et toi.

Pour réussir dans ce pays, il faut faire une dépense assez forte. La mienne, pour l'exercice de 1810, indépendamment des achats montera à 8.000. Je ferai une pareille dépense 5 ou 6 ans, et, au bout du compte, j'obtiendrai une place qui vaut 24.000 fr.

1. Paris. — A Monsieur François Périer-La Grange, rue de Sault, à Grenoble, Isère.

J'y arriverai avec 36.000 fr. de dettes, que je paierai en dix ans au plus. Il ne convient pas à la manière honorable, décente et grave, dont je vis ici dans la société, de faire des dettes usuraires. Si j'emprunte ici, l'argent me coûtera 8 ou même 10 pour cent. A Grenoble, au contraire, en hypothéquant mes emprunts sur le peu de bien que je puis avoir un jour, je pense que ton zèle pourra me faire avoir une somme pour 5 ou 5 ½ pour cent. Je commence par te dire que je ne veux emprunter d'aucun parent ou ami, ce qui mêle de la politique à l'amitié, et la politique est la rouille des affections. Ainsi, ce n'est point ton argent, mais ton zèle, que je te demande.

Je dois déjà 1.200 fr. d'un côté et 7 à 800 de l'autre. Ainsi, négocie mon emprunt à ton premier séjour à Grenoble ; envoie-moi la forme de l'obligation et l'indication du papier sur lequel elle doit être écrite. Si mon père me fait une pension, il ne faudra emprunter que huit mille francs, moins le montant de la pension.

Adieu, mon cher ami ; Alphonse m'a donné de tes nouvelles, et j'ai appris avec un plaisir bien senti, que tout va bien.

Il serait bien à désirer que mon emprunt pût n'être pas connu ici, et, par conséquent, ni de tes cousins, ni des oncles d'une aimable fille, ni de M. Didier. Je confie le

tout à ta prudence. *Pauca intelligenti.*
Embrasse Pauline pour moi. Tâchez donc de me faire des neveux que je puisse voir auditeurs avant ma mort.

H.

403. — B

A SA SŒUR PAULINE [1]

Meudon, le 19 Septembre 1810

Je viens de Paris où j'ai laissé Faure partant pour Grenoble. Il est chargé par moi de me trouver 6 à 8.000 fr. à quelque prix que ce soit, si *our father* [2] continue à ne pas vouloir m'aider dans le moment décisif *of my life.* Félix *is a man perfectly raisonnable but a little bashful* [3]. Il ira te voir. Accueille-le bien, et même un peu mieux qu'un autre, pour qu'il soit à son aise. Je t'en aurai obligation. Il est incapable d'abuser de l'accueil qu'on lui ferait pour ennuyer par des visites trop fréquentes. Tu peux lui parler à cœur ouvert sur tout ce qui me regarde. Il sait une très

1. Paris. — Madame Pauline Périer, rue de Sault, à Grenoble.
2. Notre Père.
3. De ma vie. Félix est un homme parfaitement raisonnable, mais un peu timide.

grande partie de mes affaires, et te donnera sur le caractère de certaine personne des renseignements justes. F[élix] a bien voulu se charger de m'apporter quelques livres, à son retour. Aide-le de tout ton pouvoir dans la mission diplomatique qu'il veut bien remplir pour moi.

Nous avons ici un mois de septembre charmant. J'ai tâché d'en profiter en allant 2 fois de suite en Champagne [1]. J'en ai été rappelé 2 fois par les affaires, et je suis fixé à Paris. Je me promenais à la campagne avec un homme de beaucoup d'esprit et nous trouvions qu'il ne manquait à notre bonheur que d'aimer quelque chose. Chateaubriand dirait : un peu de ce sentiment donne une voix à la nature. Sans amour, elle est inanimée et ne nous inspire qu'une admiration froide. Tu auras peut-être vu dans mon petit Chamfort que la pire des mésalliances est celle du cœur, et, cet ami et moi, nous sommes mésalliés. Nous sommes liés à des femmes qui ne comprennent pas la meilleure partie de nous-mêmes et qui nous estiment pour des vétilles ; moi, par exemple, pour l'air de hauteur qu'elle m'a trouvé dans la société. Nos vrais principes sur la chasse

1. A Plancy-sur-Aube où se trouvait Louis Crozet, son ami, de qui il parle dans cette lettre une fois de plus « comme d'un homme de beaucoup d'esprit. »

au bonheur leur semblent des phrases sonores que nous disons pour montrer de l'esprit. Le plus grand bonheur qui pût m'arriver serait que tu pusses passer quelques mois à Paris tout de suite, et, dans quelques années, y passer tous les hivers. Mais, en voulant la fin, il faut vouloir les moyens. Tu as de la raison et, en même temps, l'art d'amener les autres à vouloir ce que tu désires. Emploie ces deux grandes qualités à augmenter la fortune *of my brother* [1] et surtout à lui tranquilliser l'esprit sur cet article. Les autres Péri[er] sont tous malheureux. On peut leur appliquer le titre d'un roman de Surr : « Splendor and Misery [2] ». Deux ici ont 30 mille écus ; le préfet [3] à 64 mille fr., le moins riche a 18.000 fr. de rente, et je ne conseillerais pas à un de mes commis à 1.800 fr. d'échanger son bonheur contre le leur. Comme j'aime Alphonse, analyse ce malheur. Il me semble venir du *besoin d'être mené.* Ce seraient d'excellents soldats dans la guerre de la vie, ce sont de mauvais généraux. Alph[onse] a pour toi un goût marqué, je crois, par l'instinct qui lui dit que tu l'aurais mené au bonheur en

1. De mon frère.
2. *Splendeur et Misère* est le titre d'un roman de Thomas Surr.
3. Camille Périer, préfet de la Corrèze.

lui persuadant que le chemin dans lequel il s'avance est le meilleur possible pour lui et qu'il faut s'y distinguer. C'est là la seule flatterie permise et son effet est irrésistible. C'est ce qui fait adorer Mme de N. En sortant d'avec elle, chacun est plus content du poste que le hasard lui a assigné. Et, réellement, cette opinion, en leur donnant des forces, les met à même de saisir un bonheur auparavant hors de leur portée. Réponds-moi sur cette idée de vivre ensemble. Quand même je me marierais, je t'aimerai toujours mieux que ma femme. En t'écrivant, j'ai reçu l'ordre de me rendre sur-le-champ à Paris pour aller inspecter Versailles. Je ne sais ce que c'est.

DU BOIS.

Give me some news of this distinguished soul Miss V. M. and of his matrimony [1]. Il me semble qu'on trouverait mieux qu'un *fox with* 8.000 *fr. Her brother* [2] trouverait une nullité avec 10.000 fr. Je connais au moins 5 ou 6 nullités, doublées de 10 à 15 mille, qui ne résisteraient pas à la perspective brodée que ce mariage leur ouvrirait et une nullité vaut mieux *than a bad fox* [3].

1. Donne-moi quelques nouvelles de cette âme distinguée Mlle V[ictorine] M[ounier] et de son mariage.
2. Renard avec 8.000 fr. Son frère...
3. Qu'un méchant renard.

404. — A

A SA SŒUR PAULINE

Paris, 9 Octobre 1810.

Voici un bien bel automne ; il paraît que tu en jouis bien, du moins notre bon père me dit toujours que tu es à la campagne. Ma nouvelle place me prive entièrement de jouir de ces beaux jours si rares ici ; heureusement, mon cabinet, d'où je t'écris, est dans une position superbe, dominant le jardin des Invalides et, au-delà les bois de Meudon, à l'extrémité occidentale de Paris. Le travail officiel de ma place peut se faire en quarante heures par mois ; mais M,..., qui est parfait pour moi, me charge de beaux travaux étrangers à mon affaire. Je comptais, pour cet hiver, faire de mes occupations officielles la broderie de ma vie ; le fond aurait été employé à quelques études approfondies relatives à la connaissance de l'homme. J'avais, outre cela, le projet de me livrer entièrement à ce qu'on nomme ici plaisirs, afin que si l'année prochaine je suis à cette époque à trois ou quatre cents lieues de Paris, je sois bien libre de regrets.

Les affaires me prennent peu de temps, je

n'en ai pas pour huit à dix heures de travail ; cependant, je ne puis pas suivre un travail particulier. Le travail de réfléchir, du moins pour moi, ne se prend pas et ne se quitte pas comme un habit : il faut toujours une heure de recueillement, et je n'ai que des moments.

Voilà, ma bonne amie, la peinture exacte d'un cœur qui t'aime, mais que tu ne payes guère de retour, car tu ne m'écris jamais. Je suis réduit à ne te parler que de moi ; j'ignore ce que tu sens. J'accable de questions Barral ; je dîne presque tous les jours avec ce charmant caractère. Hier, nous avons tant joui au *Nozze di Figaro* que nous en sommes accablés. Nous avons jasé tout du long avec une Italienne très jolie, affligée de dix-huit ans, et parlant avec un accent très pur [1]. Nous ne l'avions jamais vue ; elle était là avec son père, nous sentions de même, la connaissance a été prompte. Tu sais que j'ai à Grenoble deux affaires : la première de six mille francs ; mon oncle m'a annoncé qu'elle allait. La seconde est celle de la Baronnie [2]. D'après ce que m'écrit mon père, il paraît qu'il m'enverra ce qu'il faut pour cela. Parle-lui néanmoins de cet article, si l'oc-

1. Voir le *Journal*, à la date du 9 octobre 1810.
2. Stendhal désirait se faire acheter par son père un titre de Baron.

casion s'en présente. Il est nécessaire que ce soit fait bientôt.

My great father speaks much with me of matrimony with a very sensible girl of your knowledge, but he will not understand that I could never jouir *in this family of the* égards *without which I never shall* entrer[1] dans une famille quelconque, et qu'enfin j'ai décidé de n'y plus penser.

Rien de ce qui peut contribuer à mon bonheur ne me manque ; ma position est très agréable. Des gens que je ne connaissais pas me font des visites ; je recueille chaque soir au moins soixante sourires de plus qu'il y a trois mois ; je puis me dire, par-dessus le marché, que ce changement est mon ouvrage. Cependant l'image du bonheur solide que je croyais trouver avec Victorine me trouble un peu. Il me manque d'aimer et d'être aimé. Je fais ce que je puis pour aimer Mme Palfy, mais elle ne comprend pas toutes les délicatesses qui font le bonheur ou le malheur de ceux pour qui elles sont visibles ; elle met plus de prix qu'il n'en faut à toutes ces bêtises d'ambition, qui, une fois qu'on les a, ne signifient plus rien. Ne te moque pas trop de toutes

1. Mon grand-père me parle beaucoup d'un mariage avec une fille très sensible de ta connaissance, mais il ne veut pas comprendre que je ne pourrais jamais dans cette famille jouir des égards sans lesquels je ne pourrais jamais...

ces petites faiblesses du cœur ; pas une âme au monde autre que toi ne s'en doute. Je ferai tout au monde pour aller en Italie en 1811 ; tels sont mes projets pour cette année. Procure à Faure les occasions de parler *to our father*. Ils ne se doutent pas de Paris et de ma position : il tâchera de la leur rendre sensible. Je me mets en ménage avec le plus beau garçon que je connaisse, le meilleur et le plus aimable, à un peu de tristesse, et de hauteur près, M. Louis de Bélisle [1].

405. — B

A SA SŒUR PAULINE [2]

Ce 22 Octobre 1810.

Ma chère amie, ce que tu m'apprends me comble de la joie la plus vive ; je me sers du premier bout de papier, je vais faire courir à la poste afin que ma lettre parte aujourd'hui, s'il se peut. Je viens justement de louer un appartement

1. Louis Pépin de Bélisle dont Beyle a déjà parlé à sa sœur. Voir la lettre du 23 juin 1808. Notons que Beyle écrit le plus souvent ce nom : *Belle-Isle* et qu'il lui donne souvent encore ce surnom transparent : *Fair Island*. Beyle allait prendre un appartement en commun avec lui, rue Neuve-du-Luxembourg.

2. Paris. — Madame Pauline Périer, à Thuélin, par La Tour-du-Pin, départ. de l'Isère.

rue Neuve-du-Luxembourg, au coin de la rue du Mont-Thabor.

Ecris-moi vite combien tu comptes rester. Je n'ai point de voyage en vue, pour mon compte. Si mon état m'en donnait je ferais le malade, pour jouir d'un des plus grands bonheurs qui peut m'arriver.

Si un hasard extrêmement peu probable faisait que la personne *upon whom thy husband has written to me as a bride* te parlait *of me, remember thyself that my admiration is hers for ever, but not my hand* [1].

Donne-moi vite quatre pages de détails sur ton voyage.

Mille amitiés à ton aimable mari.

406. — B

A SA SŒUR PAULINE [2]

Rue Neuve-du-Luxembourg, n° 3,
16 Novembre [1810].

JE reçois une lettre de notre bon grand-père, qui m'apprend deux fichues nouvelles. La première est que tu ne viendras peut-être pas à Paris ; du moins

1. Dont ton mari m'a écrit comme d'une épousée te parlait de moi, souviens-toi que mon admiration est à elle pour toujours, mais non ma main.

2. Paris. — A Madame Pauline Périer-La Grange, rue de Sault, Grenoble, Isère.

tes compagnes de voyage sont parties. Je me faisais une si grande fête de te recevoir dans mon appa[rtement] propre et frais. Mande-moi, courrier par courrier, quand tu viendras. Si le diable voulait que tu ne vinsses pas, j'irai faire un tour de chasse pour me distraire. N'est-il pas vexant que mon père casse le cou à ma fortune pour une bêtise de formalité qui n'engage à rien. Tâche de faire comprendre ceci. Quel obstacle mon père trouverait-il à aller voir les 8 ou 10 créanciers qui n'ont pas hypothèque, et à leur dire : l'avancement de mon fils exige telle chose. Je vous .prie de *prendre* hypothèque sur celui des trois immeubles que vous voudrez; je ferai l'affaire avec le troisième. Cette démarche est si franche et d'un homme si loyal que personne ne prendrait d'inscription. Quand *tous* prendraient hypothèque, ces hypothèques-là, jointes à celles qui existent déjà couvriraient-elles entièrement plus que deux des trois immeubles ?

Voilà la question. Tant qu'il n'y aura pas un gros *oui* au haut de cette ligne, je me creuserai la tête pour tâcher de détruire l'idée qui empêche un père de rendre un grand service à son fils,qui ne lui coûtera pas 50 louis de frais d'acte. Quant à tous les revenus, j'y renonce à jamais, et si j'avais physiquement de quoi vivre en biens assu-

rés, je renoncerais à jamais à tout bienfait.

La mauvaise volonté pour moi est si évidente que mon grand-père va jusqu'à me reprocher que, depuis 10 ans, j'ai formé beaucoup de projets. C'est reprocher à un général qui a gagné une bataille au bout de 10 jours de manœuvres, de n'avoir pas vaincu le premier jour. Il est trop clair, par exemple que, s'il y a 4 ans, M. Z. m'avait fait auditeur, je n'aurais pas eu à manœuvrer à Brunswick pour être fait commissaire, d'adjoint que j'étais. Heureux ceux qui réussissent dès la première tentative. Mais il faut convenir que c'est un reproche original à faire à quelqu'un. J'ai le chagrin de voir que mon talent pour les affaires reste court dans celle-ci. Quel motif peut porter à refuser une bagatelle qui peut être si utile, dans tout le cours d'une vie ? Je n'y conçois rien. Serait-ce l'idée que ce titre me manque pour me marier, et l'envie de faire échouer ce projet de mariage, parce qu'il présente pour belle-fille une personne qui a été élevée dans la nouvelle Babylone et loin du clocher de Saint-André ? Ce serait au moins là une raison valable. Tiens conseil avec ton bon mari, et tâchez de me sortir de ce bourbier. Par exemple, faire le maj[orat][1] avec Sarcenas, quelle difficulté ?

1. Henri Beyle aurait voulu obtenir de son père le don

Ou bien, 5 ou 6 pièces de terre de Claix ? Ou bien la maison ? Enfin, Périer entend les affaires ; prie-le de rêver un peu à celle-ci. Peut-être sait-il le motif secret qui nous arrête. Pour moi, à moins que ce ne soit celui que je t'ai dit, je ne conçois rien. Ecris-moi donc vite un mot pour m'apprendre l'époque de ton départ, et tâche de faire entendre raison, si c'est un motif raisonnable qui arrête ; de deviner le préjugé secret, si c'est un parti pris de trouver le majorat impossible. Pour te distraire de toutes les tristes réflexions sur l'homme que cela amène, lis *la Famille de Halden*, ou *Rodophe et Julie*, ou les *Nouveaux tableaux de famille* d'Auguste Lafontaine [1]. Ces doux et charmants ouvrages calment toute mon humeur. Hier soir encore, la tête pleine d'exhortations pour me faire baron, je rentrais chez moi harassé ; *Rodolphe et Julie* m'amusa délicieusement de 9 h. à 2 h. Adieu ; aime-moi ; voilà mon vrai majorat.

HENRI.

Si tu trouves quelque occasion de faire

d'une propriété qui lui aurait constitué un majorat, nécessaire pour obtenir le titre de baron qu'il convoitait.

1. Ces trois romans sont tous les trois d'A. Lafontaine, romancier allemand (1756-1833) que Beyle a beaucoup lu et qu'il citera souvent.

des politesses à Mme Cheminade[1], n'y manque pas. Je vois quelquefois Mme Micoud, sa fille, une des femmes les plus aimables de Paris ; je viens de courir au diable pour voir son fils, que j'ai manqué.

407. — B

A SA SŒUR PAULINE[2]

Lundi [1810].

FAURE m'écrit que tu ne viens plus. Cette nouvelle me perce l'âme. Rien n'aurait corrompu le plaisir de te voir, et j'en ai un bien grand besoin. Je suis heureux de tous les côtés, excepté que j'ai besoin d'aimer et d'être aimé. Au lieu qu'à Gr[enoble] le voisinage de ces grandes âmes pour qui le bonheur est l'argent, et le malheur, des coups de bâton qui font mal, me séchera toujours. Adieu, écris-moi. Es-tu grosse ? *Or the good P. wants money*[3]? Embrasse-le pour moi.

HENRI.

1. Mme Cheminade était de Grenoble. Elle avait un fils, camarade d'Henri Beyle, et une fille mariée au préfet de Liége, Micoud d'Umons, et qui était l'amie de Mme Pierre Daru. Voir la lettre du 23 juin 1808.
2. A Madame Pauline Périer.
3. Ou le bon P[érier] a-t-il besoin d'argent ?

408. — B

A SA SŒUR PAULINE[1]

Le 23 [1810].

FÉLIX m'écrit que tu lui as fait espérer que l'affaire des draps, des nappes et des serviettes pouvait réussir. Une nappe suffit. Il faut beaucoup de gros *torchons* et de serviettes et 2 ou 3 paires de draps. Plus, s'il est possible.

Mais je crains que tu ne renvoies le tout de 5 à 6 mois. Serait-il possible de ne pas faire de mes serviettes comme du voyage de Paris ?

Je vais appuyer cela d'une grande maxime. J'ai observé qu'auprès des gens puissants, c'est une raison pour n'être pas bien avec eux dans un an, que d'y être bien aujourd'hui.

Je regarde presque la faveur comme une *fleur* que chaque courtisan peut porter, mais qu'il ne peut produire qu'une fois. De manière que moi, en particulier, avec le général Z., je recule toujours le moment de la floraison, persuadé qu'à compter du

1. Paris. — Madame Pauline Périer, rue de Sault, Grenoble, Isère.

1er jour, ça ne peut guère durer que 8 à 10 mois. Je réserve la *floraison* pour un moment où j'aurais à obtenir quelque chose que je désirerais.

Il en est de même dans toutes les affaires. Celle des serviettes te rit aujourd'hui. Elle aura plus de difficultés dans 6 mois. Ainsi, fais partir, par la voie *la moins coûteuse*.

Plus, envoie-moi de l'argent : 1° pour le paiement des livres que je t'ai envoyés ; 2° pour Shakspeare et autres. En un mot agissons.

Adieu, écris-moi souvent et songe qu'il faut absolument que tu t'établisses tôt ou tard à Paris. Prépare de loin tout cela et aime-moi.

Pour moi, si j'accrochais 15.000 fr. à Paris, avec les 6 ou 7 que me laisseront mes parents, je ne prendrais pas une place en province pour tout au monde, et irais tous les ans voir Rome, Berne et Pompeja.

L. J. Serviettes.

409. — B

A SA SŒUR PAULINE[1]

[1810.]

Pousse ferme *the father, my dear sister, I am wanting of money*[2], ce qui, entre nous soit dit, m'a empêché de suivre M. Gudin. Ce que tu verras dans les lettres que j'ai écrites hier et avant-hier à père et grand-père, me rend très inquiet. S'il est vrai que *father* ait autant de dettes que *thy husband* le dit, *io sto fresco*[3].

Tout ce que je désire, c'est le moyen de vivre ici jusqu'à la préfecture, ensuite, quarante journaux à Furonières pour aller vivre de mes laitues, si, dans ma place, on m'ordonnait quelque chose d'opposé à mes principes. Tâche de savoir si ces deux choses sont dans les probabilités. Réponse officielle.

J'ai été bien fâché de ne pas remettre à M. Dap. les petites gravures, d'autant plus que la charmante madone, grande comme

1. Paris. — Madame Pauline Périer, rue de Sault, à Grenoble, Isère.

2. Pousse ferme le père, ma chère sœur ; j'ai besoin d'argent.

3. S'il est vrai que père ait autant de dettes que ton mari le dit, je suis frais.

une feuille de rose, m'a été enlevée. *I fear that our relations have read my last letter to you. Take arrangements for making that impossible. Ihave three far interessant things to say to you, to day, but I dare not. The misinterpretation are easy and common. I am not quite satisfied with the humour of my brother, and Alph. had said to me very indifferent news. I believe you must take the gouvernail. He loves money and has good reason, but I believe you know better the ways of achieving that interprise than he. You have a sound and cool understanding,* emploie cette faculté *to your common happiness; and the happiness of a man of thirty is in money or ambition. Without money, your husband shall not be happy and you, his wife, also. Alph. for instance is not happy, for ambit*[*ion*] [1]. Si je pouvais lui prêter ma tête, il se trouverait le plus heureux des hommes. Quand on le connaît

1. Je crains que nos parents n'aient lu ma dernière lettre pour toi. Arrange-toi pour rendre cela impossible. J'ai trois choses très intéressantes à te dire aujourd'hui, mais je n'ose pas. Les mauvaises interprétations sont faciles et fréquentes. Je ne suis pas entièrement satisfait de l'humeur de mon frère et Alphonse m'a donné des nouvelles sans importance. Je crois que tu dois prendre le gouvernail. Il aime l'argent et a bien raison, mais je crois que tu connais mieux que lui les moyens d'achever cette entreprise. Tu as un jugement sain et calme, emploie cette faculté à votre commun bonheur, et le bonheur d'un homme, de trente ans est l'argent ou l'ambition. Sans argent ton mari ne sera pas heureux et toi, sa femme, également. Alphonse, par exemple n'est pas heureux par ambition.

par 10 ans d'expérience solide comme ton serviteur, on n'est guère tenté de s'en rapprocher.

Adieu, déchiffre mon exécrable anglais. Je t'écris avec quatre amis sur les épaules. Pousse ferme l'article argent. Dis que dans 15 jours je serai dans de grands embarras *and think to your husband happiness*[1].

L. A. CHEVALLET.

410. — B

A SA SŒUR PAULINE[2]

Paris, le 10 Décembre [1810].

JE parie que d'après toutes mes lettres sur la B[aronnie] tu me crois devenu un vilain ambitieux aux joues caves et ridées, à l'œil envieux, etc... Pas du tout. Je suis plus joufflu que jamais, et j'ai fait avant-hier un trait de jeune homme sensible que je veux te conter pour me relever dans ton esprit. Donc, je dînais chez M. le comte Joubert. Je trouvai à côté de moi M. Amédée P.[3]. C'est un de mes collègues.

1. Et pense au bonheur de ton mari.

2. A Madame Pauline Périer, rue de Sault, à Grenoble, Isère.

3. Amédée de Pastoret était auditeur au Conseil d'État en 1810.

Je me livrai donc sur le champ aux douceurs d'une reconnaissance, et nous parlâmes Gr[enoble] tout le temps du dîner. Je trouvais ce dîner long, parce que j'avais trois soirées : deux de plaisir et une de devoir. Quand M. A[médée] eut bien parlé de Gr[enoble], il me parla de la manière dont il en était revenu, et me dit qu'il avait fait la route très lentement, parce qu'il était avec sa mère *and the miss....* [1], qui lui avaient même fait les plus grands éloges de Thuélin et de la maitresse de la maison. *At the name of this once so beloved girl, all my sentiment were awackened* [2]. J'eus donc l'adresse d'apprendre *from him that this very evening*, il allait avec *this miss to a box* [3] qu'il avait louée aux Variétés, pour voir la *Chatte merveilleuse* qui fait courir tout Paris. Je n'eus rien de plus pressé que de courir moi-même me débarrasser de mon costume et de gagner, aussi vite que mon cheval pouvait aller, le théâtre où j'espérais la voir. J'arrive : *plus de billets*, excepté de 4e galerie (ce sont des espèces de 6es loges où se trouvent messieurs les laquais). J'y grimpe, et, à l'aide d'une lorgnette, je

1. Et Mademoiselle... — Il s'agit de Victorine Mounier.
2. Au nom de cette fille autrefois si aimée, tous mes sentiments se réveillèrent.
3. D'apprendre de lui que le soir même il allait avec cette demoiselle dans une loge...

découvre *the brother* [1] au fond d'une loge, sur le devant de la quelle étaient six femmes. Je ne puis jamais l'apercevoir distinctement. Tantôt, à un geste aimable, je croyais que c'était une femme en spencer noir ; un instant après, un chapeau bleu me semblait être elle. Je m'éborgne complètement. Je parviens à coups de poings à sortir de ce gouffre élevé et je descends aux premières, en séduisant successivement trois ouvreuses de loges. Aux 1res, on m'offre une place à 20 pas d'elle. Je n'osai jamais la prendre. J'espère que voilà la timidité du sentiment véritable. Elle ne m'a pas vu depuis quatre ans, elle ne m'a, je crois, jamais vu en grand deuil ; ma raison me disait tout cela, mais comme la raison n'est pas ce qui règle l'amour, je refusai la place des premières. Elle était unique. Je fus obligé de remonter aux secondes, d'où je la lorgnai à perdre les yeux, à travers le vasistas d'une loge. Impossible ; je ne pus jamais la reconnaître. Je n'abandonnai cependant la place que lorsqu'elle sortit. Je courus tout triste à une de mes soirées et ai été obligé de faire mensonge sur mensonge pour m'excuser aux deux autres. Toutes mes courses au théâtre sont d'autant plus méritoires qu'il était horriblement rempli et

1. Le frère.

que toutes les ouvreuses, inspecteurs, etc..., avaient redoublé de sévérité. Car le gros rat et les deux souris de Cendrillon, changés en un cocher et deux petits laquais gris souris font pâmer tout Paris et, réellement, c'est une bêtise charmante. C'est aussi ce que je pense de ma soirée. Je veux cependant la voir.

Pour peu que ma vie actuelle dure et que tu ne viennes pas à Paris, je crois que mon cœur s'ossifiera tout à fait. Je suis comme ce célibataire qu'on pressait de se marier ; je n'aime point ou presque point et ne suis point aimé. Et dans cette société, on n'est ridicule, quand on a quelque usage, que par l'expression d'un sentiment dont vous ne pouvez vous défendre. On prend l'habitude d'afficher la dureté pour échapper au ridicule du tendre. Adieu, écris-moi donc sur ton voyage qui n'est, je l'espère, que différé, et pousse ferme le maj[orat]. C'est fort essentiel, parce que nous sommes trop nombreux, qu'il faut qu'il y ait un triage et que les titres le feront.

D'ALRIMPLE.

Mille amitiés à Périer, et à Mme Tivollier mes respects. Presse l'envoi du linge, des serviettes. Je vis d'emprunt en attendant.

Dis-moi *if she is pretty ; she is said not*

pretty[1] ; mais je ne puis croire que les sentiments que je lui ai connus ne soient pas exprimés par quelque trait, et c'est une beauté pour qui sait la voir.

411. — A

A M. DE MONTALIVET, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

Paris, le 17 décembre 1810.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Excellence une lettre que mon père (M. Beyle, de Grenoble, a pris la liberté de lui adresser[2]. Je n'ai pu

1. Dis-moi si elle est jolie ; on dit qu'elle ne l'est pas.

2. Monsieur le Comte,

Je ne sais si Votre Excellence aura conservé un souvenir bien distinct de Monsieur Beyle, de Grenoble *a*.

Dans le cas où ce souvenir existerait et se trouverait joint à quelque bienveillance, je vous prie d'en accorder un peu à mon fils, que j'ai l'honneur de vous présenter.

Mon fils a vingt-huit ans, il court le monde depuis dix ans avec son cousin, Monsieur le comte Daru, qui vient de le faire nommer auditeur au Conseil d'État ; il a vu Florence, Milan, Hambourg, Berlin, Vienne ; il a été un an intendant de Brunswick ; il a fait de bonnes études en politique, que la connaissance de plusieurs langues aura favorisées ; il a, dit-on, de la justesse dans les idées ; il était commissaire des guerres. La nouvelle carrière qui lui est ouverte n'est

a. Montalivet avait fait ses débuts, en même temps que Chérubin Beyle, devant le Parlement de Grenoble. Il favorisa toujours les Dauphinois.

trouver l'occasion de la remettre moi-même à Votre-Excellence.

Agréez, je vous prie, Monseigneur, l'hommage de mon respect et de mon dévouement.

DE BEYLE.

Auditeur au Conseil d'État,
Inspecteur général du Mobilier de la Couronne

Rue de Grenelle, hôtel du Châtelet,
Chez M. le Comte Daru.

412. — A

A SA SŒUR PAULINE

25 Décembre 1810.

JE viens d'être bien heureux, ma chère Pauline : le saint jour de Noël m'a laissé un peu de tranquillité ; l'ancienne pente de mon âme m'a porté à lire

pas sans épines, mais l'amitié de Monsieur le Comte Daru soutient sa confiance et la mienne, et l'exemple de nos compatriotes, MM. Camille Périer *b*, Mounier *c*, Anglès *d*, qui ont eu de si grands succès doit l'encourager. Je prie Votre Excellence de lui accorder quelques faveurs, mais seulement dans le cas où il les méritera. S'il n'a pas de talents, il sera toujours trop élevé pour lui et pour moi.

Je prie Votre Excellence d'agréer le profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

Grenoble, le 20 août 1810. BEYLE.

b. Un des fils de Claude Périer, le grand fabricant de toile de Grenoble. Il etait alors préfet de la Corrèze.

c. Edouard Mounier était alors secrétaire du cabinet de l'empereur, et venait d'être créé Baron et pourvu d'une dotation de 10.000 francs de rente en Poméranie.

d. Maître des requêtes au Conseil d'État depuis 1809.

et à prendre un livre conforme aux études qui m'enflammaient pendant les années de pauvreté que j'ai passées à Paris. J'ai donc lu avec plaisir, et en posant vingt fois le livre, les quatre-vingts premières pages du livre de Burke intitulé *Recherches sur le sublime*. J'étais distrait à chaque instant par mes idées actuelles d'ambition, et ensuite j'ai senti le regret de ne plus vivre au milieu de ces idées nobles, fortes et tendres qui m'occupaient sans cesse lorsque, logé rue d'Angiviller, en face de la belle colonnade du Louvre, et n'ayant souvent pas six francs dans ma poche, je passais des soirées entières à contempler des étoiles brillantes se couchant derrière le fronton du Louvre. Depuis six mois, je n'ai pas eu le temps de réfléchir sur aucune de mes lectures, et ces lectures se sont bornées aux romans de La Fontaine, parce qu'on peut les prendre et les quitter à chaque instant. En lisant mon Burke, je m'interrompais pour me faire des reproches de telle ou telle visite que je n'avais pas faite. Des amis puissants m'ont prêté ; j'ai un joli appartement, simple, noble et frais, orné de charmantes gravures ; je cherchais à en jouir, avec mon âme de 1804; ça n'est presque plus possible. J'ai une vue superbe de la fenêtre de mon petit cabinet ; je contemplais le coucher du soleil au tra-

vers de la pluie et de gros nuages déchirés par un vent de tempête. Je songeais avec regret à Bélisle, qui court la poste sur le chemin de La Rochelle, où il a une mission. Il est parti hier et je suis seul pour deux ou trois mois. J'ouvrais machinalement le tiroir de mon bureau où je mets les papiers intéressants.

J'ai ouvert une petite lettre : elle était de toi ; jamais je n'ai senti avec autant de délice le plaisir de t'aimer. Cette charmante lettre est du mercredi 15 mars. Mais de quelle année ? Je l'ignore. Le timbre du jour est au bord, et il n'y a que 20 mars 18... Tout ce que tu dis est parfaitement en harmonie avec ce que je sens. C'est exactement un autre moi-même que je lis. La conformité d'écriture venait augmenter cette charmante illusion. Je sens bien vivement le chagrin d'être privé de tes lettres. Je t'envoie ta charmante lettre du 20 mars. Lis-la et renvoie-la-moi. Si tu la lis, tu ne pourras pas résister à l'envie de m'écrire. Moi-même, je pleure à chaudes larmes en t'écrivant : ainsi, parlons d'autres choses.

J'ai devant moi une charmante gravure de Porporati intitulée : *il Bagno di Leda*. Les badauds auraient, en la voyant, recours à leur grand mot : « *indécent !* » je ne te conseille pas moins de l'acheter (elle coûte quatorze francs) ; c'est un tiers

du tableau de ce divin Corrège qui est au musée ; il y a dans la gravure trois femmes, deux cygnes et un aigle[1]. A côté, j'ai le portrait de ce divin Mozart, que j'ai acheté à Vienne d'Artaria[2], qui connaissait beaucoup Mozart et qui m'a assuré qu'il était très ressemblant. On donne demain les *Nozze di Figaro*, mais je serai forcé d'en manquer la première moitié pour aller dans une maison où j'ai été présenté mercredi dernier ; j'y suis resté un quart d'heure et j'y ai vu Mme Récamier, charmante ; Mme Tallien, très non charmante, mais remarquable. Que n'es-tu venue à Paris ! Tâche d'y revenir en 1811. Cependant, je ne te cache pas que j'irai certainement t'embrasser, dussé-je pour cela déserter ! J'ai trop d'envie de te voir. Adieu, ce que j'aime le plus au monde ! les larmes me gagnent. Brûle ma lettre.

1, Stendhal a décrit minutieusement ce tableau du Corrège dans les ébauches de son *Histoire de la Peinture en Italie* cf. *Écoles italiennes de peinture*, édit. du Divan tome II, p. 58). On sait aussi que par un testament du 8 février 1835 Beyle priera de donner à son décès en souvenir de lui la gravure de Porporati à trois dames de ses amies.

2. Artaria, l'éditeur de musique de Vienne qui le premier eût l'idée de faire graver la musique, était mort depuis 1790. Peut-être s'agit-il de son fils.

413. — A

A SA SŒUR PAULINE

1er février 1811.

Je viens de faire une expérience fâcheuse, surtout par l'idée qu'elle m'a suggérée. J'ai connu, il y a quatre ans, un jeune homme aimable, d'un esprit doux, mais qui plaisait généralement par son grand sens ; il était auditeur, il a été nommé à une place importante en province. Il y a passé quatre ans, est revenu il y a huit jours et nous a paru à tous un être vulgaire, un sot ennuyeux. Ce changement m'a frappé ; je l'ai vu souvent pour en pénétrer la cause ; la voici, telle qu'elle a été approuvée hier soir par nous tous : il attachait trop d'importance au jugement des autres, c'était son seul défaut à Paris. Ce défaut n'était pas dangereux : le hasard l'avait placé dans une société d'élite composée, excepté nous autres jeunes gens, d'hommes connus par leur esprit. Il est allé en province, et peu à peu, sans s'en douter, a été infecté de la peste. Cette maladie a même servi à son bonheur. Les provinciaux le cho-

quaient et l'irritaient d'abord ; il leur a reconnu un fond de raison au bout de la première année ; la seconde, il a trouvé nos raisonnements, notre manière d'être heureux alambiqués ; la troisième, il ne trouvait plus que quelque tort à ses administrés ; la quatrième enfin, il ne conçoit plus ses anciens amis, s'irrite dès qu'on soumet à quelque examen de bons préjugés sur lesquels il dort de l'une et l'autre oreille. J'ai su tirer de lui, par des concessions perfides, toute l'histoire des progrès du mal. Il paraît incurable, parce qu'on se moque de lui, qu'il défend avec aigreur ses singulières manières de voir, et qu'une fois la vanité (cette grande et quelquefois unique passion du Français) en mouvement, rien ne peut l'arrêter.

Effrayé de cet exemple et bien convaincu que, *sans esprit juste, il n'y a pas de bonheur solide*, j'ai fait acheter hier soir une *Logique* de Tracy. J'ai fait dire à tout le monde que j'avais la migraine ; je suis parti pour aller prendre le café à neuf heures, il en est trois et j'en suis à la page 176 de cette *Logique;* je compte la finir d'ici à quinze jours. J'ai le projet de la relire ou de la reparcourir au moins tous les ans, afin que mon esprit soit toujours ouvert à la lumière, et que, si

je trouvais quelqu'un qui me dît : « Les vierges de Raphaël ne sont pas les figures les plus divines qui soient au monde », ou : « La musique de Méhul vaut mieux que celle de Cimarosa », je pusse écouter ses preuves, et m'y rendre si elles étaient bonnes.

Examine-toi un peu. N'aurais-tu point pris, par hasard, quelques-unes des plates et fausses idées que tu dois entendre répéter chaque jour, et auxquelles tu fais fort bien d'avoir l'air d'applaudir ? Ne ferais-tu pas bien de prendre le même contre-poison que moi, qui suis dans un lieu moins malsain, et de lire la *Logique* de cet aimable comte de Tracy ? Le tout en secret, et en plaisantant si on te trouve la lisant. La grâce n'est que faiblesse ; la forme d'une femme, ce sont les grâces ; elle se coupe les jambes à elle-même si elle se laisse voir étudiant.

Adieu, ma chère amie ; garantis-toi de la contagion en tâchant de raisonner juste en tout. Molière lui-même m'apparaîtrait et me dirait : « Madame une telle est coquette » que je le prierais de m'en dire les preuves. La vraie science, en tout depuis l'art de faire couver une poule d'Inde jusqu'à celui de faire le tableau d'*Atala*, de Girodet, consiste à *examiner*, avec la plus grande exactitude possible,

les *circonstances des faits.* Voilà toute la *Logique* de Tracy, à quoi j'ajouterai : « Ne croire jamais personne sur parole. »

414. — B

A SA SŒUR PAULINE [1]

appartement de Bélisle.
Paris, 7 février 1811.

Tu dois être ennuyée de Cabanis. Voici un extrait que Cr[ozet] et moi avons fait de la partie la plus essentielle : les tempéraments. C'est incomplet, mais cette science commence. Dans 100 ans, on fera là-dessus de bons livres que nous ne lirons pas [2].

1. Paris. — Madame Pauline Périer, rue de Sault, à Grenoble, Isère.

2. Beyle se préoccupa toute sa vie de l'étude des tempéraments, voir la lettre à sa sœur du 13 avril 1810. Il avait découvert l'importance de cette théorie en étudi nt Cabanis. Le résumé qu'il en fit avec Crozet, en 1811, a été utilisé par lui, presque mot pour mot, dans quelques chapitres copieux de son *Histoire de la Peinture en Italie.* (Cf. édit. du Divan, t. II, p. 59 et sqq.)

415. — B

A SA SŒUR PAULINE [1]

Le 18 février [1811].

Je te confierai, ma chère Pauline, ce que je n'ai dit à personne de la famille ; ainsi fais l'ignorante. On m'a fait espérer une mission, de deux qui sont à donner. *The first for Lubeck, the second for Rome* [2]. Tu sens que je désire bien plus vivement la seconde. Une seule chose me fâche, je ne puis t'embrasser en passant, car, comme j'irais pour examiner et préparer ce qui peut servir à d'illustres voyageurs, je passerai par Lausanne et le Simplon. Je n'aurai que 8 jours pour être à R[ome]. Je passerai 2 mois *in the fair Italy* [3], et, au retour, je te raconterai *le cose vedute* [4] pendant 3 ou 4 jours. Une seule chose me chagrine, c'est le manque d'argent. Je serai réduit à emprunter au 9 %. C'est horrible, mais vaut-il mieux manquer une mission utile et qui met en évidence ? J'ai écrit avec

1. Paris. — Madame Pauline Périer, rue de Sault, Grenoble, Isère.
2. La première pour Lubeck, la seconde pour Rome.
3. Dans la belle Italie.
4. Les choses vues.

toute la franchise possible à mon père et à mon grand-père, qu'il n'y avait qu'un parti à prendre, celui d'emprunter sur hypothèque à 5 % 6.000 fr. tous les ans pendant 5 ans.

Presse la b[aronnie] et cela.

Tous ces raisonnements attristants parce qu'ils me montrent que mon père n'a pas pour moi la tendresse ou du moins la tendresse *éclairée*, que je souhaiterais, ne m'empêchent pas de songer avec délices au printemps de la belle Italie.

Mais, il n'y a de fait que ce qui est signé. Ainsi, ce beau château en Espagne peut manquer. Aime-moi et écris-moi.

Dis à tout le monde la pure et exacte vérité qui est que je n'ai nul crédit. Je reçois 5 à 6 demandes par semaine, que je ne puis exaucer, ce qui me vaut un ennemi au moins par mois, ce qui fait 12 ennemis par an, qui disent que depuis que M. B[eyle] est telle et telle chose, il est d'une hauteur inabordable, qu'il ne connaît plus ses amis, etc..., et autres choses aussi raisonnables.

Pour contrebalancer ce mauvais effet, fais sans cesse des compliments à tout le monde. Dis à chaque lettre de moi qu'elle contient des compliments et des respects pour tout ce qui te tombera sous la main.

H.

416. — B

A SA SŒUR PAULINE [1]

Paris, le 8 avril 1811.

J'ai porté sur-le-champ ta lettre à M. D[aru], ma chère amie. Il se trouve que les gants sont aussi chers à Gr[enoble] qu'à Paris. Envoie cependant deux paires de chaque espèce pour essai.

La brièveté de ta lettre m'a fait de la peine. C'est nous tuer d'avance l'un pour l'autre que de ne pas nous écrire au long, puisque le hasard nous sépare encore. Mais ne vois-tu pas, dans l'avenir, le moment heureux où nous pourrons habiter la même ville ?

Pour toi : je compte toujours aller passer deux mois à Rome. Le hasard a empêché S. M. de donner l'ordre de mon départ. Je n'ai pas été fâché de rester à cause du classement des a[uditeurs]. Il est fait enfin, et je suis de première classe. J'irai à R[ome] plein des émotions les plus douces. Je me garderai d'aller cueillir du noir dans la rue de Bonne [2].

1. Madame Pauline Périer, rue de Sault, Grenoble, Isère.
2. Chérubin Beyle habitait toujours dans la nouvelle maison qu'il avait fait construire à l'angle de la place Grenette et de la rue de Bonne.

Je compte passer par Dijon, Lausanne, le Simplon. Si j'étais sûr, cependant, de te trouver à Thuélin, j'y passerais. Il me semble voir dans tes lettres le symptôme d'une passion contenue. Je me souviens toujours en frémissant de tes déguisements innocents, mais que la société eût empoisonnés. La société dispense les jouissances de vanité. Qui est assez sûr de soi pour croire ne désirer jamais ces jouissances-là ? Si tu faisais ce que les badauds appellent un coup de tête, tu devrais te résoudre à être éternellement blâmée par eux. Avec un peu d'adresse et de sang-froid, tu peux échapper à leurs coups. Es-tu bien convaincue de ces vérités ? As-tu besoin de te les rappeler ? J'ignore la réponse de ces deux questions. Outre le plaisir de te voir, je m'ôterais une grande inquiétude. Allons, écris-moi franchement. Que fais-tu ? Donne-moi le détail du genre de ta vie ?

J'ai écrit le 6 à *father* une lettre qui lève toutes les objections sur la b[aronnie]. Ce titre, me conduisant à un autre, me mettrait en état de me passer des badauds et de ne plus leur faire ma cour. Ce serait une grande source de bonheur. Ton ami,

HENRI.

Dis à mon oncle qu'[aujourd'hui], 10, je n'ai pas reçu de réponse de M. Amabert, ni pu le voir. Si tu vois Big[illion], dis-lui que j'irai à l'audience de M. le comte Pelet [1].

417. — A

AU BARON DE STROMBECK [2]

Paris, le 19 avril 1811.

Vous devez me croire mort, mon cher ami. Voici la cause de mon silence : beaucoup de travail et beaucoup d'amour pour le plaisir. Depuis plus d'un mois, je projette de vous faire une longue lettre. Je devais aller passer deux mois à Rome en mission. Ce voyage aurait été charmant. J'avais fait préparer ma cassette et mes malles ; il a été décidé

1. Jean Pelet, dit Pelet de la Lozère, homme politique, député de la Constituante, préfet au dix-huit brumaire, puis conseiller d'État, et directeur de la police, avait été fait comte en 1808.

2. A M. de Strombeck, Président du Tribunal de Celle, à Celle. (Royaume de Westphalie).

Beyle connut le baron de Strombeck (1771-1848) durant son séjour à Brunswick de 1806 à 1808. Voir son *Journal*. Il le désigne dans sa correspondance sous le nom de Struve et il parle encore de lui dans l'*Histoire de la Peinture en Italie* (édition du Divan, t. II, p. 55, en note). Strombeck a de son côté parlé d'Henri Beyle dans ses *Scènes de ma vie et de mon temps*. (Brunswick, 1833).

ce matin qu'il n'aurait pas lieu. J'aurais bien désiré que vous fussiez Français, vous auriez conservé votre p[la]ce qui aurait été éternelle comme le grand Empire.

Ne partez pas de la brièveté de ma lettre pour me croire un cœur léger, regardez ce billet comme un à-compte.

Présentez mes respects à Mme de Str[ombeck] [1] à la touchante Φιλιππιδιον [2] et à Mlle d'Oeynhausen. Je ne renonce point à l'espérance d'embrasser ces dames, si elles le permettent, d'ici à un an.

Adieu, tout à vous.

H. Beyle.

418. — B

A SA SŒUR PAULINE [3]

Versailles, le 15 mai [1811].

Ma chère amie, j'ai reçu de notre bon grand-père une lettre qui me donne des inquiétudes sur toi. *This letter and chiefly the name of Albert in your*

1. Mme Amélia de Bülow, qui avait épousé le 2 avril 1799 le baron de Strombeck.

2. Mlle Philippine de Bülow, sœur aînée de la baronne de Strombeck. Stendhal a très souvent parlé d'elle, notamment dans son *Journal* (1807-1808), dans les *vies de Haydn, Mozart, Métastase*, pp. 223 et 317, *de l'Amour*, II, pp. 141, 144 et *Chroniques italiennes* I, p. 4.

3. A Madame Pauline Périer, en sa terre de Thuélin, près la Tour du Pin, Isère.

last letter [1] me font vivement désirer de passer quelques heures avec toi ou de recevoir une grande lettre dans laquelle tu me dises tout ce que tu sens. Rappelle-toi surtout de cette grande et immuable vérité : tous les hommes sont froids, médiocres et aiment à faire du mal aux gens qu'ils croient heureux.

On te croit heureuse. Attends-toi donc à beaucoup de petites et plates mèchancetés faites par des gens qui te sourient. Quelque projet que tu formes, rappelle-toi de ma maxime. Écris-la sur un carreau de vitre à Thuélin, avec un diamant. Cette vérité, en montrant combien peu on doit compter sur les hommes, empêche bien des désappointements. Cette vérité nous crie de chercher le bonheur dans nos pensées et dans nos sentiments. C'est, ce me semble, seulement là que les gens au-dessus du commun peuvent trouver le bonheur. Un Clet, apothicaire, le trouve à gagner cent écus, une femme du même genre à porter tel chapeau ; mais c'est en vain que toi et moi chercherions le bonheur dans ces choses. Si nous avons la simplicité de courir après le bonheur des petites âmes, nous sommes tout étonnés, arrivés à la jouissance,

1. Cette lettre et surtout le nom d'Albert dans ta dernière lettre.....

de les voir heureux et nous ennuyés. C'est tout simple : il faut des poules à un renard et des pommes de terre à un porc. Nous ne sommes pas de la même espèce que ces animaux-là. La même nourriture ne nous convient pas.

Rappelle-toi bien que ces animaux, nous croyant heureux toi et moi, auront toujours à notre égard les procédés de l'envie. Songeons donc à ne pas leur donner de prise. Je crains quelque coup de tête qui peut compromettre *your future happiness*[1]. Rappelle-toi qu'il est nécessaire *to the happiness of a woman*[2] d'être considérée, et qu'une promenade en hom[me], à la Bastille, qui aurait prouvé une grande âme incapable de bassesse à un tribunal composé de Molière, Helvétius et Shakspeare, paraît une faute énorme aux habitants de la Grande-Rue. Quand te verrai-je? Je souhaiterais passionnément t'avoir à Paris. Grâce aux lenteurs de *our father*, je ne suis allé ni à Pétersbourg, ni à Rome. Je t'aurais vu en y allant et peut-être emmenée. *I will perhaps marry, but the heart is for nothing in this affair*[3]. Je

1. Ton futur bonheur.
2. Au bonheur d'une femme.
3. Je me marierai peut-être, mais le cœur n'est pour rien dans cette affaire.

désespère de retrouver le caractère que je me figurais *in V. I marry a* nullité[1]. Mais si *our father* tergiverse encore, tout manquera. Il faut réellement avoir le diable au corps pour ne rien faire pour son fils, et empêcher que les autres fassent. C'est une grande leçon. Qu'attendre des autres hommes si un père se conduit ainsi ? J'ai envoyé un modèle de d[onation] ; comme si il ne savait pas dicter un acte au premier notaire venu. Le notaire d'ici riait en me faisant ce modèle ; il me disait que le moindre notaire de village savait ça par cœur. Adieu, cette pensée me fait mal. Puisque toi et moi savons seuls aimer dans la famille, aimons-nous donc beaucoup. Viens à Paris ou écris-moi une grande lettre. J'ai reçu les gants. Mille choses tendres à Périer et à M. Allard quand tu passeras par Voiron. N'oublie pas Mme Colomb et Mlle Edwige.

H. B.

1. Je me figure en V[ictorine]. J'épouse une nullité.

419. — B

A SA SŒUR PAULINE[1]

Auteuil, le 26 juin 1811.

Je n'ai pas répondu à ta seconde lettre, ma chère amie. Non, je ne crois pas qu'il existe une seconde femme comme je me figurais V[ictorine]. Je ne retrouverai jamais cette sensibilité exquise, cette justesse de sens, cette noblesse d'âme qu'elle avait puisées à une si bonne école.

Il faut vivre. Voilà ce qui m'occupe uniquement, au milieu de ma position qui paraît brillante. Je te renvoie, pour le détail de mes finances à la grande lettre que je viens d'écrire à mon frère. Je te prie de la lire attentivement à 2 jours de distance, et de me dire ensuite si tu vois quelque conséquence mal tirée dans mes raisonnements. Je tiens à ce que P[érier] garde cette lettre. Si dans 10 ans, je suis un malheureux s[ous]-p[réfet], on verra pourquoi. Si je suis p[réfet], baron et riche, je me rappellerai dans quelle extrémité je me trouvais en juin 1811.

1. Paris. — A Madame Pauline Périer, à Thuélin, par la Tour du Pin, Isère.

Je te répète que j'ai 6.000 fr. d'app[ointements] et 2.000 fr. au plus de casuel. J'en dépense 14 ou 15 mille. Il n'y a pas un sou à rabattre. Tu songes qu'ayant la terrible perspective de quitter Paris et d'aller m'enterrer dans un trou comme Saint-Marcellin, Annecy, etc..., j'ai fait mon calcul plus d'une fois. Or, mon père ne voulant pas me faire 6.000 fr. pendant 3 ou 4 ans, il faut que je me marie.

Par une fatalité inconcevable, il ne veut pas [me] faire un majorat, chose que font tous les pères. Est-ce par avarice ? Est-ce par timidité ? Est-ce peur d'être dépouillé ?

S'il y a moyen de le déterminer, fais tout au monde pour cela. Ceci est un de ces coudes qui décident de toute la vie d'un homme. Si je quitte Paris, il faut renoncer à jamais à tout avancement. Sois sûre que je connais le pays et que je te prédis ce qui sera.

Qu'ai-je de mieux à faire que d'épouser une nullité aimable et douce ? C'est une grande fille, bonne, du meilleur ton, religieuse, avec un peu d'esprit et de sagacité, dans le genre blond et digne des demoiselles Pasquier. Mlle J. est de ma taille, ce qui est grand pour une femme. L'homme de la famille ne signera

pas si elle n'est comtesse. La mère ne signera pas si elle n'est Mme de B[eyle]. Les retards de mon père me barbouillent. On est accoutumé, ici, à ce que chaque étranger dise le bien et taise le mal. On suppose que ce qu'on ne dit pas doit être caché. Je ne serais pas surpris que la famille de Mlle J. ne me crût fils de quelque petit marchand ou de quelque avocat sans cause, habitant un 3e étage et dont la femme pétrit et fait son ménage elle-même. Ces idées basses et dégoûtantes gâtent tout. Mais qu'y faire ? Moi et mes amis, Mme de ..., entre autres, nous ferons une belle défense, mais ce père gâte tout. Que peut-il objecter ? Voilà la question qu'on fait à mes amis, en secret et avec une méfiance insultante.

Tu vois donc que mon père me joue le tour le plus cruel. Si j'avais de quoi vivre, je ne me marierais pas de 6 ans et je chercherais un caractère analogue au mien. Mais si dans un an, je ne suis pas marié ou Pr[éfet] (chose absurde à proposer), je suis forcé de qu[itter] Paris et de devenir sous-préfet dans une ville de 5.000 âmes. Tu me connais. Juge de mon désespoir. Mais qu'y faire ? Voilà ce que c'est que d'avoir un bon père. Va à Claix, tâche de le déterminer. Je signerai tout pour rester ici. Je renon-

cerai, s'il veut, à tout héritage. Si je reste ici, dans 10 ans, je serai à l'abri du besoin. Si j'épouse Mlle J., que me font 6 ou 7.000 fr. de rente, à moi qui n'aime nullement l'argent pour l'argent. Tu sens qu'avoir 30.000 de rente ou de placés à dépenser ou 37.000, c'est absolument la même chose. Mais être à Saint-Marcellin avec 4.000 fr. d'appointements !

Sens-tu ce sort-là ? Écris-moi, ma chère amie. Je suis dans un moment bien triste. Lis ma lettre à Périer.

HENRI.

P[érier] voudrait-il être baron ? Je puis le faire sans peine.

420. — A

AU BARON DE STROMBECK [1]

[*Saint-Cloud*], le 1er août 1811.

J'AI été bien désappointé en ne vous revoyant pas ce matin, mon cher ami. Écrivons-nous, du moins, souvent, pour abréger une absence qui ne sera pas, je l'espère, bien longue [2].

Rappelez-moi au souvenir de Mme de

1. A. M. de Strombeck, Président du Tribunal de Celle, à Celle (Royaume de Westphalie).
2. Le baron de Strombeck, à Paris depuis le 21 juillet 1811, venait de repartir.

Str[ombeck], de Φιλιππιδιον et de Mlle d'Oeynhausen. Votre départ impromptu m'a empêché de vous remettre un petit livre que Mlle Philip[pine de Bulow] eût accepté de votre main et qui lui eût prouvé mon respectueux souvenir. Adieu, mon cher ami, au revoir à Rome ou à Hambourg. Ma vie, quoiqu'heureuse, m'ennuie un peu ; le mouvement m'est nécessaire, je brûle de voyager. J'espère beaucoup du voyage de Hambourg, dont je vous ai parlé. Dites à Fritz [1] que le *Schwarz Franzose* [2] l'embrasse. Je désire bien que cet aimable enfant apprenne le français et vienne un jour occuper une petite chambre dans mon appartement à Paris.

H. BEYLE.

421. — B

A SA SŒUR PAULINE [3]

Le 17 août [1811].

QUE deviens-tu donc, ma chère amie ? Encore quatre ans de cette vie silencieuse et nous serons étrangers l'un à l'autre, non pas de cœur, mais

1. Fils de M. de Strombeck.
2. Le noir Français.
3. A Madame Pauline Périer, dans sa terre, à Thuélin par la Tour du Pin, département de l'Isère.

par la connaissance de ce qui nous intéresse.

Prends donc sur toi de m'écrire une fois par mois. C'est comme la course que saint Denis exécutait en portant sa tête dans ses bras, il n'y a que le premier pas qui coûte. Mets-toi à ton b[ureau] et écris la 1re ligne. Le reste viendra tout seul.

Je parie que tu ne t'attends pas à la prière que je vais te faire. C'est de ne pas venir à Paris d'un mois ou deux. Tu ne m'y trouverais pas. Je vais courir. N'en dis rien à nos parents. Je désire qu'ils n'écrivent plus à M. Z., sur mon compte. Ils ont écrit dernièrement une lettre sur Gaëtan qui a déplu. M. Z. satisfait de ce que j'ai fait depuis 18 mois, m'a donné la permission de faire une petite absence. J'en profiterai probablement pour aller passer 24 h. à Grenoble. Si tu étais seule avec ton excellent mari, à Thuélin, *vers la fin d'octobre*, j'y passerais 3 ou 4 jours, avec un grand épanouissement d'âme.

Mais, comme à Gr[enoble], *the...* [1] *current of my soul* serait *frozen* [2], je ne m'y exposerai que 24 heures au plus.

On dit que les femmes ne peuvent pas

1. Déchirure du papier.
2. Le cours de mon âme serait glacé.

garder un secret. Cependant, si mon plan s'exécute, je te le confierai, mais *chut* avec tout le monde. Ne dis rien de cette lettre. Aime-moi, et prouve-le en m'écrivant, toujours n° 3, rue Neuve-du-Luxembourg, à Paris. Mille tendresses à Périer.

H. B.

J'ai dîné, il y a quelques jours, à une petite maison de campagne que la jolie Joséphine M[artin], maintenant Mme de Longueville [1], a achetée à Villemomble, près Le Raincy.

Elle vit beaucoup avec son mari qui l'adore, et qui fait avec sagesse une petite fortune. Il n'a pas d'enfants et est fou de nos deux cousines, assez jolies créatures.

Mme Joséphine aurait bien du plaisir à recevoir une lettre de son parrain. Tâche de la lui procurer.

Moi, je l'aime beaucoup. On sent que l'amour a passé par là. Ça vaut un peu mieux qu'une honnête procureuse de la rue des Clercs, mais c'est ce dont on ne convient pas dans la rue des Clercs.

1. Une sœur de Chérubin Beyle, Marie-Rose, née le 22 avril 1739, avait épousé le 20 janvier 1767, un entrepreneur des ouvrages du Roi, Jean Martin. Leur fille Joséphine s'était mariée avec un M. Bazine de Longueville.

422. — B

A SA SŒUR PAULINE[1]

[1811.]

Tu parles donc enfin, ne sens-tu pas combien ton silence m'est cruel. Après ce pauvre et excellent grand-père, je n'ai que toi pour parente. Si je veux être un peu aimé, ce n'est pas à Grenoble que je dois songer, mais à Paris. Ce que tu me dis de *our grand-father*[2] m'a presque empêché de songer à autre chose. J'irai certainement le voir ; mais pour cela, il faut temps et argent. Ma subsistance dépend uniquement de mon travail ; je ne puis donc me permettre aucun manque de soin. Il faut que je puisse m'esquiver 15 jours. Je tâcherai de les prendre en septembre. Si l'on allait en Italie, je pourrais vous embrasser plus tôt.

Tu sais que j'avais offert de prêter (par Mme de...) 20.000 fr. à mon père pour qu'il me fît un majorat. Il vient de m'écrire qu'il acceptait mes offres, qu'il allait me faire une donation de 5.600 fr. de rente,

1. Paris. — Madame Pauline Périer, rue de Sault, à Grenoble, Isère.
2. Notre grand-père.

à condition que je verserais entre ses mains 60.000 fr. Il faut convenir que voilà un père qui se dévoue pour ses enfants. Tu remarqueras que je lui offrais, et lui offre encore, de faire 10 billets de 10.000 fr. chacun, à son profit, et enfin, tout ce qu'il voudra, et comme il voudra, pour avoir ce malheureux titre.

Avec ce titre, je puis avoir, dans 2 ans, 40.000 fr. d'appointements.

Sans ce titre, j'aurais tout au plus 6.000 fr. comme aujourd'hui.

Conçois-tu qu'un père soit assez enragé pour casser le cou à son fils à ce point-là ?

L'intérêt que prend Périer à la place des moutons va me faire redoubler de soin.

Tâche, toi, s'il se peut, de me faire baron. Personne ne revient de mon père ici. Tous mes amis me disent qu'il y a quelque maîtresse ou quelque petit bâtard. Hé, mon Dieu, je leur abandonne le bien. Mon père vivra plus que moi. Je voudrais seulement être à mon aise, *sans lui prendre cinq centimes*. Il ne le veut pas.

Écris-moi donc plus longuement. Lis ma lettre à Périer. Voit-il comme moi que la barrière va se fermer ? et que les moutons qui seront derrière auront beau bêler, on leur dira : Georges Dandin, tu l'as voulu.

Présente mes respects à Mme Eulalie. Rappelle-moi au souvenir de Félicie.

423. — B

A SA SŒUR PAULINE [1]

Milan, le 10 septembre 1811.

M. Z. a eu la bonté de me permettre de faire une absence, et je suis venu embrasser mes anciens amis et voir Rome et Naples. Milan m'offre des souvenirs bien tendres. J'y ai passé les douces années de l'adolescence. C'est ici que j'ai le plus aimé. C'est ici aussi que s'est formé mon caractère. Je vois tous les jours que j'ai le cœur italien, aux assassinats près, dont, au reste, on les accuse injustement.

Mais cet amour fou pour la gaîté, la musique et les mœurs très libres, l'art de jouir de la vie avec tranquillité, etc..., tout cela est le caractère du Milanais. Tu vas te moquer de mon amphigouri, mais il n'est que pour toi. Je fais passer ma lettre par Paris pour que le timbre ne fasse pas connaître où je suis.

1. Paris. — A Madame Pauline Périer, en sa terre de Thuélin, près la Tour du Pin, Isère.

Brûle ma lettre et ne parle à personne du contenu.

Du 20 au 30 octobre, j'irai embrasser mon grand-père *e tutti quanti*. Mais je sens que revenant d'Italie, j'aurai bien de la peine à rester plus de 24 à 36 heures avec ces grandes âmes-là.

Je passerais volontiers quelques jours avec toi à Thuélin, sous prétexte de maladie.

Écris-moi, *poste-restante, à Turin et à Milan*. Ça fait 2 lettres.

Un mot insignifiant pour m'apprendre le nom du village où je dois m'arrêter près de Thuélin. Je viendrai par le courrier de Milan à Lyon et, en passant devant Thuélin, je mettrai pied à terre et ferai une ou deux lieues à pied ou par quelque cheval de paysan.

De là, j'irai à Grenoble, je repasserai par Thuélin, où je serai pris de la fièvre pendant 3 ou 4 jours.

Fais en sorte que l'adresse des lettres que tu m'écriras ne trahisse pas mon secret, ce qui me procurerait un déluge de questions.

Adieu, tu sais comme je t'aime. Que ne pouvons-nous faire un jour ensemble cet aimable voyage.

Écris-moi à Rome. Je trouverai ta lettre en allant à Naples ou en revenant. Voici ma marche à peu près :

Le 15, départ de Milan ; le 21, arrivée à Rome ; le 25 à Naples ; départ le 10 octobre ; à Rome, 6 jours : à Milan le 22 octobre, à Thuélin, du 26 au 30 ; à Paris, le 6 novembre.

L. A. Dogtier.

424. — B

A SA SŒUR PAULINE [1]

M[ilan], le 19 septembre [1811].

Je pars le 21 pour R[ome]. Je compte toujours, ma chère amie, terminer un voyage charmant par quelques heures passées auprès de toi.

Mon arrangement est de prendre le courrier de Lyon et de mettre pied à terre vis-à-vis Thuélin. Cette grande opération aura lieu du 20 au 30 octobre. Si tu ne crains pas de bavardage de la part du Directeur de la Poste, réponds-moi à R[ome] ou, ici, à M[ilan].

Dis-moi le nom du village où il faudra que je m'arrête pour arriver à Thuélin. Dis-moi si, du 20 au 30 octobre, tu y seras. Je ne te dis rien de mon voyage ;

1. Paris. — Madame Pauline Périer, à Thuélin, par La Tour du Pin, département de l'Isère.

j'aurais trop à en dire. Je suis content en un mot. Si tu as une patience d'ange et des yeux de lynx, tu pourras lire le pourquoi et le comment dans un mauvais petit journal que je griffonne le soir, quand je ne suis pas trop fatigué.

Adieu ; garde-moi le secret et aime-moi.

ROMORENTIN.

425. — A

A SA SŒUR PAULINE [1]

Rome, le 2 octobre 1811.

JE me porte bien et j'admire. J'ai vu les loges de Raphaël et j'en conclus qu'il faut vendre sa chemise pour les voir quand on ne les a pas vues, pour les revoir quand on les a déjà admirées.

Ce qui m'a le plus touché dans mon voyage d'Italie, c'est le chant des oiseaux dans le Colisée. Adieu ; secret sur le voyage, mais donne de mes nouvelles à notre grand-père et à *tutti quanti*.

La nomination de M. le duc de Feltre prolongera peut-être mon séjour à Milan.

1. Madame Pauline Périer, rue de Sault, à Grenoble (Isère).

J'y serai le 25 octobre, pour y rester quinze ou vingt jours.

Je t'aime.

HENRY.

P. S. — Mille choses à ton mari.

426. — B

A SA SŒUR PAULINE [1]

23 octobre [1811].

JE trouve en arrivant à Milan, ma chère amie, le récit plaisant de la balourdise d'un nommé Joly. Je t'envoie la lettre qui m'a conté ce trait d'esprit avec prière de la brûler. Grâce à M. Joly, mon voyage doit retentir dans Cularo, et sa bêtise a probablement une postérité aussi nombreuse que celle d'Abraham, mais elle ne change rien à mes projets. Je compte être dans la nuit du 3 novembre, ou dans celle du 4, chez Cholat, aubergiste à La Tour-du-Pin. Écris-lui, je t'en prie, pour que son étonnement de voir arriver quelqu'un au milieu de la nuit, ne me fasse pas

1. Milan. — Madame Pauline Périer, à Thuélin, par La Tour du Pin, département de l'Isère.

perdre un siècle. Tâche qu'il ait un petit char-à-bancs pour me porter, moi et mes effets, à Thuélin. Je me reposerai sur ta bergère, la journée du 4 ; le 4 au soir, je ferai mon entrée à Grenoble et en partirai le 5 par le courrier pour Paris, où je devais être le 1er novembre. Adieu, je t'écris aussi un mot à Grenoble, mais incompréhensible, et à l'abri de tous les Joly du monde.

CHAPART.

427. — A

A SA SŒUR PAULINE

Milan, 29 octobre 1811 [1].

Ah ! mon amie, que je t'ai regrettée en Italie ! Quand, par hasard, on a un cœur et une chemise, il faut vendre sa chemise pour voir les environs du lac Majeur, Santa Croce à Florence, le Vatican à Rome et le Vésuve à Naples. Je connais soixante voyages en Italie ; croirais-tu qu'il n'y en a pas

1. Cette lettre datée du 19 octobre dans les *Lettres intimes* et la *Correspondance* d'Ad. Paupe, doit être en réalité du 29 octobre. Le 19 Beyle était à Ancône. Il ne rentra à Milan que le 22 octobre 1811.

deux de passables. Le plus froid de tous est Lalande, c'est pour cela que je te conseille de l'apporter si jamais tu viens ici. Il est si glacial, qu'il ne pourra pas gâter tes sensations, et il indique tout ce qu'il faut voir ; je pense que tu sais toujours l'italien ; je me souviens que tu avais fort bien réussi, il y a six ans. J'espère que, bientôt, j'aurai un congé ; je pense bien que tu te résoudras à venir coucher à mon quatrième étage de la rue Neuve-du-Luxembourg. Il faut voir Paris pour n'être pas tourmenté par ce grand fantôme. Tu y trouveras les plus belles choses de l'univers ; mais c'est un sérail : tout est eunuque, jusqu'au maître. Les choses sublimes sont mortes ; les habitants songent à leurs petites vanités, à leur petite société du soir, au sort d'un vaudeville fait par un de leurs amis, etc.

Les peuples d'Italie, au contraire, sont bilieux, *point aimables du tout;* la canaille italienne est même la plus impatientante de l'univers, et malheureusement un voyageur est sans cesse en contact avec la canaille ; les auberges sont les plus malpropres du monde ; cependant, avec beaucoup de peine, j'en ai trouvé de très propres à Milan, Bologne, Florence, Rome et Naples ; mais il faut se garder de s'arrêter autre part ; heureusement,

toutes les villes sont à quarante ou cinquante lieues l'une de l'autre.

En se figurant d'avance ces inconvénients pour ne pas en être irrité sur les lieux, on trouve un peuple né pour les arts, c'est-à-dire excessivement sensible. Un vieux notaire de cinquante-cinq ans, plus salement avare que M. Girard l'apothicaire, se pâmera de bonne foi devant une vierge du Corrège, en parlera pendant vingt-quatre heures, ne pensera qu'à ça, et, qui plus est, dépensera dix louis pour en avoir une copie. Ce même homme, le soir, à un opéra de Simon Mayer, criera : « Encore ! » de manière à s'époumonner. Après ces deux traits, il rentrera dans son avarice et dans sa saleté.

Les âmes plates offrent cependant une observation : c'est qu'ici tout se fait *avec naturel ;* il y a beaucoup moins de vanités. Je tentais souvent les gens de ce pays en leur offrant les moyens de cacher les choses ridicules qu'ils se permettent ; leur réponse s'est toujours réduite à ceci :

— Pourquoi me gênerais-je ?

Si ton goût t'y porte, tu augmenteras les plaisirs de ton voyage d'Italie en lisant d'avance les vies de Michel-Ange, Raphaël, le Corrège, le Titien, Guido Reni, le

Dominiquin, Léonard de Vinci, Annibal Carrache.

Avec les vies de ces huit hommes, qui ont vécu de 1460 à 1560, tu en sauras assez. Ces vies ont été écrites avec beaucoup d'autres par un peintre contemporain nommé Vasari. Ne t'empoisonne pas des bêtises d'un nommé Cochin ; lis, au contraire, les discours de Sir Josuah Reynolds, peintre de Londres.

Adieu...

428. — A

A SA SŒUR PAULINE

Paris, 6 décembre 1811.

MIEUX vaut un mot que rien ; je voudrais que tu te rappelasses souvent cela. Figure-toi un homme dans un bal charmant, où toutes les femmes sont mises avec grâce ; le feu du plaisir brille dans leurs yeux, on distingue les regards qu'elles laissent tomber sur leurs amants. Ce beau lieu est orné avec un goût plein de volupté et de grandeur ; mille bougies y répandent une clarté céleste ; une odeur suave achève de mettre hors de soi. L'âme sensible qui se trouve

dans ce lieu de délices, l'homme nerveux, est obligé de sortir de la salle de bal ; il trouve un brouillard épais, une nuit pluvieuse et de la boue ; il trébuche trois ou quatre fois et enfin tombe dans un trou à fumier.

Voilà l'histoire abrégée de mon retour d'Italie. Pour me consoler des platitudes physiques et morales que j'essuyais en route, je me figurais cette bonne petite A[ngelina][1] m'attendant avec tout son amour, dans mon appartement, auprès d'un bon feu. J'arrive : Madame est partie depuis longtemps. J'eus une soirée d'amoureux ; je sentais que mon désespoir n'avait pas le sens commun, mais j'étais désespéré. Cette bonne petite reviendra le 18 décembre.

Vers la même époque, je partirai peut-être pour la Hollande ; c'est une mission de quinze jours. Viens malgré cela, ne renvoie pas ton voyage.

J'ai trouvé ici une chose toujours divine, qui m'a frappé dans l'endroit le plus tendre de l'âme ; c'est le jeu de mademoiselle Mars aux Français ; cela seul vaut mille lieues ; je les ferais avec plaisir si je savais trouver un tel plaisir à Alger.

1. Angelina Béreyter, chanteuse de l'opéra buffa à Paris, qui fut la maitresse de Beyle de janvier 1811 à la chute de l'Empire.

J'ai vu ton ami Chambier, il m'a conté qu'il est en froid avec son père, ou plutôt que son père est en grand froid avec lui, à cause de son absence. Comment cela finira-t-il ? Cela ne finira peut-être pas. Nouvelle raison pour chercher un bonheur indépendant !

J'ai entrevu Mlle V [1]... ; au moment où mes yeux tombèrent sur elle, j'avais l'air fat et insolent ; j'étais superbe, particulièrement par mon chapeau à plumes ; je fouettais mon cheval avec toute la majesté possible. Elle m'a paru bien pâle, et moi à elle bien fat peut-être. Je ne l'ai pas saluée, par surprise ; je compte la saluer au premier beau jour de promenade aux Tuileries.

Adieu ; viens voir ce pays. Si tu manques cet hiver, peut-être ne pourrai-je jamais te le montrer. Emploie donc toute l'astuce féminine et tout le caractère d'un homme pour arriver à mon quatrième étage.

1. Victorine Mounier.

429. — A

A SA SŒUR PAULINE

8 décembre 1811.

Tu veux, ma chère amie, que je te donne de grands détails sur mon voyage d'Italie ; je n'en ai guère le temps.

En général, il y a quatre choses à observer en Italie :

1° L'état du sol ou le climat ;

2° Le caractère des habitants ;

3° La peinture, la sculpture et l'architecture ;

4° La musique [1].

J'ai trouvé l'état du sol très bien décrit par Arthur Young. Pour le caractère, personne ne l'a décrit ; il faut le chercher dans l'histoire ; M. Sismondi, élève sans génie d'une excellente école, a montré ce caractère dans l'histoire des républiques du moyen âge.

Sensible, sans vanité, ardent, vindi-

1. Cette énumération de ce qu'il y a à voir en Italie est familière à Henri Beyle. C'est le texte même d'une note écrite par lui en tête du manuscrit où à la fin de 1811 il rassemblait les premiers éléments de l'*Histoire de la Peinture en Italie*. (Cf. *Rome, Naples et Florence*. Édit. du Divan, Préface, pp. II et III.)

catif, presque incapable de l'esprit français proprement dit, celui de Voltaire et Duclos.

Quant à la musique, j'attends de Naples un livre qui en traite ; je t'en traduirai une vingtaine de pages ; tu y verras que la musique dégénère actuellement. L'année 1778 est remarquable : Voltaire, Rousseau, Garrick moururent ; tous les arts étaient, en France, au dernier période de la décadence ; ce fut, au contraire, le plus beau moment que la musique ait jamais eu : Pergolèse, Cimarosa et Jommelli produisirent des chants qui n'ont été égalés par personne que par Mozart, mais dans le genre mélancolique seulement.

Quant à la peinture, j'ai eu le bonheur de me lier avec un des premiers peintres de l'Italie ; il m'a dicté la liste ci-jointe, où il m'a indiqué par des numéros le rang qu'il croit mérité par chaque peintre.

Je me suis aperçu que je savais beaucoup moins bien l'Italien que je me le figurais. Pour me remettre à cette langue, je traduis, en abrégeant, l'histoire de l'École de Florence, la première des cinq notées dans le tableau ci-joint. Si j'ai la patience d'achever ce travail ennuyeux, je te l'enverrai.

Je ne connais pas de livre français relatif à la peinture, et qui soit passable.

On m'a parlé cependant d'un ouvrage de Félibien ; comme il ne m'apprendrait pas l'Italien, je ne le lirai pas et je ne crois pas faire une grande perte. Tu pourras te faire prêter les vies des peintres par Vasari ; c'est un ouvrage italien, plein d'un bavardage extrême. Malgré cela, tu pourras trouver quelque plaisir à savoir les aventures des grands peintres, qui sont : Michel-Ange, Léonard de Vinci, Raphaël, le Corrège, le Titien, Annibal Carrache, Guido Reni, le Dominiquin et le Guerchin.

L'ami qui m'a accompagné à Rome et qui m'a appris à apprécier leurs chefs-d'œuvre[1] pense que Raphaël est le premier ; le Corrège, le second, et Annibal Carrache, le troisième. Le dernier des grands peintres est Raphaël Mengs, né en Saxe et mort à Rome en 1779.

Tu pourras remarquer que les deux plus grands artistes du XVIIIe siècle : Mozart et Mengs sont Allemands.

P.-S. — J'ai dicté cette lettre pour donner certaines explications au badaud qui l'a écrite, et qui malheureusement n'est pas assez sot pour ne pas comprendre du tout ce que je lui dicte, mais

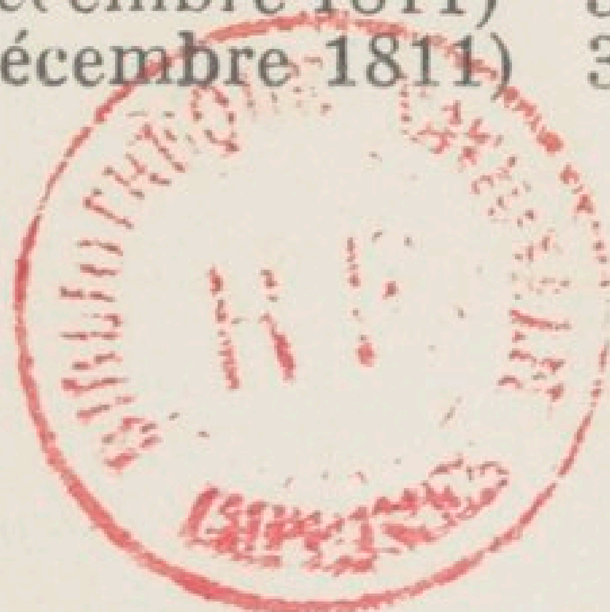
1. Sans doute s'agit-il ici de Martial Daru qui était alors intendant des biens de la Couronne à Rome et qui fit visiter la ville à son cousin.

n'a pas assez d'esprit pour éviter les fautes de sens. Viens à Paris cet hiver, si tu veux m'y trouver.

La férocité à mon égard augmente et peut-être m'éloignera d'ici. Je ne suis pas encore tombé dans la mélancolie des disgraciés : ça viendra peut-être ; il ne faut désespérer de rien. Ne dis rien de tout ceci à personne. Réellement, tâche de venir avant le milieu de janvier. Allons, madame, sortez de votre flegme ; songez que vous avez vingt-cinq ans, et que, pour peu que vous preniez l'habitude de différer, vous arriverez à la sécheresse du cœur sans avoir vu des choses qu'il *faut sentir*.

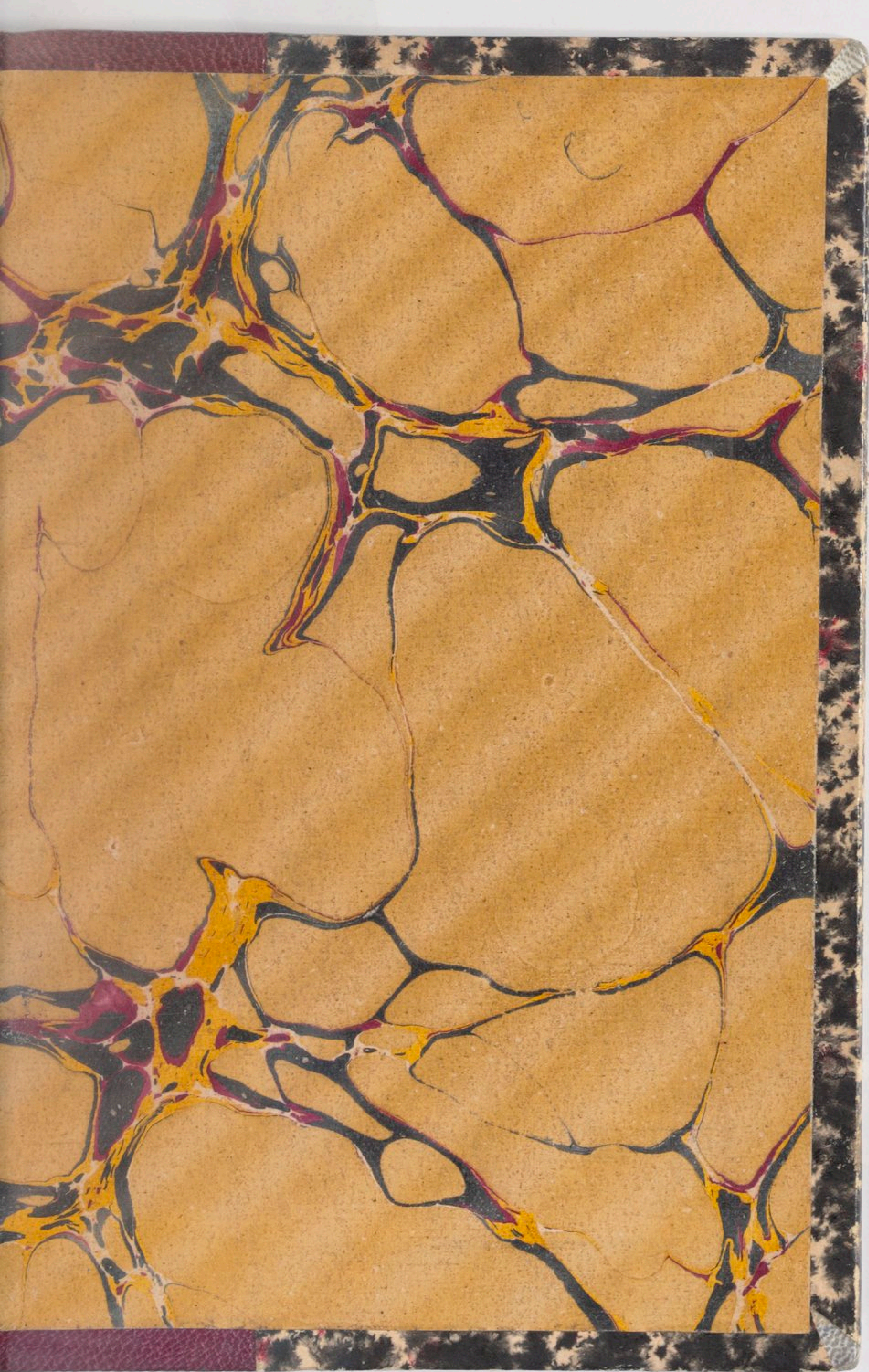
FIN DU TROISIÈME VOLUME

TABLE
DU TROISIÈME VOLUME



ACHEVÉ D'IMPRIMER
LE SIX DÉCEMBRE MIL NEUF CENT TRENTE-TROIS SUR LES PRESSES DE L'IMPRIMERIE ALENÇONNAISE (ANCIENNES MAISONS POULET-MALASSIS, RENAUT-DE BROISE ET GEORGES SUPOT RÉUNIES), ALENÇON. F. GRISARD, ADMINISTRATEUR.






3 7531 00247882 5
BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE